



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1371430-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/65/S

Objet : Fixation des effectifs et de la rémunération du personnel saisonnier 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Lors de la saison estivale, la Ville de Toulon souhaite non seulement assurer la continuité du service public mais également proposer de nouvelles prestations. C'est pourquoi il est prévu l'embauche d'un personnel saisonnier pendant cette période.

La Ville souhaite poursuivre les activités proposées les années précédentes telles que notamment l'accueil, la sensibilisation des touristes au respect des mesures sanitaires et au développement durable sur les plages ainsi que l'entretien des toilettes publiques sur une des plages non dotée de sanisette mais également maintenir la capacité d'accueil des structures nautiques.

Il est convenu pour respecter l'enveloppe financière et couvrir les besoins de la Ville de :

- limiter le nombre de saisonniers,
- poursuivre la rémunération des agents horaires de la DPSE, affectés à l'entretien des toilettes des plages, en les rémunérant au SMIC horaire.

Le nombre maximum de saisonniers est fixé à 76, leur grade et leur rémunération sont fixés pour l'année 2025 comme suit :

GRADE et/ou FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	ECHELON	INDICE BRUT
Adjoint technique saisonnier à temps complet et non complet	100% / 80%	1	367
Educateur des APS exerçant des fonctions de Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN)	100%	3	397
Educateur des APS exerçant des fonctions de Moniteur de Voile	100%	3	397
Opérateur des APS (BNSSA)	100%	1	367
Agents horaires (toilettes des plages)	SMIC horaire		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et son article L332-23 autorisant le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de plafonner à 76 les effectifs des saisonniers et de fixer la rémunération du personnel saisonnier pour l'année 2025 comme exposé précédemment,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025,

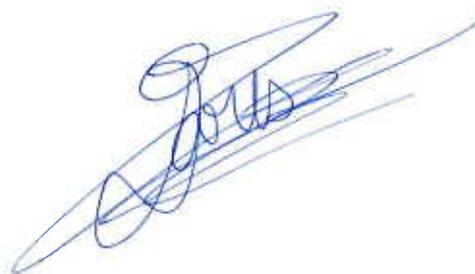
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

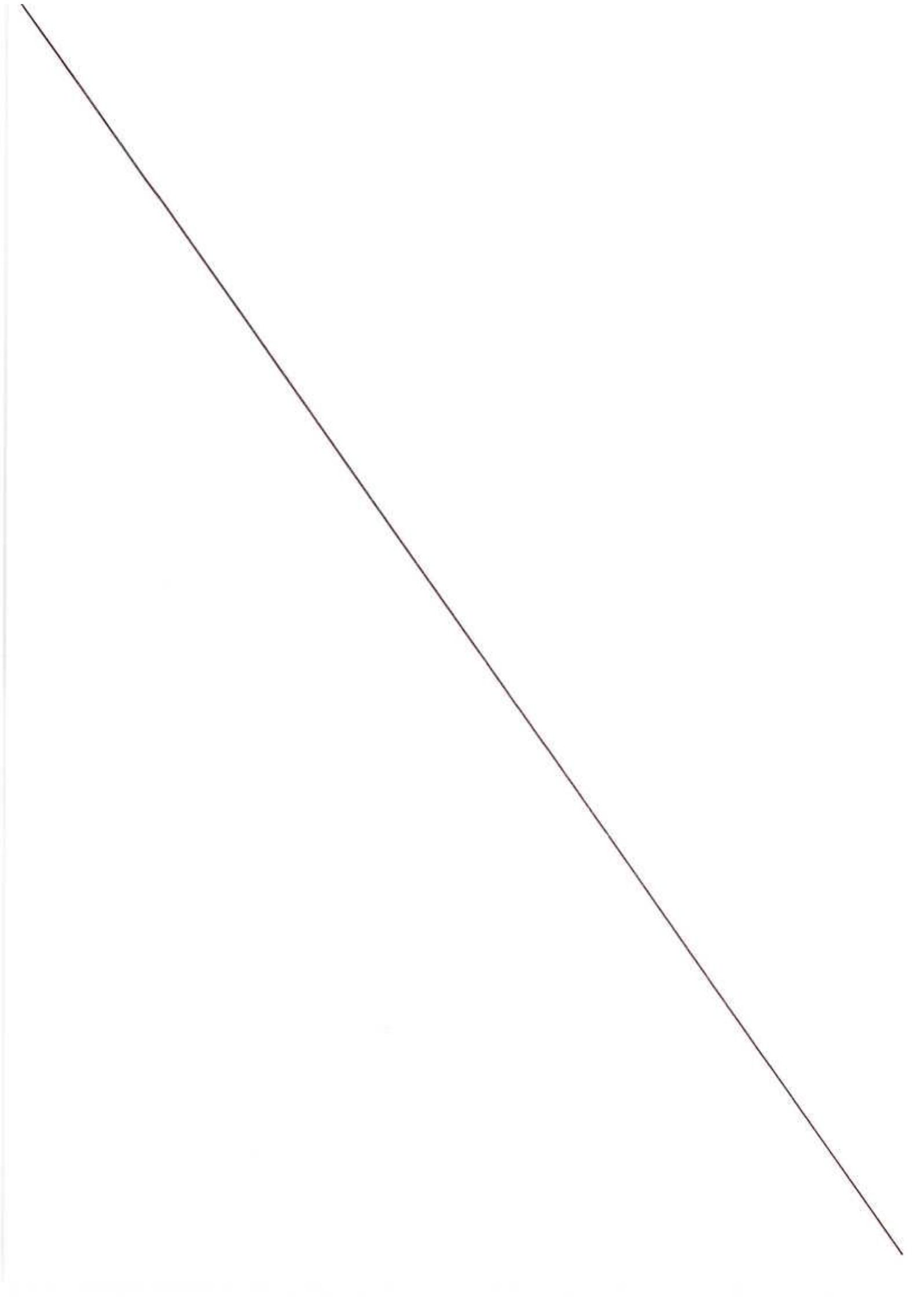
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi'.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz'.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1371440-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/66/S

Objet : Remplacement sur un emploi permanent d'un Educateur de Jeunes Enfants (catégorie A, filière sociale, grade Educateur Jeunes Enfants) au sein de la Direction Petite Enfance de la DGA Famille - Recours éventuel à un agent contractuel

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Avec seize Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et un relais petite enfance, la Direction Petite Enfance de la Ville de Toulon promeut une politique globale de la petite enfance définie par l'autorité territoriale.

Les établissements de la Petite Enfance comptent 643 places, et plus de 1 600 familles bénéficient d'un mode d'accueil.

Les établissements et les services d'accueil d'enfants veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation.

Ainsi, la direction Petite Enfance de la Ville de Toulon, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique et aux préconisations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), œuvre à :

- garantir un accueil de qualité,
- accompagner les équipes dans la mise en place de projets,
- optimiser la capacité d'accueil des établissements en fonction de l'analyse de l'évolution des besoins des familles et les réponses à apporter,
- appliquer les directives de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et veiller au respect du schéma de développement inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),
- mettre en place un partenariat avec les associations et tout organisme œuvrant pour la petite enfance.

A cet effet, pour répondre aux obligations réglementaires en lien avec les missions de la Direction, il y a lieu de recruter un éducateur de jeunes enfants (catégorie A, filière sociale, grade éducateur de jeunes enfants) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir :

- le diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants,
- des connaissances en communication interpersonnelle, d'écoute et de reformulation,
- des connaissances des méthodes et références éducatives innovantes, issues des théories de l'éducation nouvelle,
- des notions d'ingénierie pédagogique et d'analyse des pratiques,
- des connaissances sur le développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant,
- des connaissances sur des facteurs d'ambiance et d'esthétique spatiale,
- une maîtrise des indicateurs d'alerte dans les comportements de l'enfant,
- des connaissances sur la diversité socio-culturelle des familles (notions de sociologie et d'anthropologie),
- une bonne connaissance du droit de l'enfant et de la famille,
- des connaissances sur les techniques artistiques, manuelles, ludiques,
- une maîtrise des techniques d'animation, de créativité et d'expression,
- une maîtrise des méthodes et pratique d'éducation,
- une maîtrise des méthodes d'observation et d'écoute active
- le sens du travail en équipe,
- le sens de l'organisation, de l'adaptabilité et de la gestion des priorités.

Leurs missions seront les suivantes :

* Participer à la conception, l'animation et la mise en œuvre du projet éducatif et des projets pédagogiques qui en découlent :

- participer à la définition d'un projet d'établissement,

- garantir l'application du projet éducatif au quotidien,
- situer sa fonction et la place de l'éducatif au sein d'une structure,
- rendre compte d'observations et d'activités effectuées.

* Aménager les espaces de vie (repos, repas, jeux, ...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet d'établissement :

- évaluer l'aménagement de l'espace et réajuster si nécessaire.

* Organiser la relation aux familles :

- accueillir les familles,
- organiser l'accueil et l'intégration de l'enfant,
- transmettre les informations relatives à leur enfant aux parents,
- accompagner les parents dans leur fonction parentale.

* Animer les équipes.

* Animer et mettre en œuvre des activités éducatives (manuelles, artistiques, culturelles et d'éveil).

* Observer et identifier les besoins de chaque enfant.

* Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants (sorties, repas, sieste).

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade d'éducateur de jeunes enfants selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 714.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourrait être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants et l'Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que la déclaration de vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var,

Considérant que l'appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste d'éducateur de jeunes enfants,

Considérant que le besoin de la Direction Petite Enfance de la Ville de Toulon pourrait nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et possédant plusieurs expériences pour exercer cet emploi permanent de catégorie A à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

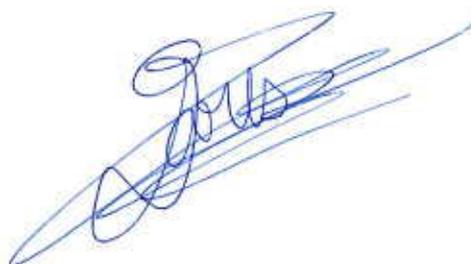
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1372521-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/67/S

Objet : Remplacement sur un emploi permanent d'un chargé d'opérations de construction (catégorie B, filière technique, grade technicien territorial) auprès du Service Travaux Opérations Bâtiments de la Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments de la Direction Générale des Services Techniques - Recours éventuel à un agent contractuel

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héléne AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments est une direction opérationnelle placée sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques en charge de la gestion du patrimoine bâti de la Ville de Toulon et des équipements, dont notamment 286 Etablissements Recevant du Public (ERP).

Elle assure :

- le maintien en l'état du patrimoine bâti communal vis-à-vis de la vétusté,
- les mises en conformité : sécurité et accessibilité aux handicapés (respect programmation de l'Ad'AP),
- la mise en œuvre d'opérations des travaux, en Maîtrise d'Œuvre interne et externe, de réhabilitation, d'extension, d'amélioration et de modernisation des bâtiments, avec une démarche environnementale, par le biais du Service Travaux Opérations Bâtiments.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un chargé d'opérations de construction (catégorie B, filière technique, grade technicien territorial) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir :

- un niveau d'études BAC ou BAC+2 spécialité bâtiment,
- permis B,
- une bonne maîtrise des différentes réglementations (ERP, ERT, Hygiène et sécurité, réglementations normatives des bâtiments, Loi MOP, Code des Marchés publics, Code de la Construction, Code de l'Urbanisme notamment),
- une bonne maîtrise des techniques de construction tous corps d'état,
- une bonne maîtrise de la conduite de travaux et de la conduite de réunions,
- une bonne connaissance des pathologies du bâtiment,
- une maîtrise de la rédaction de cahiers des clauses techniques et administratives générales et particulières,
- une maîtrise de la rédaction de cahiers des charges tous corps d'état,
- de bonnes connaissances de la comptabilité publique,
- une aptitude à l'adaptation, environnement de travail, travail en équipe,
- le sens de l'organisation, de l'adaptation et de la gestion des priorités,
- le sens des responsabilités et le souci de la qualité du service public.

Ses missions seront les suivantes :

- * Conduite de projets et des opérations de maîtrise d'œuvre externe
 - participer au montage et à la faisabilité d'opérations en maîtrise d'œuvre externe (préprogramme),
 - assurer le montage technique et administratif de projets de réhabilitation, d'extension et de réhabilitation lourde de construction avec une démarche environnementale (programme),
 - assurer l'élaboration et la conduite des marchés de prestations intellectuelles : intervenants extérieurs (AMO, bureau de contrôle, CSPS, CSSI...), maîtrise d'œuvres (architecte, bureau d'études...),
 - assistance à la réalisation et à l'élaboration des pièces administratives et techniques des marchés de consultations des entreprises,
 - participer aux réunions de chantier,
 - garant de la qualité des études techniques, de la rigueur des dossiers administratifs, du contrôle des coûts budgétaires et du respect du calendrier des opérations,
 - assurer le montage des dossiers de subventions avec les services transversaux concernés.

* Conduite des projets et des opérations de maîtrise d'œuvre interne

- reconnaître les lieux et vérifier la faisabilité des travaux à effectuer,
- rédiger les éléments techniques des cahiers des charges des travaux à réaliser,
- programmer, coordonner, contrôler l'exécution des travaux et le calendrier d'avancement,

(QPV),

- contrôler la bonne exécution des travaux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

(QPV),

- organiser et animer les réunions de chantier dans les Quartiers Prioritaires de la Ville
- contrôler l'application des normes techniques de mise en œuvre des matériaux,
- veiller à la maîtrise des coûts tout au long de la réalisation du projet,
- élaborer des comptes rendus de réunion et rapports de chantier,
- mettre en service l'ouvrage, présenter ses spécificités aux utilisateurs, les accompagner dans leur prise en main,
- suivre et contrôler les prestataires intellectuels (CSPS, BC, CSSI, BE...),
- assurer le montage des dossiers de subventions avec les services transversaux concernés,

* Réalisation d'études techniques

- réaliser un diagnostic ou un audit technique dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

(QPV),

- dégager des possibilités techniques les plus adaptées en fonction des contraintes,
- élaborer un planning prévisionnel,
- effectuer les études des coûts prévisionnels, déterminer une enveloppe budgétaire,
- rédiger un rapport d'aide à la décision.

* Contrôle du respect des règles et consignes d'hygiène et de sécurité

- contrôler les règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
- gérer à tous les stades de l'opération les visites et attestations requises par la Commission de Sécurité,
- veiller à la mise en place d'une procédure de tri, d'évacuation et d'élimination des déchets.

* Prise en charge des procédures et formalités techniques et administratives liées à une opération

- rédiger les éléments techniques du cahier des charges,
- participer au choix des entreprises et/ou prestataires intellectuels,
- élaborer les dossiers de demande de subventions,
- effectuer les formalités d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux auprès des différentes instances,
- mettre en œuvre ou faire appliquer les procédures conduisant à la réception de l'ouvrage et à la mise en service de l'établissement,
- vérifier les factures, les attachements, proposer la date de service fait et l'état de solde de l'engagement,
- assurer la gestion de la période de parfait achèvement.

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade de Technicien selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourrait être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste de Chargé d'opérations de construction,

Considérant que les besoins du service Travaux Opérations bâtiments de la Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments de la Direction Générale des Services Techniques pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau Bac à Bac+2 spécialité Bâtiment, et possédant plusieurs expériences pour exercer cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un Technicien territorial contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

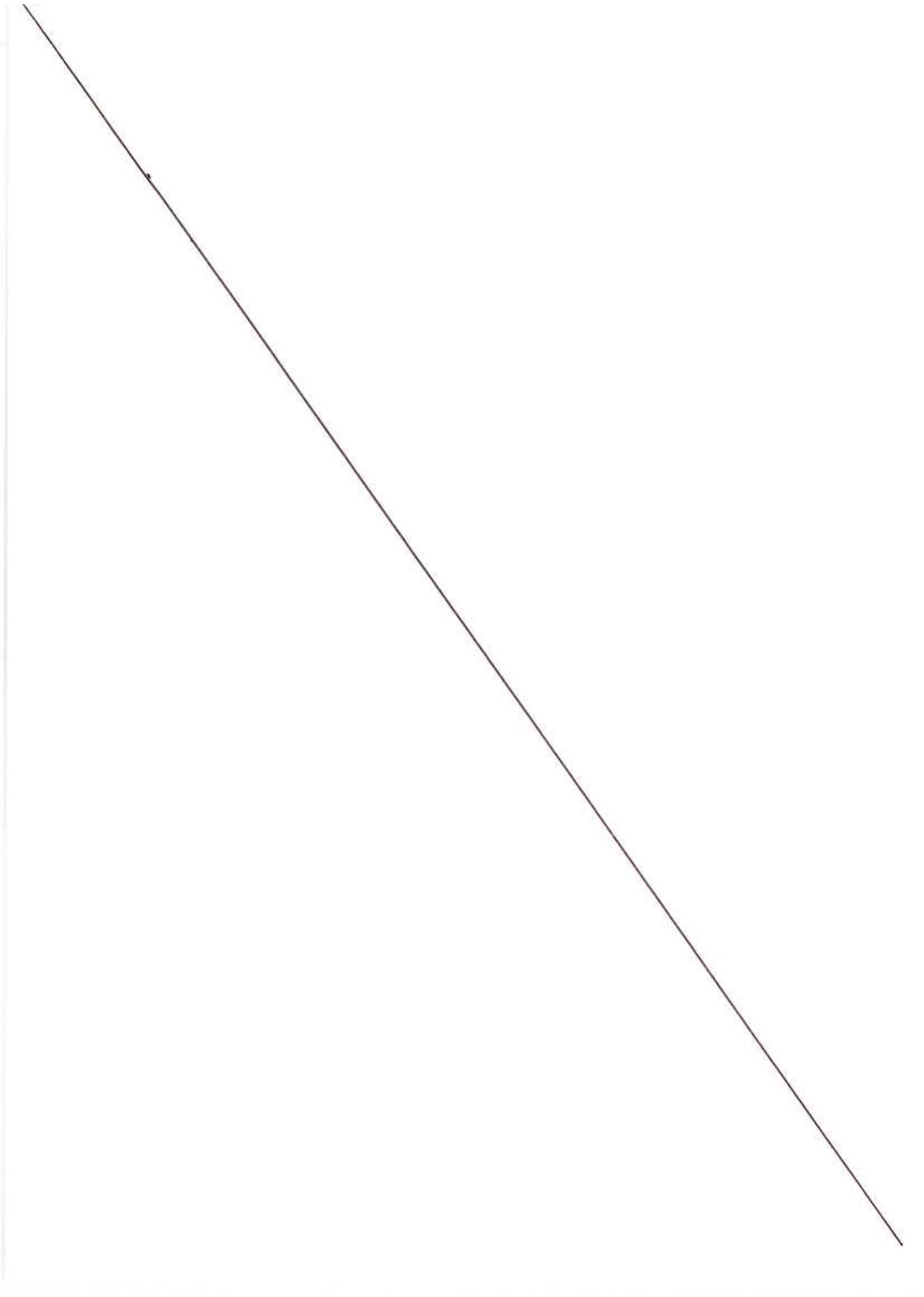
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style with a large flourish.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1372525-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/68/S

Objet : Remplacement sur un emploi permanent d'un chargé de maintenance du patrimoine bâti (catégorie B, filière technique, grade technicien territorial) spécialité électricité courant fort et faible auprès du Service Travaux Opérations Bâtiments de la Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments de la Direction Générale des Services Techniques - Recours éventuel à un agent contractuel

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments est une direction opérationnelle placée sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques (DGST) en charge de la gestion du patrimoine bâti de la Ville de Toulon et des équipements, dont notamment 286 Etablissements Recevant du Public (ERP).

Elle assure :

- le maintien en l'état du patrimoine bâti communal vis-à-vis de la vétusté,
- les mises en conformité : sécurité et accessibilité aux handicapés (respect programmation de l'Ad'AP),
- la mise en œuvre d'opérations de travaux, en Maîtrise d'Œuvre interne et externe, de réhabilitation, d'extension, d'amélioration et de modernisation des bâtiments, avec une démarche environnementale, par le biais du Service Travaux Opérations Bâtiments.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un chargé de maintenance du patrimoine bâti (catégorie B, filière technique, grade technicien territorial) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir :

- un niveau d'études BAC ou BAC+2, spécialité électricité,
- permis B,
- une bonne maîtrise des différentes réglementations (ERP, ERT, Hygiène et sécurité, réglementations normatives des bâtiments, Loi MOP, Code de la Construction, Code de l'Urbanisme notamment),
- une bonne connaissance des pathologies du bâtiment,
- une bonne maîtrise des techniques du bâtiment en courant Fort et Faible,
- une maîtrise de la rédaction de cahiers des clauses techniques et administratives, générales et particulières,
- une maîtrise de la rédaction de cahiers des charges (CCTP, DPGF, BPU),
- une maîtrise de l'analyse d'un document technique unifié (DTU) et d'une norme,
- de bonnes connaissances sur la réglementation marchés et achats publics (procédures de passation et d'exécution des marchés publics),
- une aptitude à l'adaptation, environnement de travail, travail en équipe,
- le sens de l'organisation, de l'adaptation et de la gestion des priorités,
- le sens des responsabilités et le souci de la qualité du service public.

Ses missions seront les suivantes :

- * Réalisation d'études techniques
- réaliser un diagnostic ou un audit technique dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
- dégager des possibilités techniques les plus adaptées en fonction des contraintes,
- élaborer un planning prévisionnel,
- effectuer les études des coûts prévisionnels, déterminer une enveloppe budgétaire,
- rédiger un rapport d'aide à la décision,

- * Conduite des projets et des opérations de maîtrise d'œuvre interne
- reconnaître le terrain et vérifier la faisabilité des travaux à effectuer,
- programmer, coordonner, contrôler l'exécution des travaux électriques et le calendrier d'avancement,
- organiser et animer les réunions de chantier dans les Quartiers Prioritaires de la Ville,
- contrôler l'application des normes techniques de mise en œuvre des matériaux,

- veiller à la maîtrise de coûts tout au long de la réalisation du projet,
- élaborer des comptes rendus de réunion et rapports de chantier,
- mettre en service l'équipement,
- suivre et contrôler les prestataires intellectuels (CSPS, BC, CSSI, BE ...),

* Coordination des projets et des opérations de maîtrise d'œuvre externe

- participer aux réunions de chantier,
- suivre et contrôler les maîtres d'œuvre externes et prestataires intellectuels (CSPS, BC, CSSI, BE ...) dans le domaine électrique,
- veiller à la maîtrise de coûts tout au long de la réalisation du projet.

* Contrôle du respect des règles et consignes d'hygiène et de sécurité

- contrôler les règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public dans les Quartiers Prioritaires de la Ville,
- gérer à tous les stades de l'opération les visites et attestations requises par la commission de sécurité,
- veiller à la mise en place d'une procédure de tri, d'évacuation et d'élimination des déchets.

* Prise en charge des procédures et formalités techniques et administratives liées à une opération

- rédiger les éléments techniques du cahier des charges,
- participer au choix des entreprises et/ou prestataires intellectuels,
- élaborer les dossiers de demande de subventions,
- vérifier les factures, les attachements, proposer la date de service fait et l'état de solde de l'engagement,
- assurer la gestion de la période de parfait achèvement.

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade de Technicien selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourrait être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste de Chargé de maintenance du patrimoine bâti,

Considérant que les besoins du service Travaux Opérations bâtiments de la Direction Travaux Réhabilitation Bâtiments de la Direction Générale des Services Techniques pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau Bac à Bac+2 spécialité Electricité, et possédant plusieurs expériences pour exercer cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un technicien territorial contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1373402-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/69/S

Objet : Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées au titre de l'année 2025 et attribution de subventions avec signature des conventions correspondantes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'article R442-44 du Code de l'Education prévoit que :

« En ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat. »

Les écoles privées sous contrat implantées sur la Commune de Toulon sont au nombre de 6, à savoir :

- Externat Bon Accueil
- Cours Fénelon
- Ecole Notre Dame des Missions
- Ecole Jean XXIII
- Ecole Sainte Philomène
- Institution Notre Dame

1. Participation forfaitaire :

La participation forfaitaire de la Commune est revalorisée de 5% cette année. Ainsi pour l'année 2025 le montant s'élève à :

- 548 € par élève toulonnais de classe élémentaire,
- 1 011 € par élève toulonnais de classe maternelle.

2. Financement achats livres :

La dotation forfaitaire de 500 € par école privée sous contrat est maintenue, à réception des justificatifs pour financer l'achat de livres.

NOMS ECOLES PRIVEES	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Externat bon accueil	500 €	004663	S800010685	Financement Achats de Livres
Cours Fenelon	500 €	002601	S800010686	Financement Achats de Livres
Ecole Notre Dame des Missions	500 €	007294	S800010687	Financement Achats de Livres
Ecole Jean XXIII	500 €	043773	S800010688	Financement Achats de Livres
Ecole Sainte Philomène	500 €	043772	S800010684	Financement Achats de Livres
Institution Notre Dame	500 €	000979	S800010689	Financement Achats de Livres

3. Participation à la restauration scolaire :

La Ville de Toulon maintient la contribution de 2 € par élève toulonnais et par repas qui est versée trimestriellement à l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (UDOGEC). Au regard du nombre important d'élèves toulonnais accueillis sur l'externat Saint Joseph, il a été décidé de participer également à la restauration scolaire de cet établissement, en plus des 6 écoles privées toulonnaises sous contrat.

L'UDOGEC s'engage à communiquer auprès des familles que la Ville de Toulon finance pour partie les repas des élèves toulonnais.

4. Contribution à la scolarité dans un établissement privé d'une autre Commune :

Conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence :

« La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association, constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.

« En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ou, dans des conditions fixées par décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées :

1° Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants,

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune,

3° A des raisons médicales. »

Lorsque les conditions sont réunies, il est proposé de maintenir le forfait à 300 € par élève toulonnais scolarisé en élémentaire dans un établissement scolaire privé sous contrat non toulonnais.

5. Subventionnement de l'association de parents d'élèves (APEL DU VAR):

Il est aussi proposé de subventionner à hauteur de 3 000 € l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) du Var afin qu'elle aide les familles et les enfants dans les domaines liés à l'éducation, à la scolarité et à l'orientation professionnelle. L'association assiste aussi les enfants en situation de handicap et développe l'école inclusive.

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
APEL du Var (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) (3379)	3 000 €	004752	S800010691	Subvention de fonctionnement.

6. Subventionnement de l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC) :

Il est proposé de subventionner à hauteur de 47 500 € l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC) afin qu'elle allège la charge pécuniaire des parents d'élèves fréquentant les 6 établissements privés sous contrat toulonnais, en achetant des fournitures et du matériel pédagogique.

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
ATEC (Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques) (3539)	47 500 €	000972	S800010692	Subvention de fonctionnement.

Les crédits sont prévus sur le compte 6574, au titre du Budget 2025.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article R442-44,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement des écoles privées toulonnaises sous contrat d'association à 548 € pour un élève toulonnais de classe élémentaire, et à 1 011 € pour un élève toulonnais de classe maternelle,

- de maintenir la dotation forfaitaire de 500 € aux 6 écoles privées sous contrat toulonnaises pour financer l'achat de livres,

- de participer au financement de la restauration scolaire des élèves toulonnais à hauteur de 2 € par repas servi, sur présentation de justificatifs transmis trimestriellement par l'UDOGEC. L'externat Saint Joseph bénéficiera de cette participation à la restauration scolaire au même titre que les 6 écoles privées sous contrat toulonnaises,

- de maintenir la contribution à la scolarité d'un élève toulonnais dans un établissement privé d'une autre Commune à 300 €, uniquement lorsque les conditions prévues par la loi sont réunies,

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) du Var,

- d'attribuer une subvention de 47 500 € à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC),

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer avec l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques et l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques les conventions afférentes,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier, Monsieur BONNEFOY et Monsieur KOUTSEFF sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

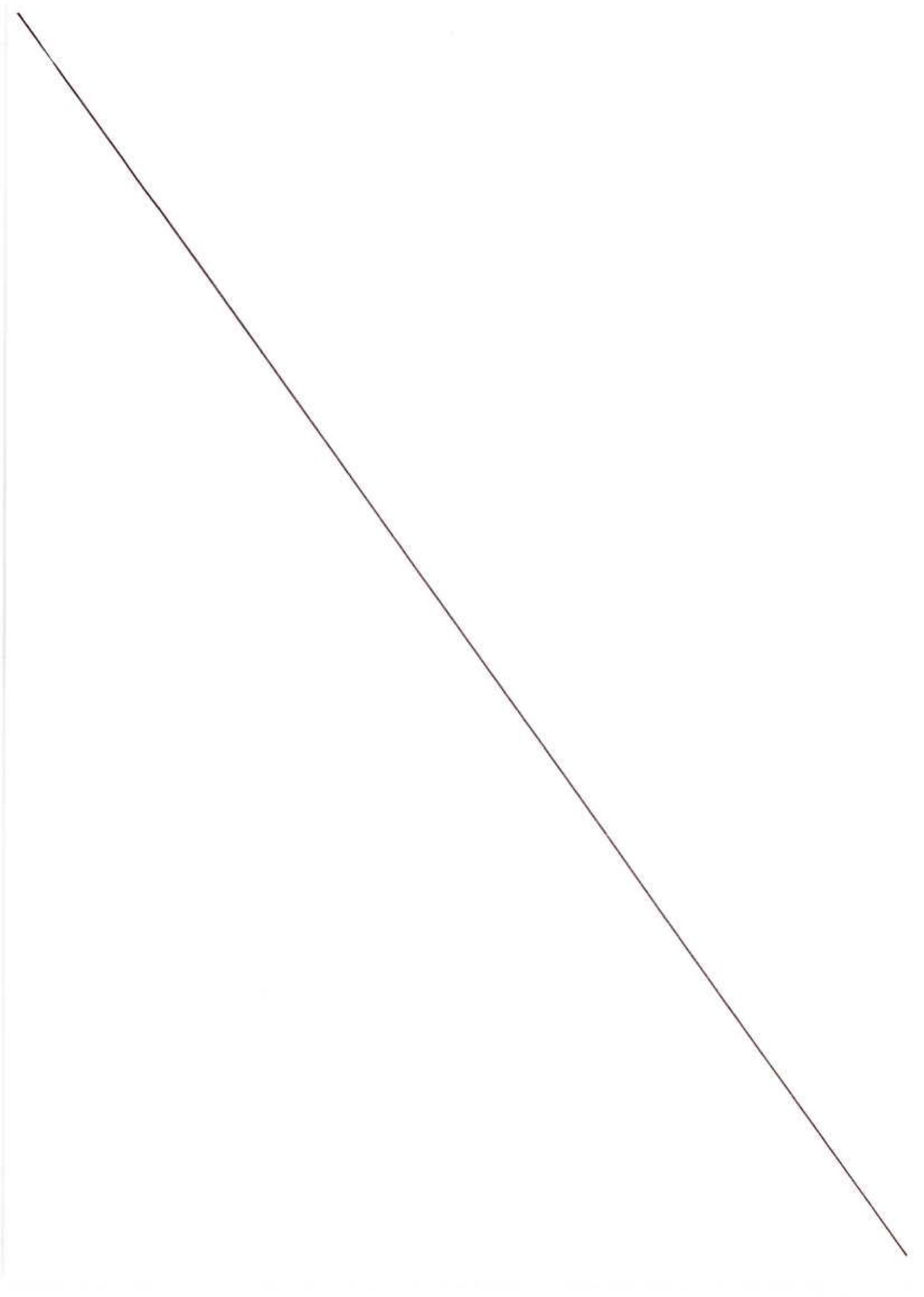
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1371351-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/70/S

Objet : Demande de financement auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée des déplacements liés à l'apprentissage du bloc 3 du savoir rouler à vélo et signature d'une convention

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

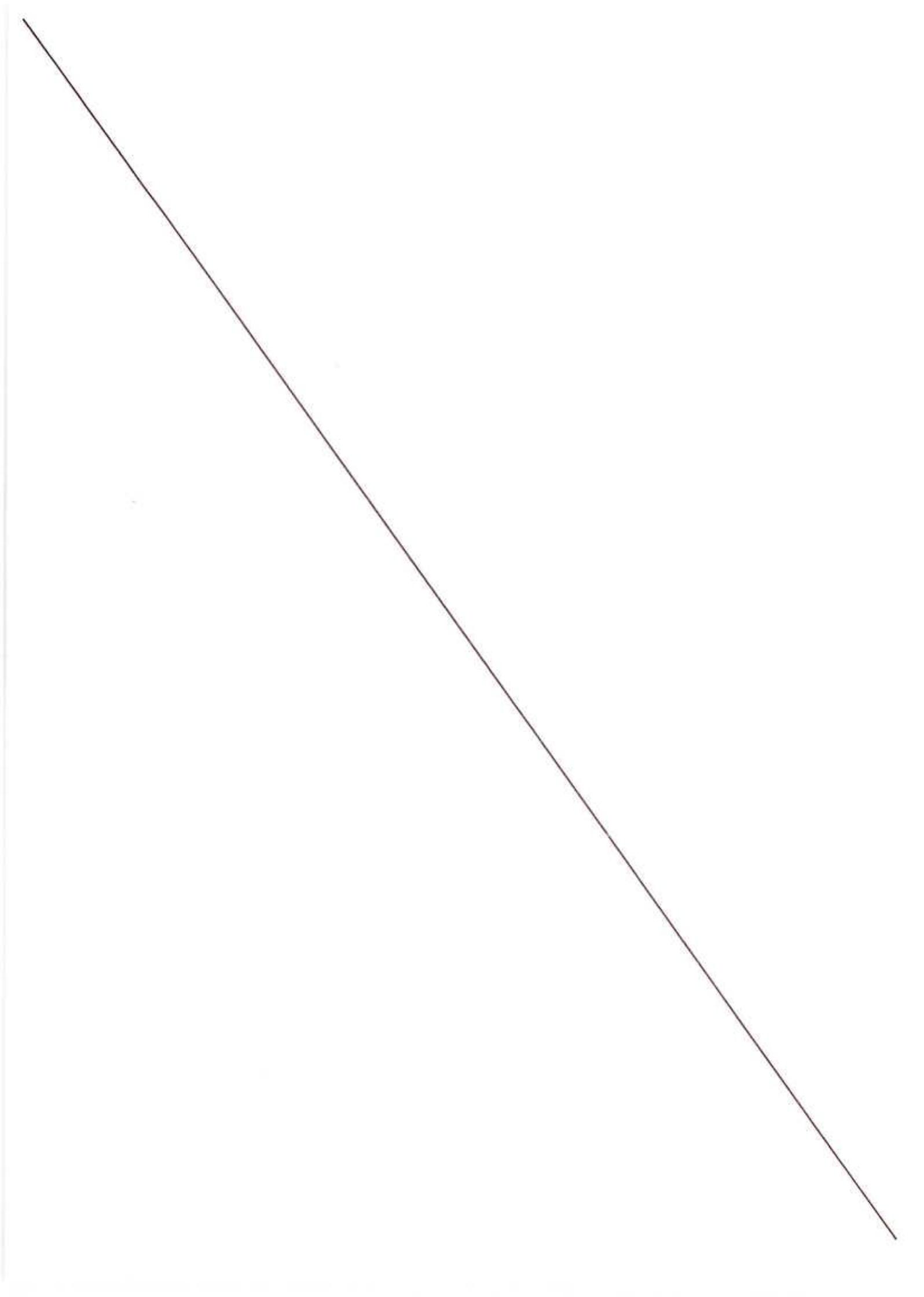
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



Depuis septembre 2023 la Ville de Toulon a développé en interne la mise en place du bloc 3 du savoir rouler à vélo, qui consiste à apprendre aux élèves de CM2 à circuler en situation réelle sur la voie publique.

Les éducateurs sportifs sont mobilisés quotidiennement pour accueillir les classes de CM2 des écoles toulonnaises sur le site du Palais des Sports.

Pour assister à ces séances, les classes se déplacent en transport en commun ou en transport privé en fonction de la situation géographique de l'école, et ces bus sont financés par la Ville.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée propose de prendre en charge une partie de cette dépense à hauteur de 10 € par élève.

En effet, le montant moyen du coût du bloc 3 est estimé à 50 € par enfant par les services de l'Etat, et la Métropole propose un financement de l'ordre de 20% de ces 50 €, soit 10 € par élève.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention de partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

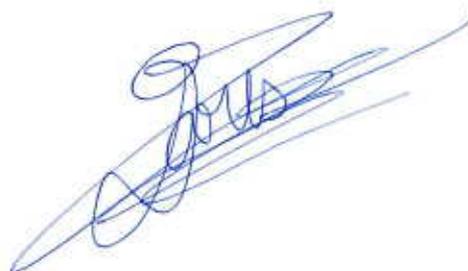
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

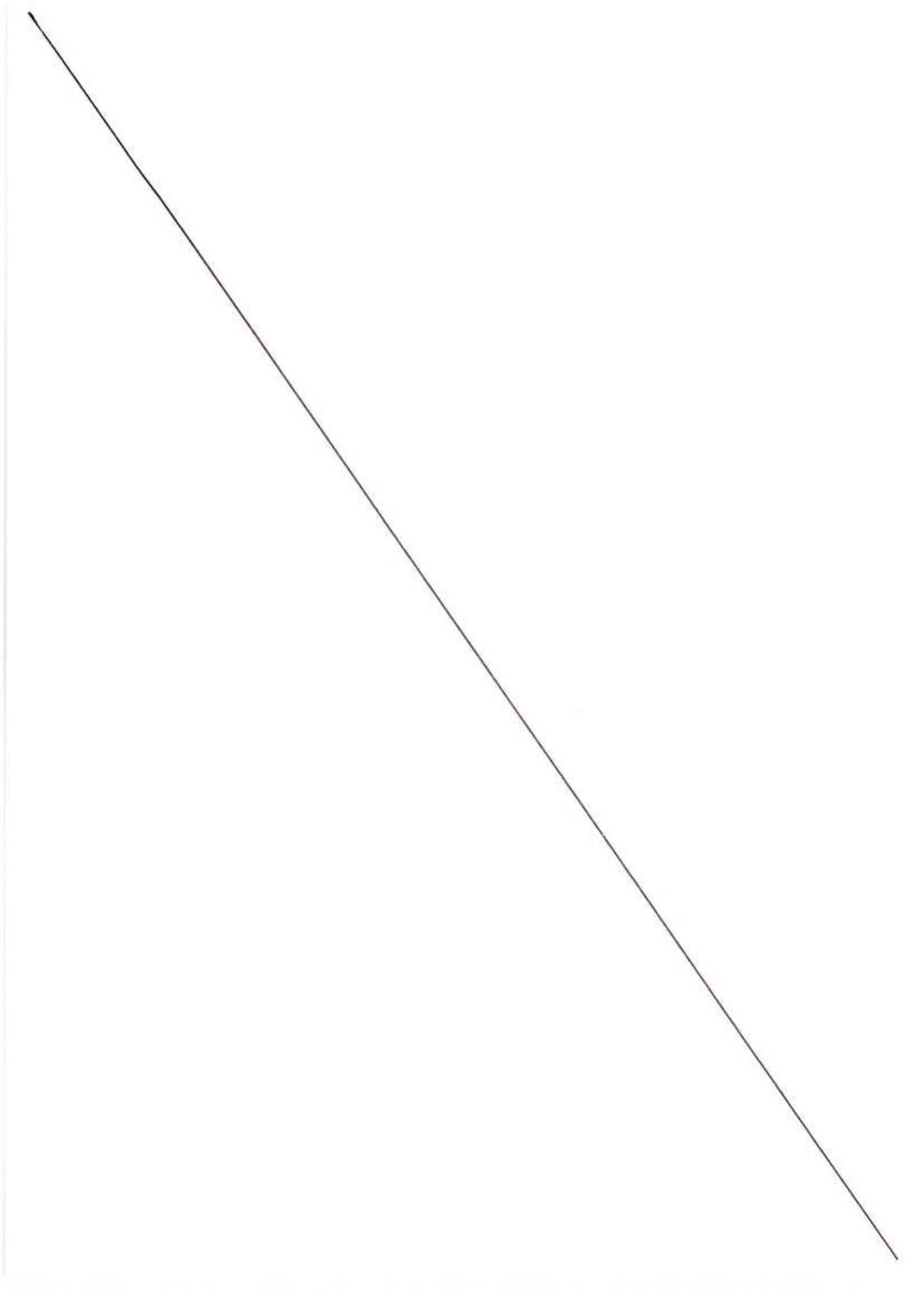
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1382525-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/71/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la fixation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

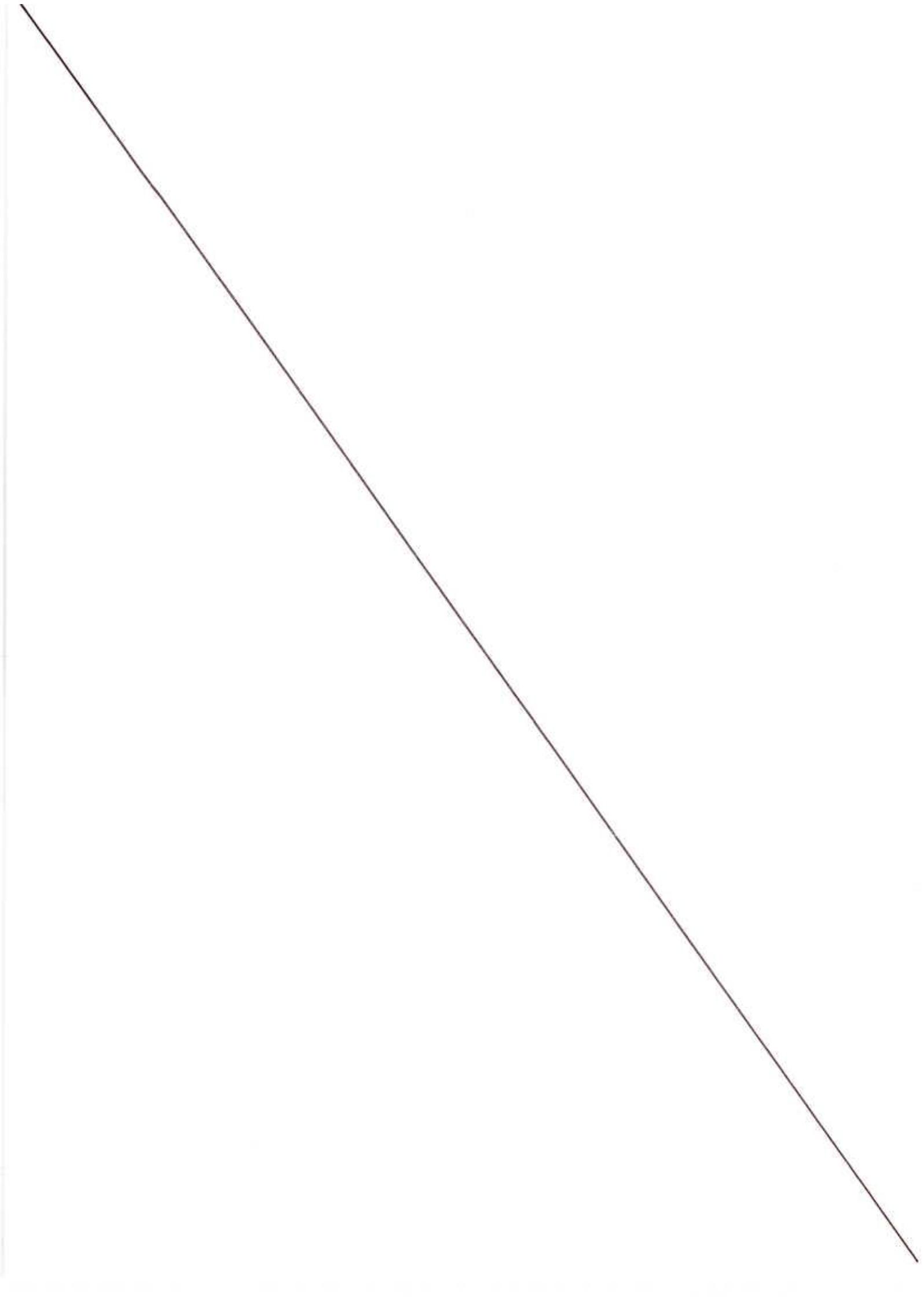
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



En application de l'article R212-9 du Code de l'éducation relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) ainsi que celui du Conseil Municipal doivent obligatoirement être recueillis avant toute fixation par le Préfet du montant de l'IRL (Indemnité Représentative de Logement) susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Seuls les enseignants non logés par la Commune ayant conservé le statut d'instituteur peuvent prétendre à cette indemnité.

Par courrier du 10 avril 2025, le Préfet du Var informe la Ville que le CDEN, réuni le 4 mars 2025, s'est prononcé pour une augmentation de l'IRL de 1,82%, taux d'évolution indexé sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2024.

Ce faisant, le montant de l'IRL sera porté à 3 784,21 € pour l'indemnité de base et 4 730,26 € pour l'indemnité majorée. Le montant de la Dotation Spéciale Instituteur (DSI) versée à la Commune pour les enseignants logés est lui maintenu à 2 808 €.

Le différentiel entre l'IRL et la DSI, à la charge de la Ville, sera donc porté pour l'année 2024, exercice budgétaire 2025, à 976,21 € annuels par instituteur, ce montant pouvant être majoré en fonction de la situation familiale et ainsi porté à 1 922,26 € annuels.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le courrier du Préfet du Var du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la proposition de Monsieur le Préfet du Var,
- de donner un avis favorable sur la fixation de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour l'année 2024, pour l'exercice budgétaire 2025,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

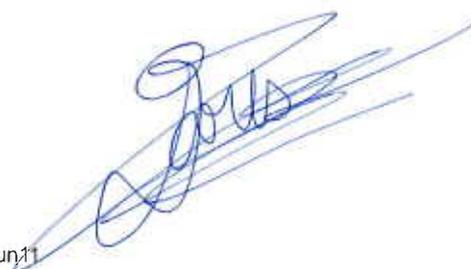
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

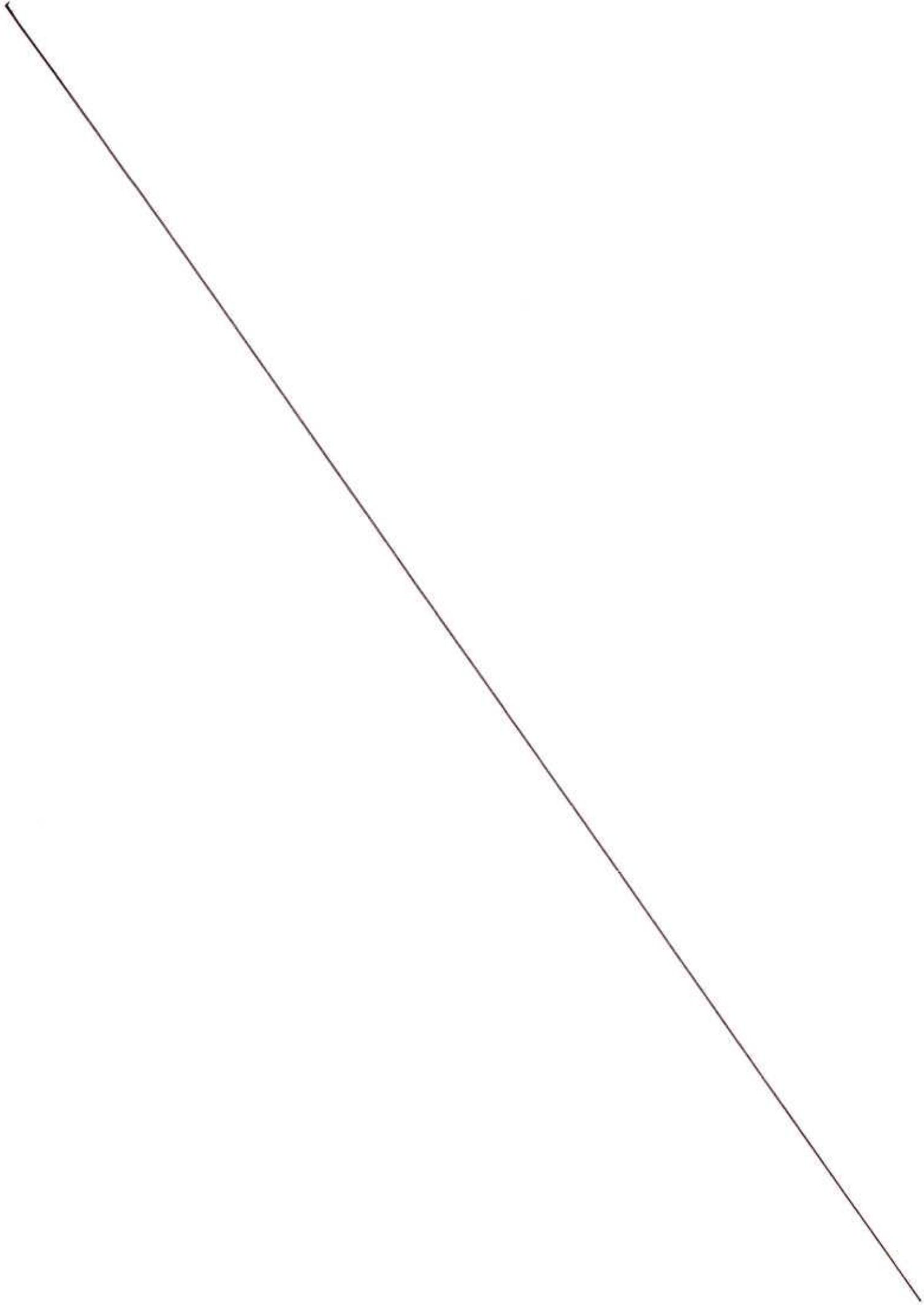
CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



DirEducJeun11







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1372743-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/72/S

Objet : Attribution de subventions à 43 associations dans le cadre du Contrat de Ville et signature des conventions et avenants avec les porteurs de projets au titre du budget 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	50	Présents :	40
		Absent(s) :	13
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	25	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Laurent BONNET, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 », adopté par le Conseil Municipal du 27 septembre 2024, a pour objectifs principaux de réduire les inégalités entre les territoires prioritaires et leur environnement, de mieux intégrer ces territoires prioritaires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération, d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces territoires prioritaires et d'y favoriser l'égalité des chances.

Il bénéficie notamment aux 10 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) situés sur le territoire communal : Sainte Musse, Beaulieu-Sainte Marie, Centre-Ville, Pont du Las - Rodeilhac, Pontcarral, La Beaucaire, La Florane, Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer et les deux nouveaux quartiers Saint Jean du var et La Rode.

A l'issue de la réunion de répartition financière qui s'est tenue le 27 février 2025, la Ville de Toulon souhaite accompagner 88 actions pour un montant total de 875 000 € et selon le détail ci-dessous :

Nom du porteur	Tiers	N° dossier Portail Vie Associative	Action financée	N° Engagement	Montant
AFL TRANSITION - Association Familiale Laïque Transition	049176	00317525	Café et ateliers parents adolescents La Beaucaire	S700110009	5 000 €
		00317514	Pause parents La Beaucaire	S700110010	4 000 €
ALADIN	023956	00315505	ACI Environnement	S700110011	9 500 €
ALINEA - Association pour le Logement Individuel et Autonome	040622	00269736	Accompagnement socio- éducatif des jeunes hébergés en logement temporaire	S700110012	30 000 €
		00269750	Pôle d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes	S700110013	12 000 €
		00269762	Développement du bail accompagné	S700110014	3 000 €
AMITIÉS CITÉ - UDV	064713	00313535	Renforcer l'animation au sein des quartiers ouest de Toulon et favoriser le lien social et familial	S700110015	28 000 €
		00313512	Soutenir les épiceries solidaires et l'accompagnement inhérent de lutte contre la précarité	S700110016	15 000 €
		00313515	Extra muros	S700110017	2 500 €
AMT - Association des Mamans Toulonnaises	042731	00317915	Accès à la culture et aux loisirs intergénérationnels	S700110018	2 000 €
APS - Association de Prévention Spécialisée	063327	00315293	Parcours d'accompagnement à la mobilité et au retour à l'emploi	S700110019	18 000 €
ARCHAOS	014018	00313887	Accueil bas seuil en direction personnes en précarité	S700110020	36 000 €
		00313891	Les Elles d'Archaos	S700110021	7 500 €
ARIANE MÉDITERRANÉE	067336	00317489	Horizon bleu	S700110022	15 000 €
ASCM TENNIS CLUB DE TOULON	012889	00315422	Pratique du tennis et du Padel pour les ACM et les zones QPV	S700110023	8 000 €
AVAL - Association Varoise d'Action des Locataires	020418	00315614	La main offerte	S700110024	15 000 €

AXIS Prévention Santé	041955	00317789	Habitants acteurs de prévention	S700110025	19 500 €
		00317638	Maison des parents	S700110026	17 000 €
		00317938	Relais enfants-parents	S700110027	5 500 €
CAAA Cœur de Ville - UDV	009996	00315012	Ateliers sociolinguistiques visant à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle	S700110028	2 000 €
CCAS de Toulon	000484	00316823	Horizons citoyens : Ateliers pour s'épanouir et s'engager	S700110029	2 500 €
CIDFF DU VAR - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	059908	00316770	Service d'Accompagnement Individualisé Emploi femmes (SAIE)	S700110030	4 000 €
CODES 83 - Comité Départemental d'Education pour la Santé 83	006238	00317328	Santé Toulon ! Education santé multithématique	S700110031	6 000 €
COMITÉ DU VAR DE COURSE D'ORIENTATION	064000	00316809	« Qu'il est beau mon quartier »	S700110032	4 000 €
COMPAGNONS BÂTISSEURS DE PROVENCE	072954	00312915	Bricobus, l'atelier habitat mobile et solidaire	S700110093	5 000 €
CULTURES DU CŒUR 83	046313	00317049	Accès à la culture – Culture & vous	S700110033	6 000 €
CULTURES & COMMUNICATION	044185	00315032	Itinéraires, mémoires, culture : Vivre ensemble dans le centre ancien	S700110034	24 000 €
		00315015	Avec le conseil citoyen en centre-ville	S700110035	3 000 €
EQV - Des Enfants, un Quartier, la Vie	017107	00314772	Action famille parentalité	S700110036	5 000 €
		00315220	Accueil collectif de mineurs ACM	S700110037	10 000 €
		00313133	Accès aux droits des familles	S700110038	7 000 €
FACE VAR	050088	00317158	Égalité des chances des jeunes diplômés	S700110039	4 000 €
		00317695	Passerelle écoles entreprises	S700110040	3 000 €
		00317575	Face Cité Écocitoyens	S700110041	5 000 €
FEMMES D'AUJOURD'HUI	033517	00316387	Action santé / Information/ Accompagnement accès aux soins	S700110042	4 000 €
		00315365	Activités Culturelles et Artistiques	S700110043	2 000 €
		00315829	Lieu de vie d'éducation et d'apprentissage de la citoyenneté en direction des adolescents	S700110044	9 000 €
		00316257	ACM J-Y Cousteau 6-12 ans « lieu de vie et outil de soutien fonction parentale »	S700110045	12 000 €
		00316058	Ateliers d'alphabétisation sociale secteur Ouest	S700110046	6 500 €
		00315934	Ateliers d'apprentissage linguistique à visée professionnelle centre-ville	S700110047	12 000 €

		00316751	Espace familles	S700110048	7 000 €
		00316155	LAEO Lieux d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation pour les femmes victimes de violences	S700110049	8 000 €
		00316512	S.A.S d'insertion	S700110050	5 000 €
FILMHARMONIA	051719	00317717	Séances de cinéma en plein air	S700110094	6 000 €
JUDO 83	058240	00315462	Découverte du judo intra-muros et extra-muros	S700110095	2 000 €
LA RESPOLIDO	069323	00315550	Le Jardin de la Chapelle : Un Espace de Partage, de Jeux et de Découverte	S700110051	4 000 €
		00317038	La Chapelle et Pontcarral : Ensemble dans la diversité culturelle	S700110096	8 000 €
LES AMIS DE JÉRICO - UDV	016174	00314945	Accueil de jour	S700110052	82 000 €
		00314948	Bus de nuit	S700110053	5 000 €
LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON	060395	00266301	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans CENTRE	S700110054	3 000 €
		00265859	Familles Adultes Prévention Education CENTRE	S700110055	6 000 €
		00317475	Fête & culture : la ville et nous CENTRE	S700110056	4 500 €
		00266600	Loisirs actifs et citoyens 12-20 ans CENTRE	S700110057	13 000 €
		00316594	LAJ 12-20 St Jean – La Rode CENTRE	S700110058	2 000 €
		00316599	Familles Adultes Prévention Education St Jean – La Rode CENTRE	S700110059	3 000 €
		00264423	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans EST	S700110060	3 000 €
		00266074	Familles Adultes Prévention Education EST	S700110061	15 000 €
		00264439	Participation engagement citoyenneté 12-20 ans EST + Ste Marie	S700110062	13 000 €
		00266757	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans OUEST	S700110063	3 000 €
		00269165	Familles Adultes Prévention Education OUEST	S700110064	9 500 €
		00270479	Loisirs actifs jeunes 12-24 OUEST	S700110065	9 000 €
		00266989	Loisirs actifs jeunes 12-24 Beaucaire & Florane OUEST	S70011006	6 000 €
		00269197	Familles Adultes Prévention Education Beaucaire & Florane OUEST	S700110067	3 000 €
LES PETITS DÉBROUILLARDS PACA	051390	00270739	Cités débrouillardes	S700110068	9 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL DU VAR	000962	00313911	Escape éducatifs	S700110069	3 000 €

LVP - Ligue Varoise de Prévention	021092	00270547	Accompagnatrice médiatrice familiale Grand Jonquet	S700110070	27 000 €
		00270549	Accompagnatrice médiatrice familiale Pontcarral	S700110071	13 500 €
		00317517	Médiation sociale de lieux de partage et de vie Toulon Ouest	S700110072	4 500 €
MÉTROPOLE GLISSE	057544	00316838	Des activités pédagogiques et éducatives autour de la glisse urbaine pendant les vacances scolaires et en horaires décalés	S700110073	11 000 €
MLJT - Mission Locale des Jeunes Toulonnais	023502	00317386	Antennes des quartiers ciblés	S700110074	48 000 €
		00315942	Recrutement des publics QPV sur les dispositifs	S700110075	28 000 €
		00317490	Médiation Emploi Santé	S700110076	5 000 €
MUNITIQUE	057315	00316546	Atelier Bureautique et Multimédia	S700110077	8 000 €
		00316551	Lieu d'initiative en direction des jeunes	S700110078	2 000 €
PROMO SOINS - UDV	024286	00317702	Pass de Ville Toulon : Espace Santé Mirabeau	S700110079	16 000 €
		00317752	Interface psychiatrique Siloë	S700110080	12 000 €
		00317724	Equipe Mobile Précarité Santé (EMPS)	S700110081	30 000 €
SMDC – Sainte Musse Divers cités	070395	00317261	Divers cités 2025	S700110082	1 500 €
SÈVE	070232	00317383	Grandir et s'épanouir grâce à la philosophie dans le quartier Pont du Las / Rodeilhac	S700110083	3 000 €
SMACS	041956	00316835	Espace républicain	S700110084	3 000 €
THÉÂTRE MANDIN	070238	00316300	Théâtre Forum	S700110085	3 000 €
TOUS EN FAMILLE	069269	00317607	Retour du vivre ensemble au Grand Jonquet	S700110086	2 500 €
UFOLEP 83	026430	00317816	Socio Sports	S700110087	6 000 €
		00270914	Sports urbains en horaires décalés	S700110088	6 000 €
		00317818	Pratique du VTT sur le site du BOK'R Concept	S700110089	3 500 €
UNIS CITÉ	069987	00316538	Les jeunes s'engagent avec Unis-Cité	S700110090	11 000 €
WECONNECT	068446	00316074	Il était une fois mon quartier	S700110091	4 000 €
XPLORAFIT	072533	00316683	Sport santé à la Maison de tous de Rodeilhac	S700110092	6 000 €
TOTAL					875 000 €

Une convention de subvention ou un avenant, dans le cas où une convention est signée antérieurement à cette même délibération entre un porteur de projet(s) et la Ville de Toulon, doit intervenir si l'ensemble des subventions allouées (numéraires et/ou en nature) par la Ville est supérieur ou égal à 23 000 €.

Cette convention ou cet avenant détaille le (ou les) projet(s) financé(s) et les modalités de versement et d'utilisation de ladite (desdites) subvention(s).

Ces conventions concernent 11 porteurs :

Alinea, Amitiés Cité – Udv, Archaos, Axis, Cultures et Communication, des Enfants, un Quartier, la Vie (EQV), Femmes d'Aujourd'hui, Filmharmonia, les Amis de Jéricho – Udv, Ligue Varoise de Prévention (LVP) et Promosoins – Udv.

Ces avenants concernent 2 porteurs : Les Centres Sociaux de Toulon, la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT).

Les subventions aux porteurs de projet(s) seront versées selon les dispositions suivantes :

- Pour une 1^{ère} demande : 100% du montant de la subvention après signature par le représentant légal de l'attestation sur l'honneur et de la convention, le cas échéant, comportant à cette occasion l'actualisation du budget prévisionnel en fonction du montant accordé des subventions au titre de l'exercice 2025.

- Pour une reconduction :

- un acompte de 70% du montant de la subvention aux conditions indiquées pour une 1^{ère} demande,

- le solde de 30% du montant de la subvention sous réserve de la présentation de ses bilans, compte de résultats avec leurs annexes respectives, compte rendu financier certifiés conformes par le président de l'association ou par le commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.

- la transmission avant le 31 juillet 2025 au titre du dernier exercice clos, du compte de résultat qui doit porter inscription du montant de la subvention accordée par la commune au titre des présentes.

A défaut de réception de ces pièces justificatives dans le délai imparti, la Ville se réserve le droit de réutiliser les sommes non versées, le bénéficiaire étant alors réputé renoncer à percevoir tout versement dudit solde sans être considéré exonéré de ses obligations.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la circulaire gouvernementale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret 2023 – 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n°2024/208/S du 27 septembre 2024, autorisant Madame le Maire de Toulon à signer le Contrat de Ville 2024-2030 Engagement Quartiers 2030,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'attribuer les subventions aux 43 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 875 000 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" du Budget Principal 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions avec les 11 porteurs de projets suivants : Alinea, Amitiés Cité – Udv, Archaos, Axis, Cultures et Communication, des Enfants, un Quartier, la Vie (EQV), Femmes d'Aujourd'hui, Filmharmonia, les Amis de Jéricho – Udv, Ligue Varoise de Prévention (LVP) et Promosoins – Udv,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les avenants avec les 2 porteurs de projets suivants : Les Centres Sociaux de Toulon, la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT),
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame MOUSSAOUI, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur RAYNAUD, ne participe pas au vote

Avant la présentation du dossier, Madame AUDIBERT, Madame BIZAT, Monsieur CHARRETON, Madame DIR, Madame LEVY, Monsieur MORENO, Monsieur PARDIGON, Madame TURBATTE, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur MASCARO, Monsieur MAHALI et Madame MONDONE sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI (Avis réservé sur l'association AVAL)

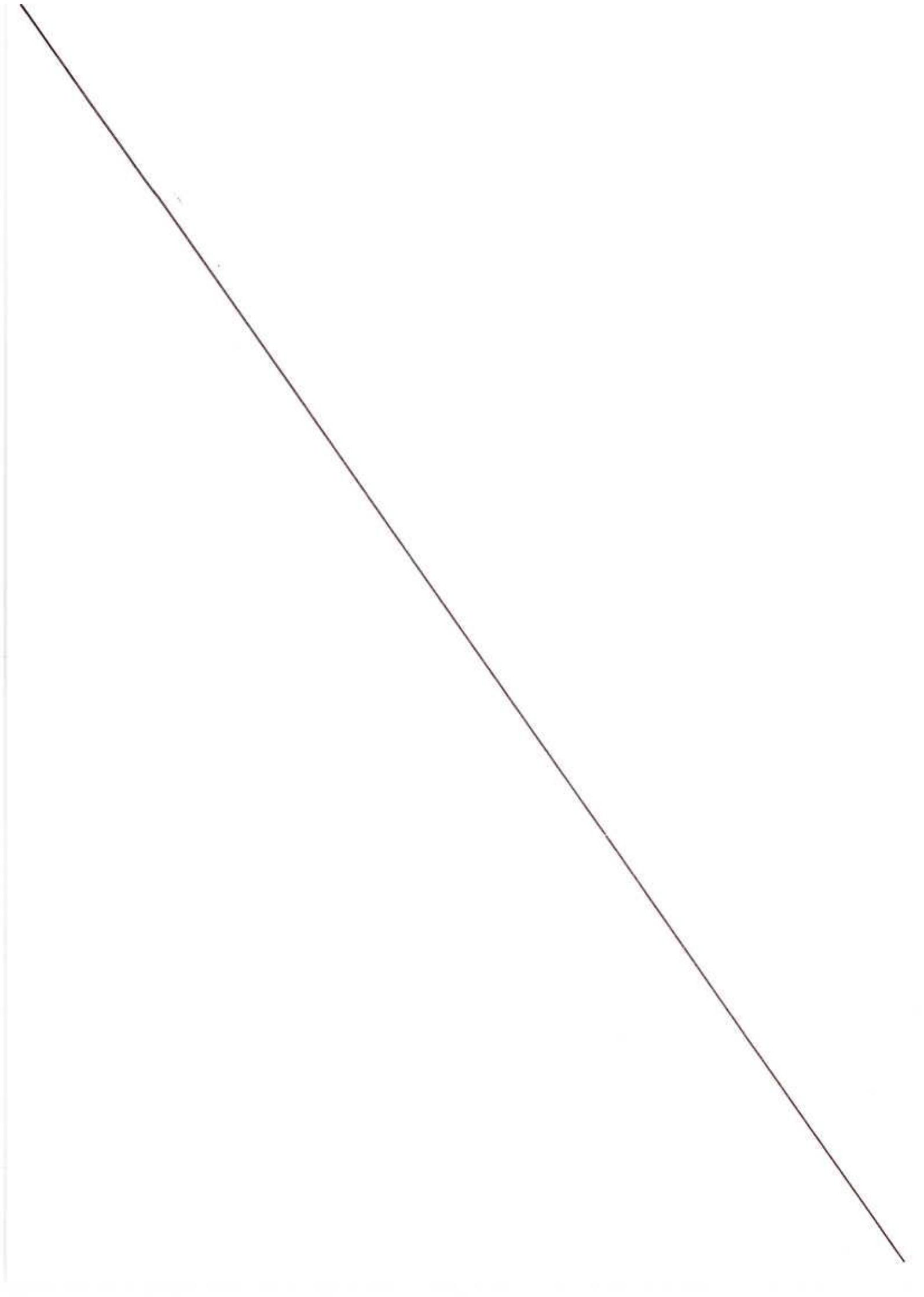
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373595-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/73/S

Objet : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le comptable public a transmis un état des produits du budget communal à admettre en non-valeur et en créances éteintes.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. La décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine dans la situation du débiteur : insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers....

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (jugement de clôture de liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif, surendettement et décision d'effacement de dette...).

Ces produits sont relatifs aux exercices comptables de 2008 à 2024 pour un montant total de 38 585,93 € (créances admises en non-valeur - article 6541) et pour un montant total de 1 434,51 € (créances éteintes - article 6542) détaillés comme suit :

IMPUTATION	DATE ETAT	N°LISTE	MONTANT
Chap 65-Fonct 020-Compte 6541	10/10/2022	7129750233	38 585,93 €
Chap 65-Fonct 020-Compte 6541	10/10/2022	57103761133	1 434,51 €
Total général			40 020,44 €

Ces créances concernent des impayés des produits des services tels que : cantines scolaires, taxes d'emplacements, frais de garderie, etc.

Il convient donc d'admettre en non-valeur la somme de 38 585,93 € et en créances éteintes la somme de 1 434,51 €, soit un total de 40 020,44 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant les états des restes à recouvrer présentés par le comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer en non-valeur et en créances éteintes, les créances irrécouvrables demandées par le comptable public, dont le détail figure sur les états des restes à recouvrer annexés à la présente délibération, à hauteur de 40 020,44 €.

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

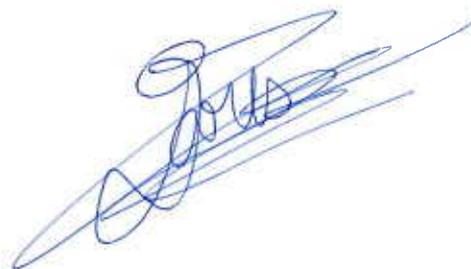
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

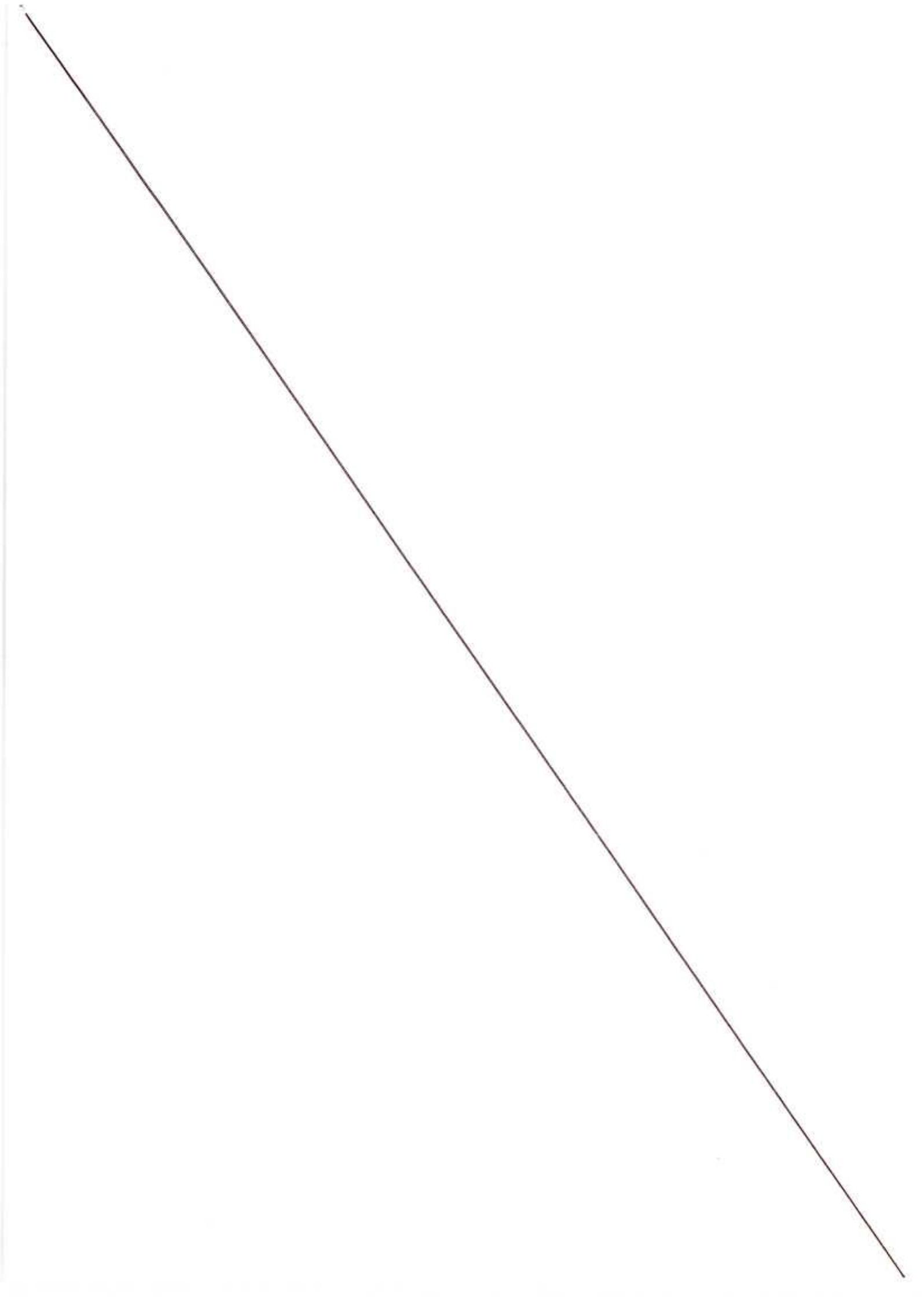
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373957-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/74/S

Objet : Participation financière de la Ville de Toulon à la 1ère édition du Festival Le Son by Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	49	Présents :	43
		Absent(s) :	10
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	25	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La première édition du Festival Le Son by Toulon s'est tenue du 16 au 25 juillet 2024, réunissant près de 30 000 spectateurs, autour d'une programmation de 8 artistes français et internationaux.

Eclectique et ouvert aux talents émergents, le Son by Toulon constitue un nouveau rendez-vous estival, culturel et populaire, mêlant diverses générations grâce à une programmation variée et attractive. Aux côtés du Festival de Jazz, ce temps fort musical est un facteur supplémentaire d'attractivité de la ville, de rayonnement à l'échelle régionale.

L'organisation du Son by Toulon a été confiée à la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès, via le contrat de quasi-régie n°2024SPL78, notifié le 24 juin 2024.

L'analyse du Compte d'Exploitation Réalisé permet de dégager la synthèse suivante :

	Réalisé HT	Réalisé TTC
VOLET ARTISTIQUE		
Recettes	1 777 736 €	2 133 283,20 €
Dépenses	- 1 548 950€	- 1 858 740 €
Bénéfice artistique (A)	228 786 €	274 543,20 €
VOLET TECHNIQUE & LOGISTIQUE		
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	- 929 162 €	- 1 114 994,40 €
Déficit technique & logistique (B)	- 929 162 €	- 1 114 994,40 €
VOLET « AUTRES »		
Recettes	117 000 €	140 400 €
Dépenses	- 32 000 €	- 38 400 €
Bénéfice « Autres » (C)	85 000 €	102 000 €
TOTAL des VOLETS (A) + (B) + (C)	- 615 376 €	- 738 451,20 €

Le contrat prévoit que l'éventuel déficit constaté (en l'espèce, 615 376 € HT soit 738 451,20 € TTC) soit intégralement supporté par la Ville de Toulon.

Initialement chiffré sur la base d'une rémunération forfaitaire de 400 000 € TTC, déjà versée par la Ville au cours du second semestre 2024, le contrat et sa bonne exécution requièrent le versement par la Ville de la différence, soit 338 451,20 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de quasi-régie n°2024SPL78, notifié le 24 juin 2024 à la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès,

Vu le compte-rendu d'exploitation réalisé présenté par la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à la Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès la somme de 338 451,20 €, conformément aux termes du contrat susvisé,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier, Monsieur BONNET, Madame CHAMBON, Monsieur JEROME, Monsieur KOUTSEFF, Monsieur LEROY, Monsieur MASCARO, Madame MONDONE, Monsieur MORENO, Monsieur TAINGUY et Madame TURBATTE sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

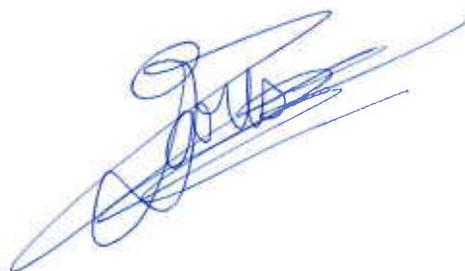
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

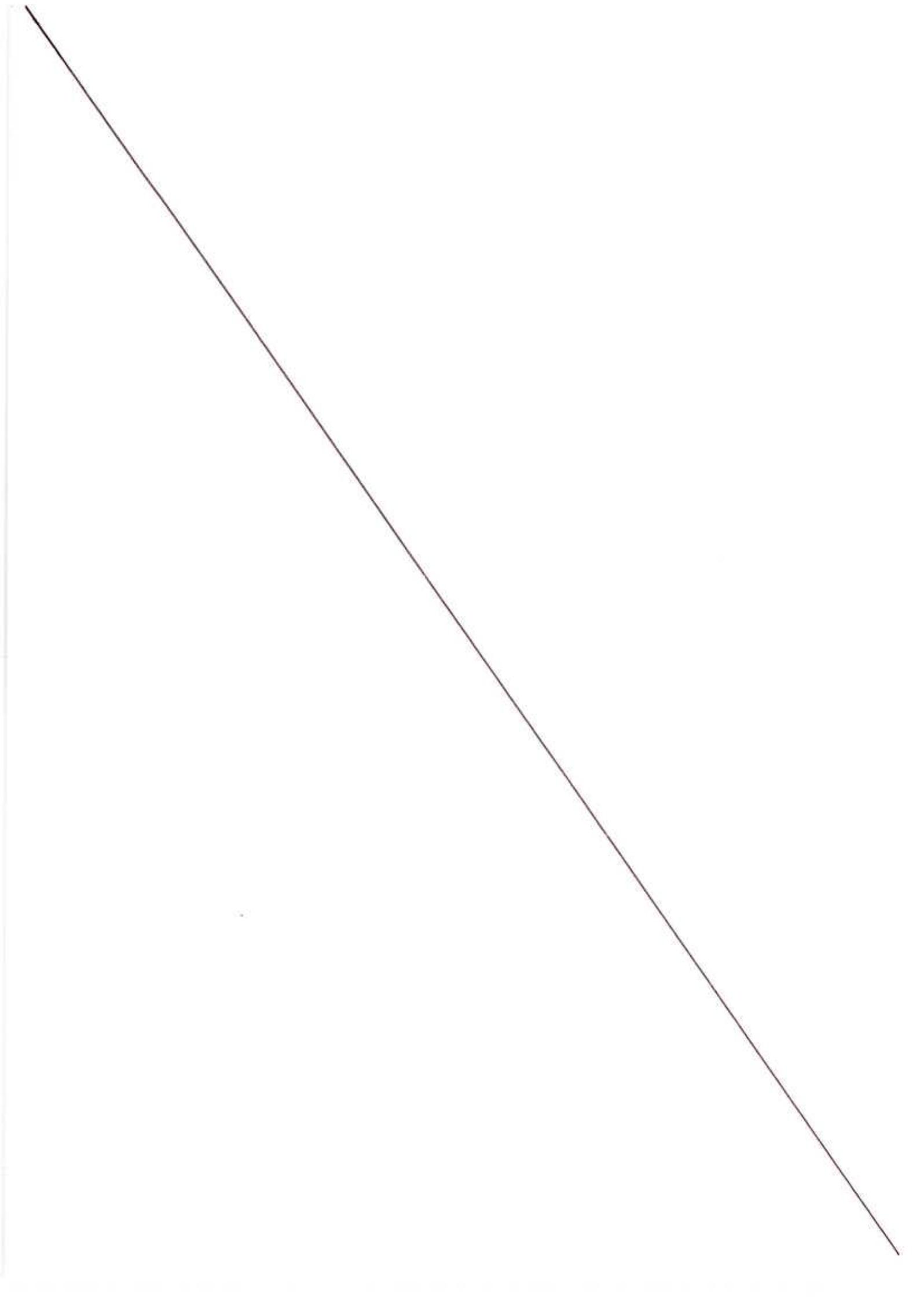
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1374607-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/75/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation d'interventions programmées en investissement en 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

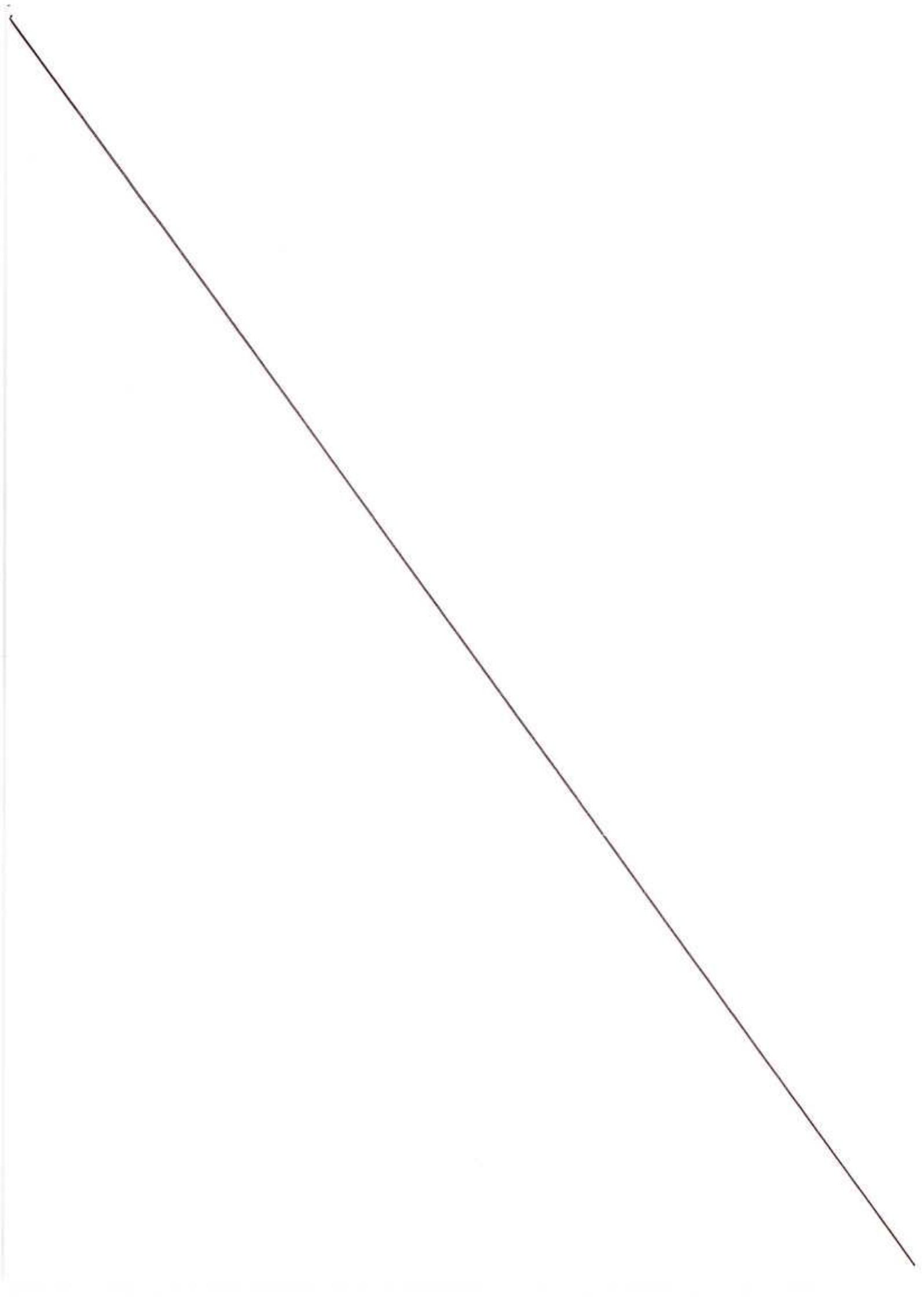
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accorde des aides qui visent à développer et garantir l'offre de service en faveur des familles, sous réserve que les projets s'inscrivent en cohérence avec le diagnostic et les priorités territoriales.

La Ville de Toulon met tout en œuvre pour offrir un accueil de qualité, bienveillant et adapté, au bénéfice de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence.

De nombreux investissements sont ainsi réalisés chaque année et, au titre de 2025, ce sont 2 projets qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la CAF, à savoir :

- travaux de réhabilitation et de confort des structures Petite Enfance du « site Lamalgué » (coût 1 002 232,03 € HT, soit 1 202 678,43 € TTC),
- aménagement faisant suite à la transformation du Petit Prince en centre pour adolescents (coût 5 808 € HT, soit 6 969,60 € TTC).

Au regard de la réglementation des aides financières aux partenaires (Aide financière à l'investissement - année 2025), un soutien financier au taux le plus élevé possible est ainsi demandé à la CAF pour les 2 opérations susmentionnées.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu la réglementation des aides financières aux partenaires – année 2025 « Aide financière à l'investissement » de la Caisse aux Allocations Familiales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

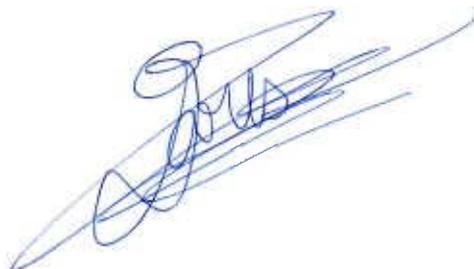
- de solliciter un soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation d'interventions communales programmées en investissement en 2025, au taux le plus élevé possible,
- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

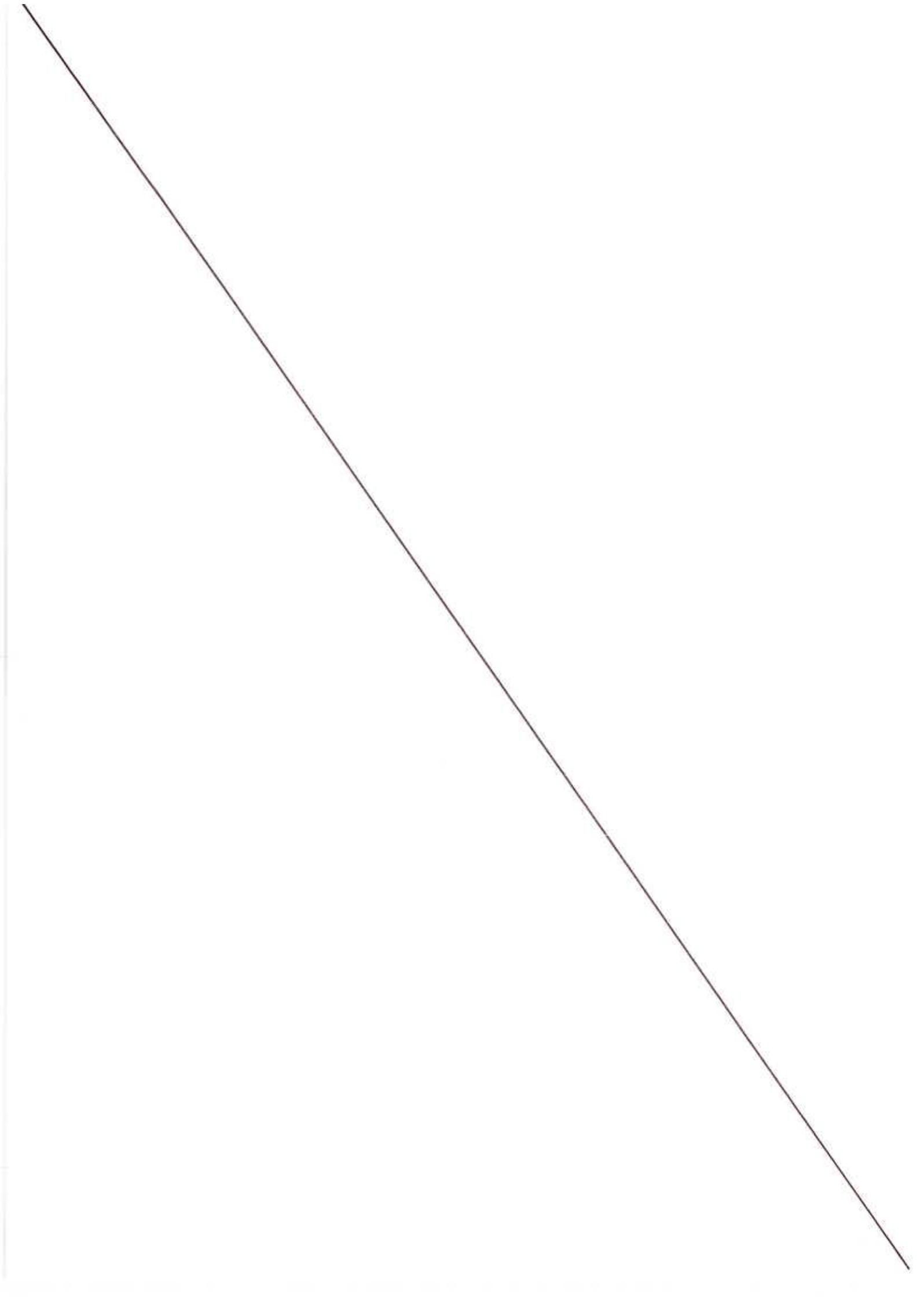
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIÉ CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1374605-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/76/S

Objet : Demande de soutien financier au titre du 12ème programme d'intervention 2025/2030 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de désimperméabilisation du Groupe Scolaire Brusquet

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

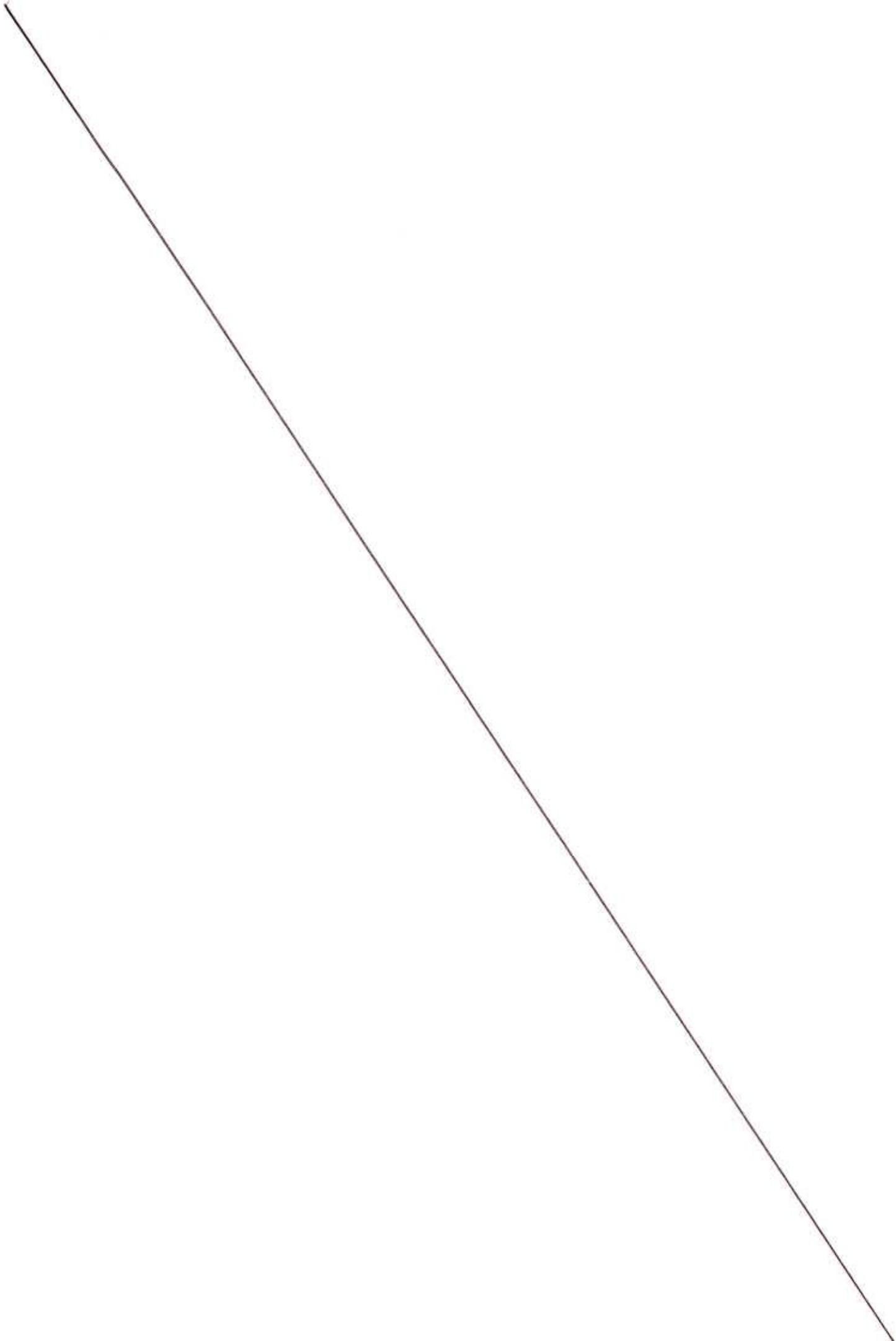
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



La Ville de Toulon s'est lancée en 2023 dans un ambitieux programme de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des cours d'écoles, en vue de créer notamment, des îlots de fraîcheur pour améliorer le confort des élèves durant les périodes de forte chaleur.

Une démarche d'ensemble (sur la base d'une concertation des élèves, des équipes pédagogiques et de certains acteurs publics) a été menée en vue d'atteindre certains enjeux bien plus vastes, parmi lesquels figurent l'épanouissement personnel, le développement moteur, psychologique et social des enfants sur les temps en extérieur.

A compter de 2025, des interventions de cette nature sont planifiées au sein du Groupe Scolaire Brusquet pour un coût prévisionnel total de 1 487 500 € HT (soit 1 785 000 € TTC).

Compte tenu de l'éligibilité de certaines dépenses au titre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 2025/2030, un soutien financier au taux le plus élevé possible est demandé.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse adopté par son Conseil d'administration le 4 octobre 2024 (délibération n°2024-26),

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au titre du 12^{ème} programme d'intervention 2025/2030, pour les travaux de désimperméabilisation du Groupe Scolaire Brusquet, au taux le plus élevé possible,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

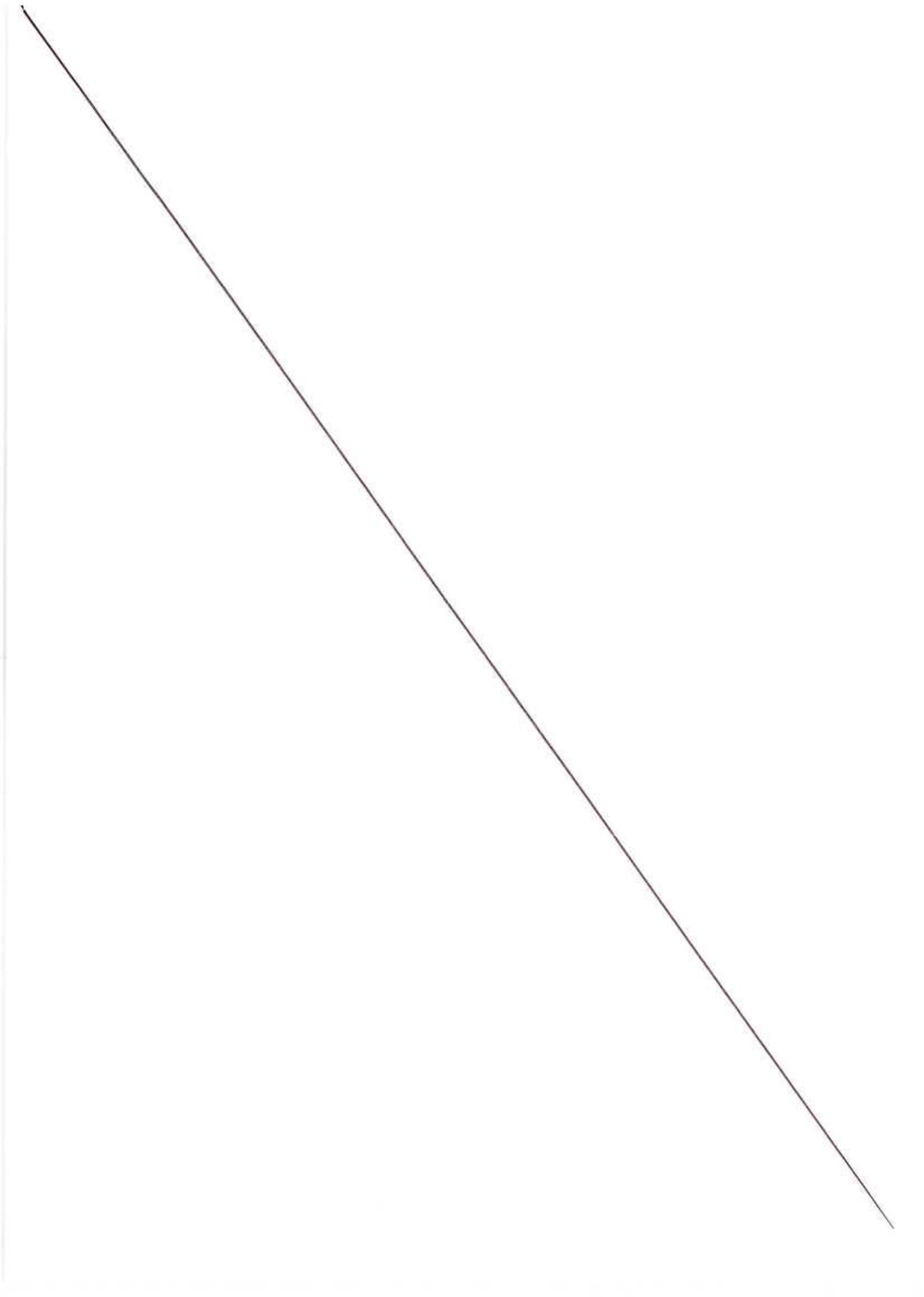
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1376481-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/77/S

Objet : Demande de soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2025 pour le projet de la Médiathèque de la rue Marnata

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

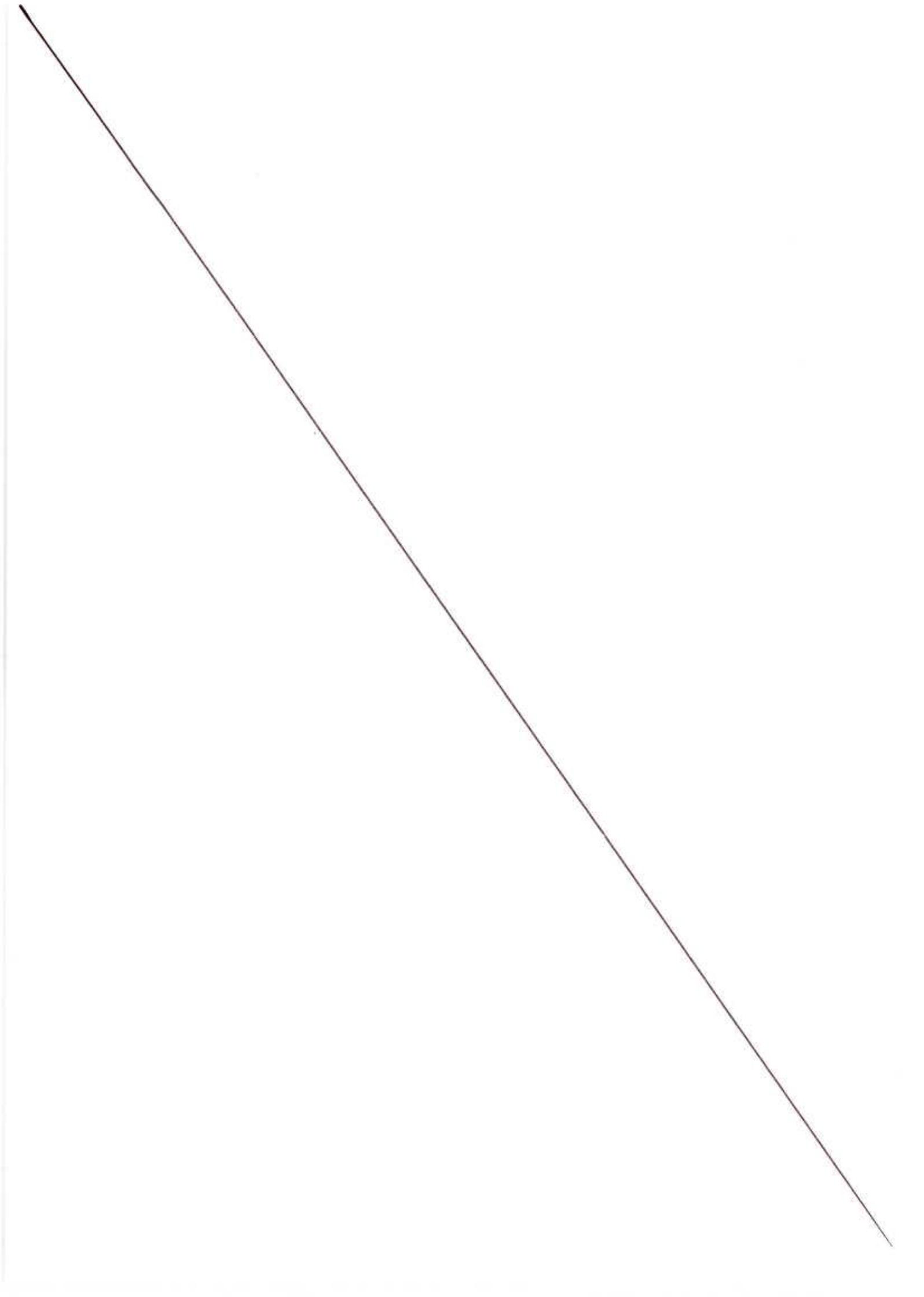
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



L'Etat participe au financement de la construction et de l'équipement des bibliothèques municipales par le biais du dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Il s'agit de crédits attribués à des projets de construction, de rénovation et d'équipement en mobilier, matériel et informatique permettant aux établissements de Lecture Publique de jouer un rôle majeur dans l'aménagement culturel du territoire.

Après Chalucet dans le centre-ville, la Ville de Toulon souhaite se doter d'une nouvelle médiathèque au sein du quartier de Saint-Jean-du-Var (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville), à la place de la « Villa Marnata ».

C'est dans le cadre de ce nouveau projet de Lecture Publique que la Ville souhaite bénéficier de la Dotation Générale de Décentralisation 2025 pour 4 postes de dépenses :

- gros œuvre (estimation 2 763 000 € HT) - soutien espéré à hauteur de 35%,
- mobilier (estimation 200 000 € HT) - soutien espéré à hauteur de 40%,
- collections (estimation 142 180,10 € HT sur 3 ans, soit 47 393,36 € HT par an) - soutien espéré à hauteur de 50%,
- informatique et numérique (estimation 80 000 € HT) - soutien espéré à hauteur de 50%.

Un soutien financier de l'Etat est ainsi attendu au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 2025 pour le projet de la Médiathèque de la rue Marnata, et notamment pour les dépenses relatives au gros œuvre, au mobilier, aux collections ainsi que celles informatiques et numériques,

- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

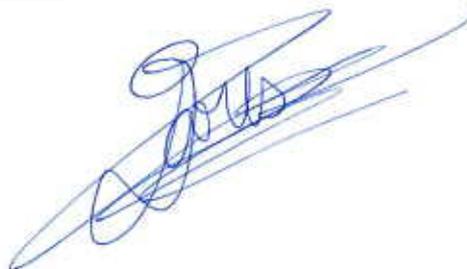
SIGNE : Josée MASSI, Maire

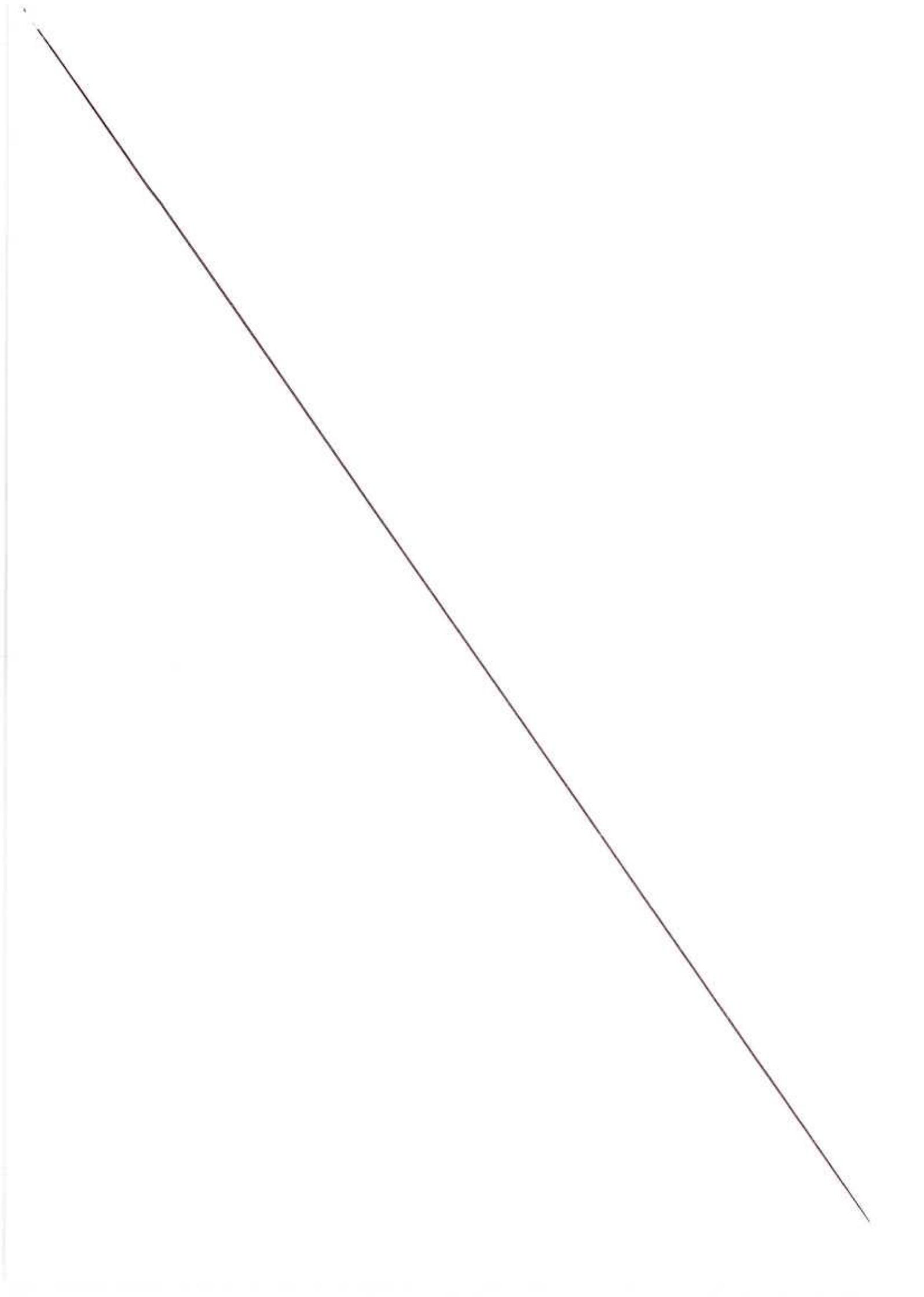
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DFJprbu08







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 29 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le :

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/78/S

Objet : Demande de labellisation et de soutien financier auprès de l'Etat pour les manifestations programmées dans le cadre des 80 ans de l'Armistice du 8 mai 1945

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

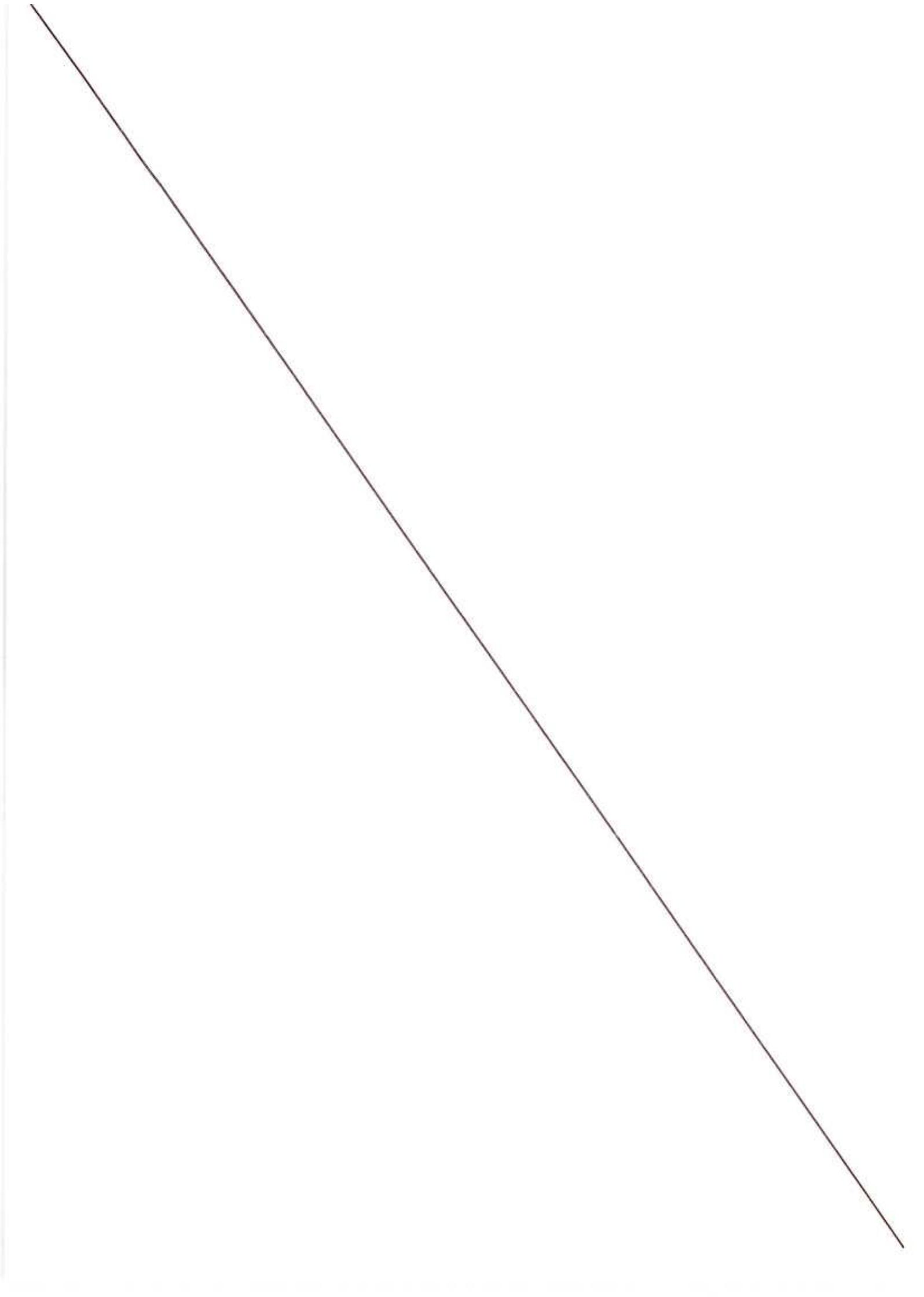
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



En vue de commémorer les 80 ans de l'Armistice du 8 mai 1945, la Ville de Toulon a œuvré avec certains partenaires (associations mémorielles, Musée de la Marine, Mémorial du Faron...) afin d'élaborer un programme d'évènements et manifestations qui se dérouleront sur le territoire communal au cours de l'année 2025.

Le point d'orgue sera bien évidemment les différentes cérémonies organisées le 8 mai 2025, Place d'Armes et Place Gabriel Péri, ainsi que dans certains quartiers.

Dans le cadre de certains projets mémoriels, l'Etat autorise la labellisation des cérémonies, expositions, manifestations, etc., permettant ainsi, non seulement d'intégrer le programme officiel national, mais aussi d'être éligible pour bénéficier d'une subvention de la Mission du 80^{ème} anniversaire.

Aussi, la Ville de Toulon souhaite présenter son programme aux services de l'Etat en vue de bénéficier d'une labellisation.

Sur cette base, et dans l'hypothèse d'une réponse favorable, la Ville de Toulon sera ainsi en capacité de solliciter une subvention de la Mission du 80^{ème} anniversaire, sachant que le coût prévisionnel des seules manifestations de la journée du 8 mai 2025 serait de 36 100 € TTC.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu les engagements de l'Etat à soutenir les projets mémoriels, notamment dans le cadre des 80 ans de l'Armistice du 8 mai 1945,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander la labellisation du programme de manifestations prévues pour les 80 ans du 8 mai 1945,

- de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat pour les manifestations programmées dans le cadre des 80 ans de l'Armistice du 8 mai 1945,

- de s'engager à préfinancer le programme prévisionnel d'évènements et manifestations à l'occasion des 80 ans du 8 mai 1945,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

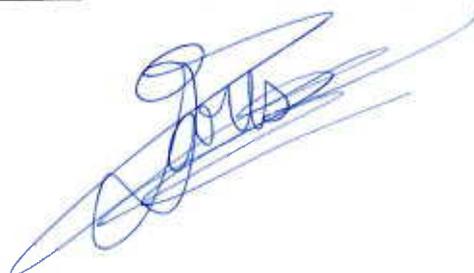
SIGNE : Josée MASSI, Maire

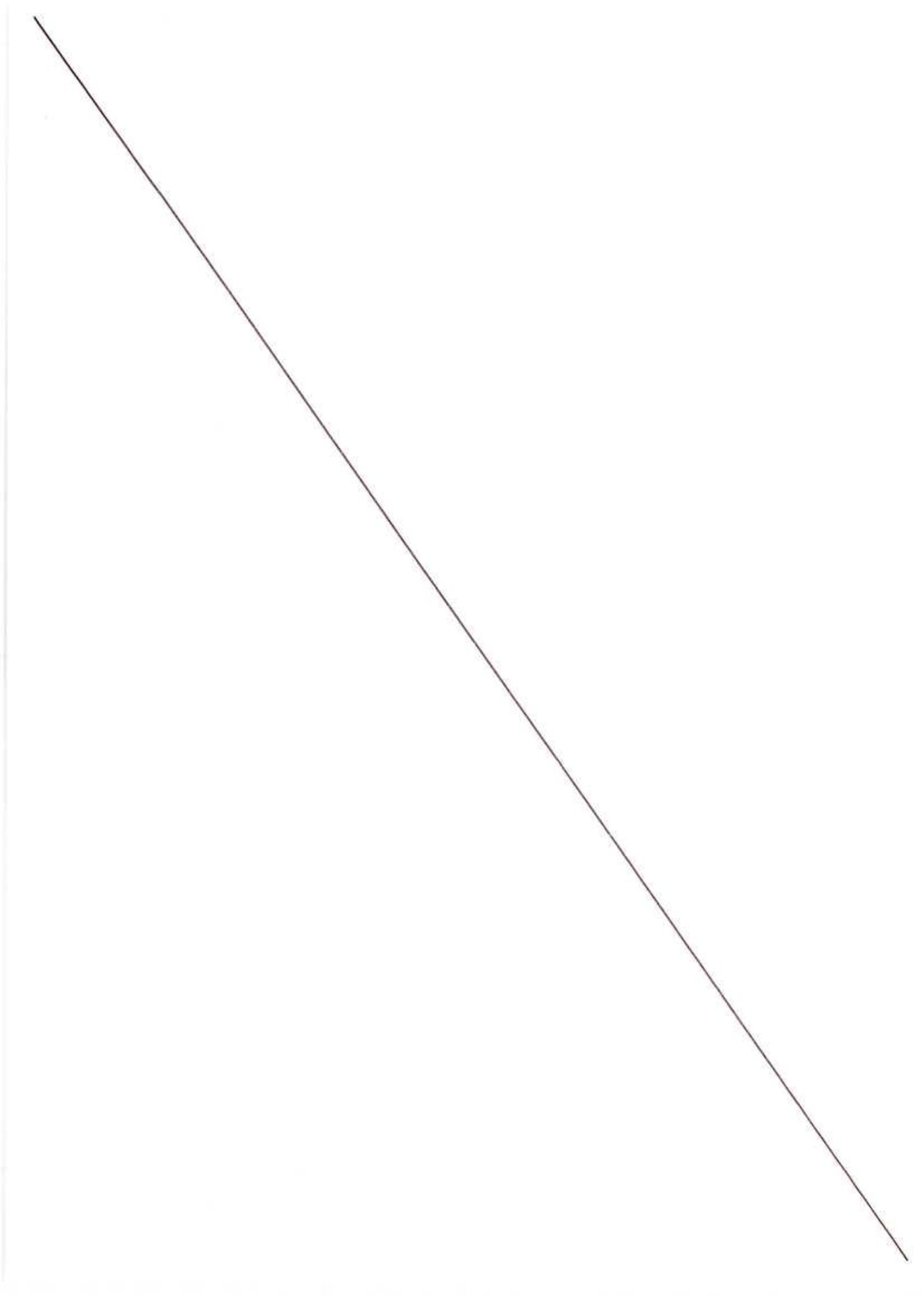
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DFJprbu10







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1373363-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/79/S

Objet : Signature de la convention locale de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var et la Ville de Toulon dans le cadre de la lutte contre les exclusions et l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héliène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

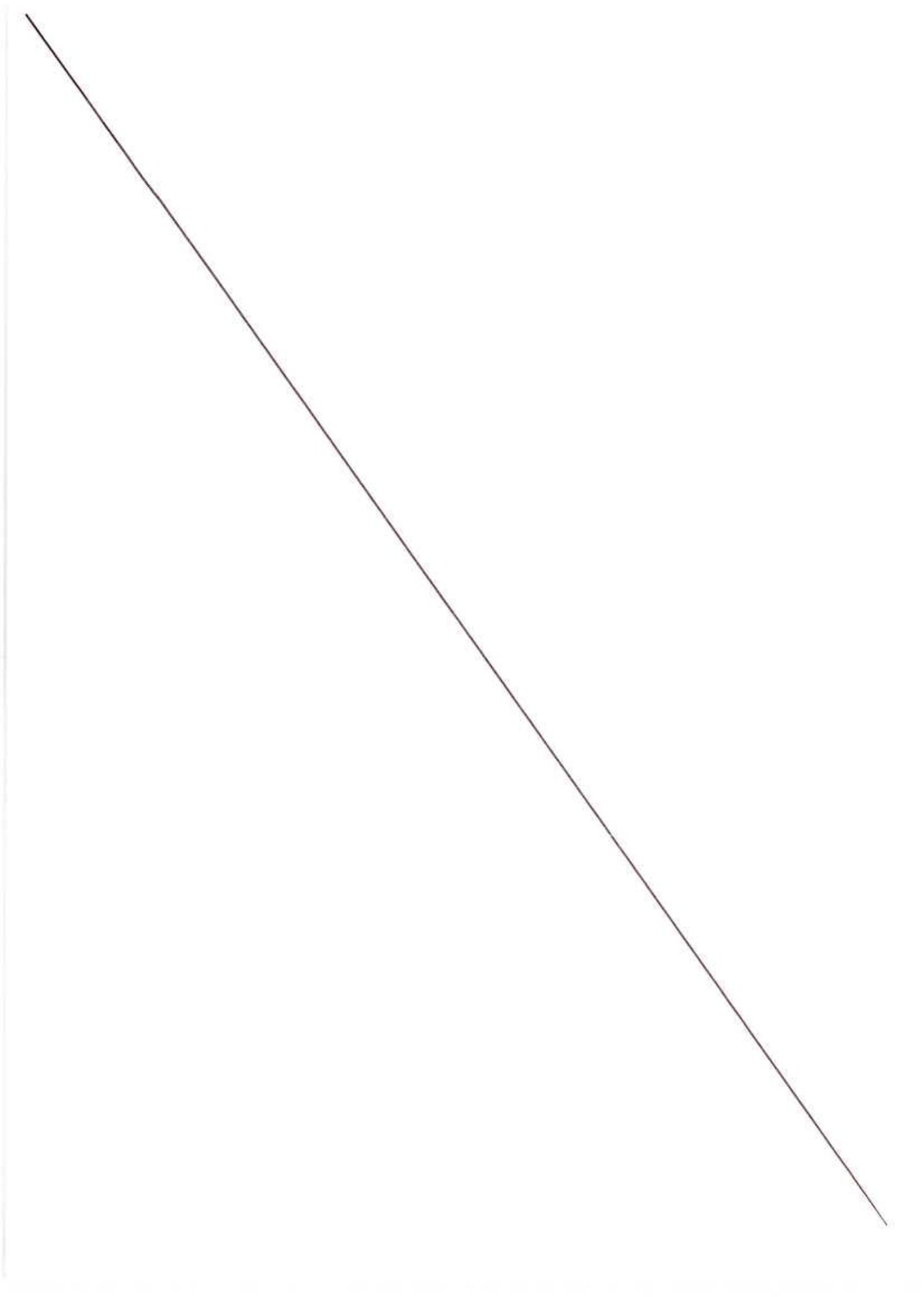
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



Dans le cadre de ses missions de service public, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Var œuvre pour garantir l'accès universel aux droits et aux soins pour l'ensemble des assurés sociaux, en facilitant les démarches administratives et en mettant à disposition divers dispositifs d'accompagnement.

La Ville de Toulon, engagée dans une politique sociale active en faveur de ses habitants, souhaite formaliser un partenariat avec la CPAM du Var afin de renforcer la coopération entre les équipements de proximité et l'Assurance Maladie. Cette convention vise à améliorer l'accès aux droits et aux soins pour les habitants en situation de vulnérabilité, notamment ceux accompagnés par les structures de la Ville (Maison des Services Publics, Espace Beaucaire, maison de quartier du Pont du Las, maisons de tous Escaillon, de Rodeilhac, du Pont du Las et de Saint-Jean).

À travers cette collaboration, plusieurs actions pourront être mises en place, notamment :

- l'organisation de sessions d'information sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins,
- la mise à disposition de supports d'information adaptés aux publics concernés,
- l'accompagnement des assurés en difficulté dans leurs démarches administratives,
- le signalement des situations de renoncement aux soins via les outils mis en place par la CPAM.

La convention est conclue pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction. Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les parties. En cas de résiliation, un préavis d'un mois sera respecté par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention locale de partenariat conclue avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var, dans le cadre de la lutte contre les exclusions et l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

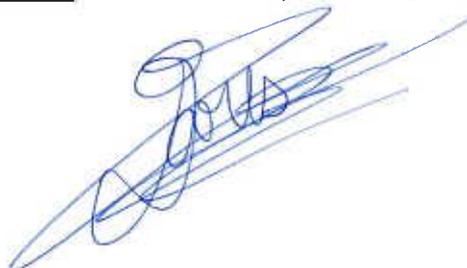
SIGNE : Josée MASSI, Maire

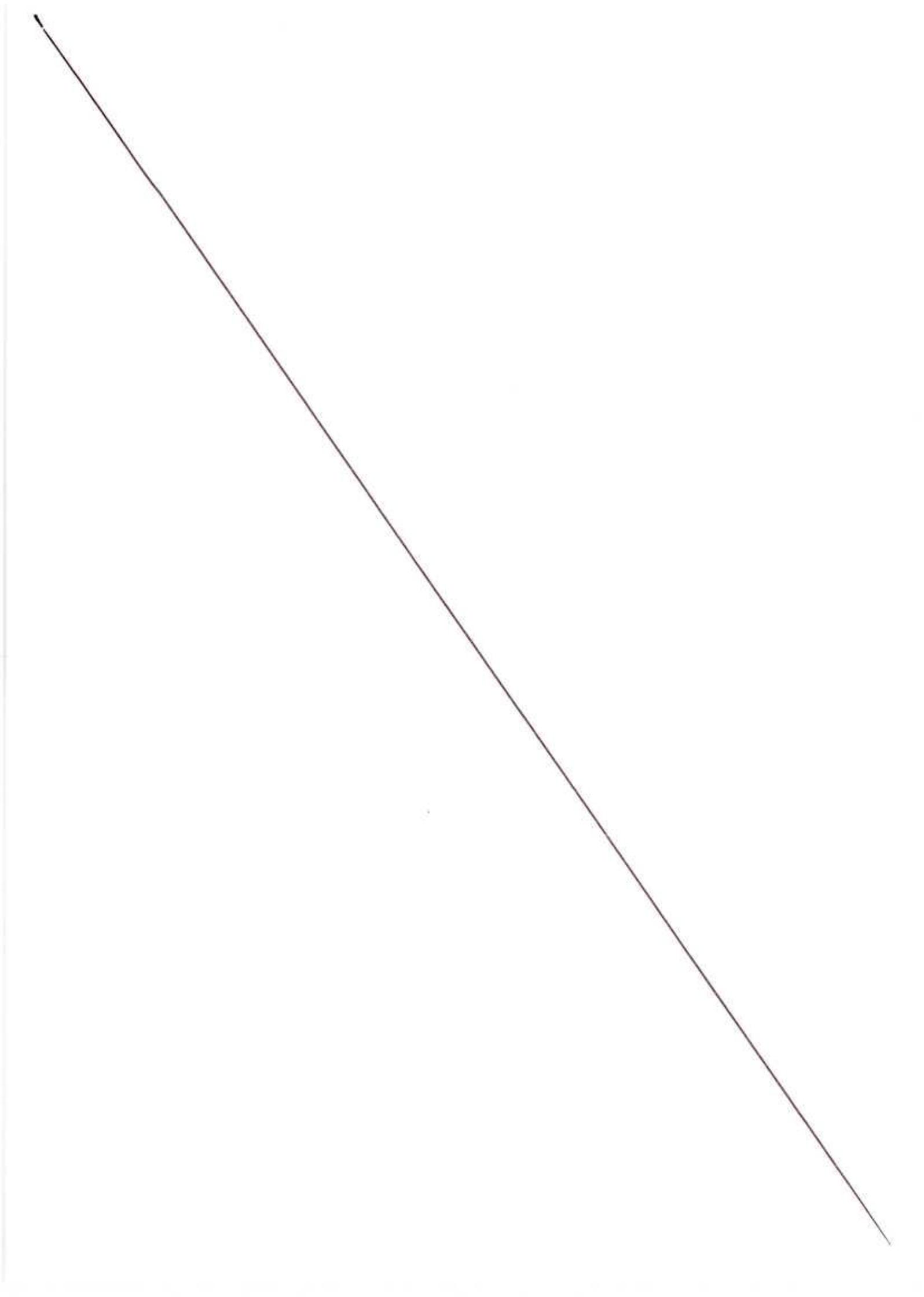
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DADpovi03







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373577-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/80/S

Objet : Mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux à des associations d'intérêt général et signature des conventions y afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville de Toulon met à disposition des associations des locaux communaux, dont la liste figure en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

L'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

De manière dérogatoire au principe de paiement de la redevance, l'alinéa 8 du même article dispose que la mise à disposition peut être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Dès lors, il appartient au Conseil Municipal de fixer la gratuité de l'occupation des locaux communaux par des associations, selon la liste exhaustive annexée aux présentes.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article, L2144-3, relatif à la mise à disposition de locaux communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2125-1, relatif à la redevance appliquée à la mise à disposition de locaux communaux,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Var du 14 juin 2024 rappelant les règles de délivrance des autorisations d'occupation temporaire à titre gratuit aux associations,

Vu la liste d'associations et de locaux concernés jointe en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville de Toulon met à disposition des associations des locaux communaux,

Considérant que cette mise à disposition doit donner lieu au paiement d'une redevance, hormis le cas où l'association à but non lucratif concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

Considérant que dans ce dernier cadre, le Conseil Municipal fixe la gratuité de l'occupation des locaux communaux par des associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de la gratuité de la mise à disposition de locaux communaux à des associations à but non lucratif d'intérêt général selon la liste jointe en annexe,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer les conventions y afférentes,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

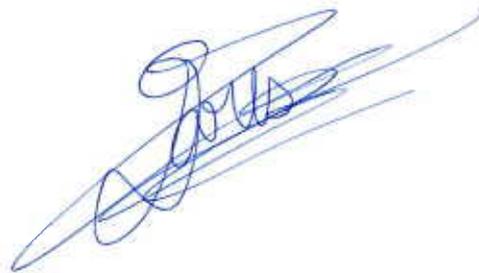
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

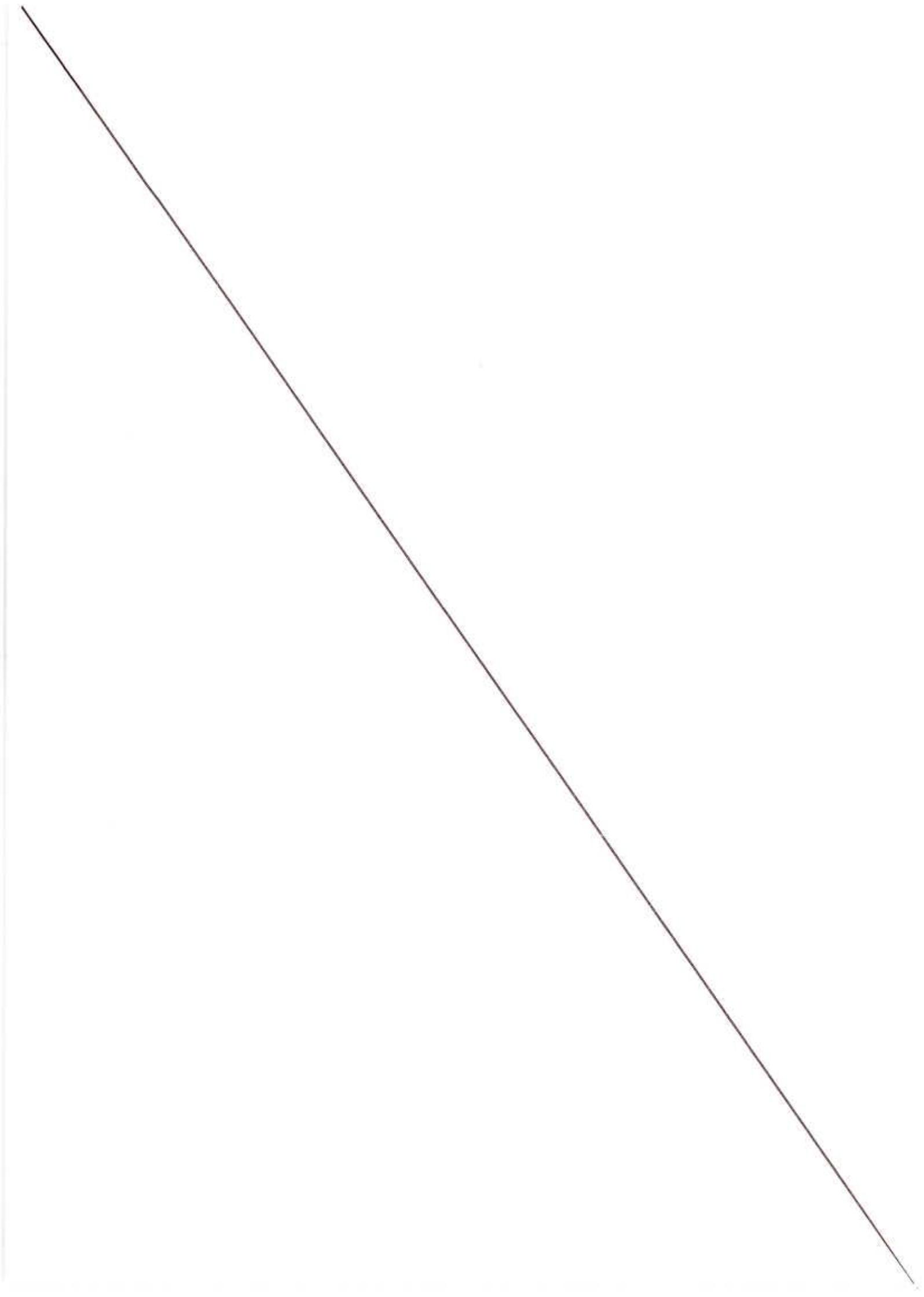
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1373381-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/81/S

Objet : Acceptation de l'offre d'achat pour un appartement de type studio situé 3 rue des Savonnières, parcelle cadastrée section CN n°93 au prix de 38 000 € et signature de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique de cession y afférents

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un appartement de type studio de 25 m² environ situé au dernier étage de l'immeuble 3 rue des Savonnières, constituant le lot de copropriété n°11, parcelle cadastrée section CN n°93.

Cet appartement, sans intérêt pour la Commune et dépendant de son domaine privé, a été mis en vente et a trouvé preneur Monsieur DUFRESNE Steven, pour un prix de 38 000 €, sans condition suspensive.

Monsieur DUFRESNE souhaite réhabiliter ce logement et le proposer à la location.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé sa valeur vénale à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 28 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un appartement de type studio de 25 m² environ situé au dernier étage de l'immeuble 3 rue des Savonnières, constituant le lot de copropriété n°11, parcelle cadastrée section CN n°93,

Considérant que ce bien situé en copropriété fait partie du domaine privé de la Commune,

Considérant que Monsieur DUFRESNE Steven s'est porté acquéreur de ce studio au prix de 38 000 € sans condition suspensive,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que l'avant contrat interviendra au plus tard le 30 juin 2025 et l'acte authentique le 30 septembre 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ces délais pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de Monsieur DUFRESNE Steven, du studio sis 3 rue des Savonnières, cadastré section CN n°93, au prix de 38 000 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer l'avant contrat dudit local avant le 30 juin 2025 et l'acte authentique avant le 30 septembre 2025,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser Monsieur DUFRESNE Steven à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur DUFRESNE Steven à solliciter la copropriété pour les autorisations nécessaires,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

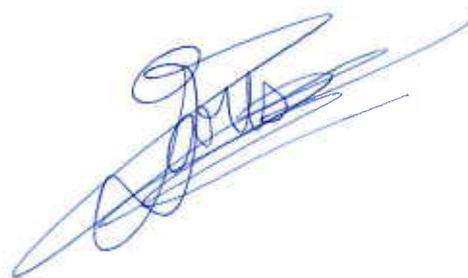
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

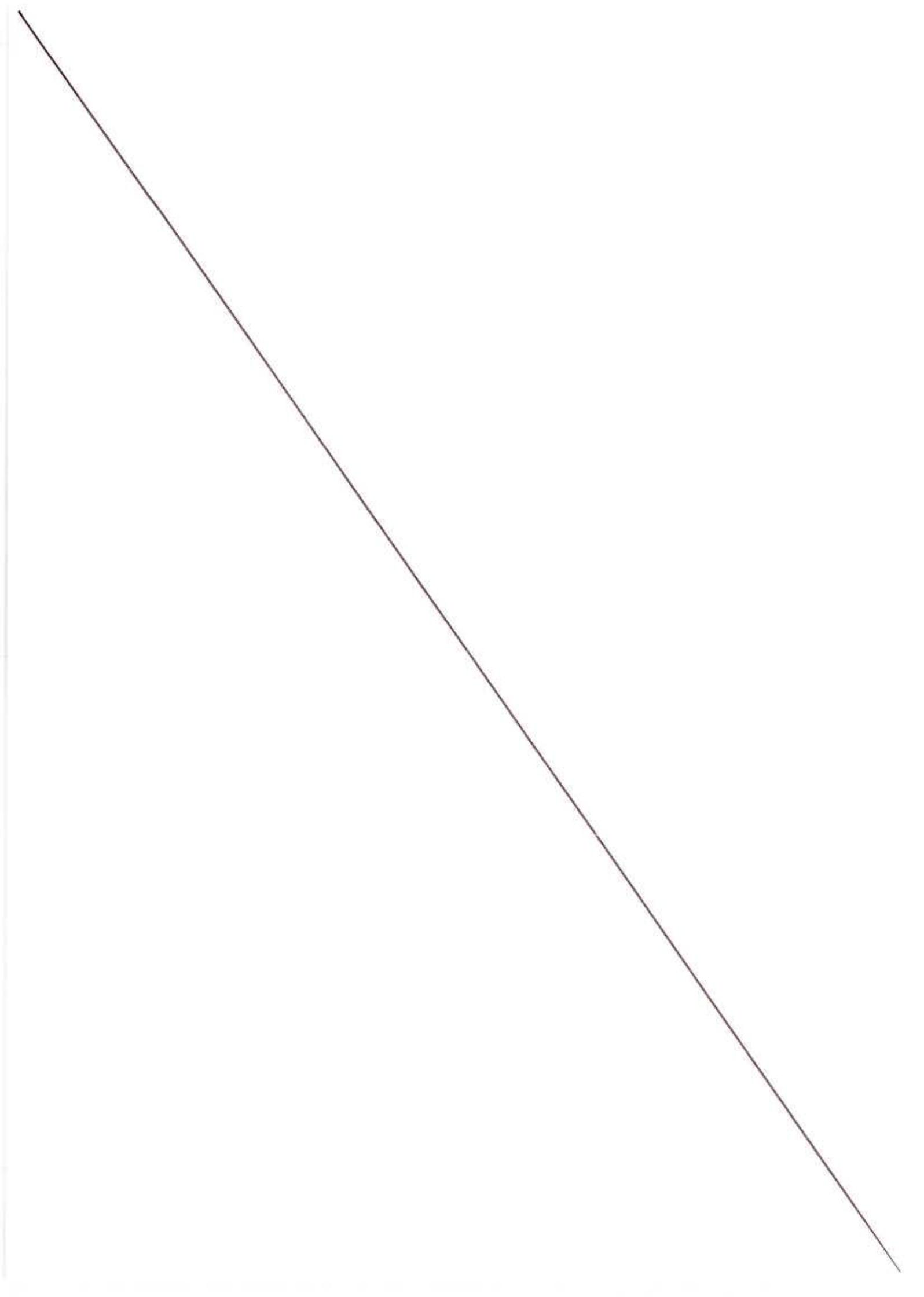
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373388-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/82/S

Objet : Acceptation de l'offre d'achat de la SCI Côté Sud, pour le local commercial situé 35 rue Charles Poncy, parcelle cadastrée section CN n°300 au prix de 23 000 € et signature de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique de cession y afférents

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 35 rue Charles Poncy, constituant le lot de copropriété n°7, parcelle cadastrée section CN n°300, d'une superficie de 25 m² environ.

Ce local, sans intérêt pour la Commune et dépendant de son domaine privé, a été mis en vente et a trouvé preneur, la SCI Côté Sud représentée par Monsieur ZARROUK Kamel, pour un prix de 23 000 €, sans condition suspensive.

Monsieur ZARROUK souhaite réhabiliter ce local et y aménager une épicerie fine italienne et de la vente de produits locaux, en lien avec le restaurant l'Oustau situé dans la même rue.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé sa valeur vénale à 21 000 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oùï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 12 juillet 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 09 avril 2025,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local commercial, constituant le lot de copropriété n°7 d'une superficie de 25 m² environ, situé 35 rue Charles Poncy, cadastré section CN n°300,

Considérant que ce bien situé en copropriété fait partie du domaine privé de la Commune,

Considérant que la SCI Côté Sud représentée par Monsieur ZARROUK Kamel s'est portée acquéreuse de ce local au prix de 23 000 € sans condition suspensive,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que l'avant contrat interviendra au plus tard le 30 juin 2025 et l'acte authentique le 30 septembre 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ces délais pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de la SCI Côté Sud représentée par Monsieur ZARROUK Kamel, du local sis 35 rue Charles Poncy, cadastré section CN n°300, au prix de 23 000 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer l'avant contrat dudit local à la SCI Côté Sud représentée par Monsieur ZARROUK Kamel avant le 30 juin 2025 et l'acte authentique avant le 30 septembre 2025,

- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,

- d'autoriser la société SCI Côté Sud à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,

- d'autoriser la société SCI Côté Sud à solliciter la copropriété pour les autorisations nécessaires,

- d'autoriser la substitution de l'acquéreur par toute société dont le représentant est Monsieur ZARROUK Kamel,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

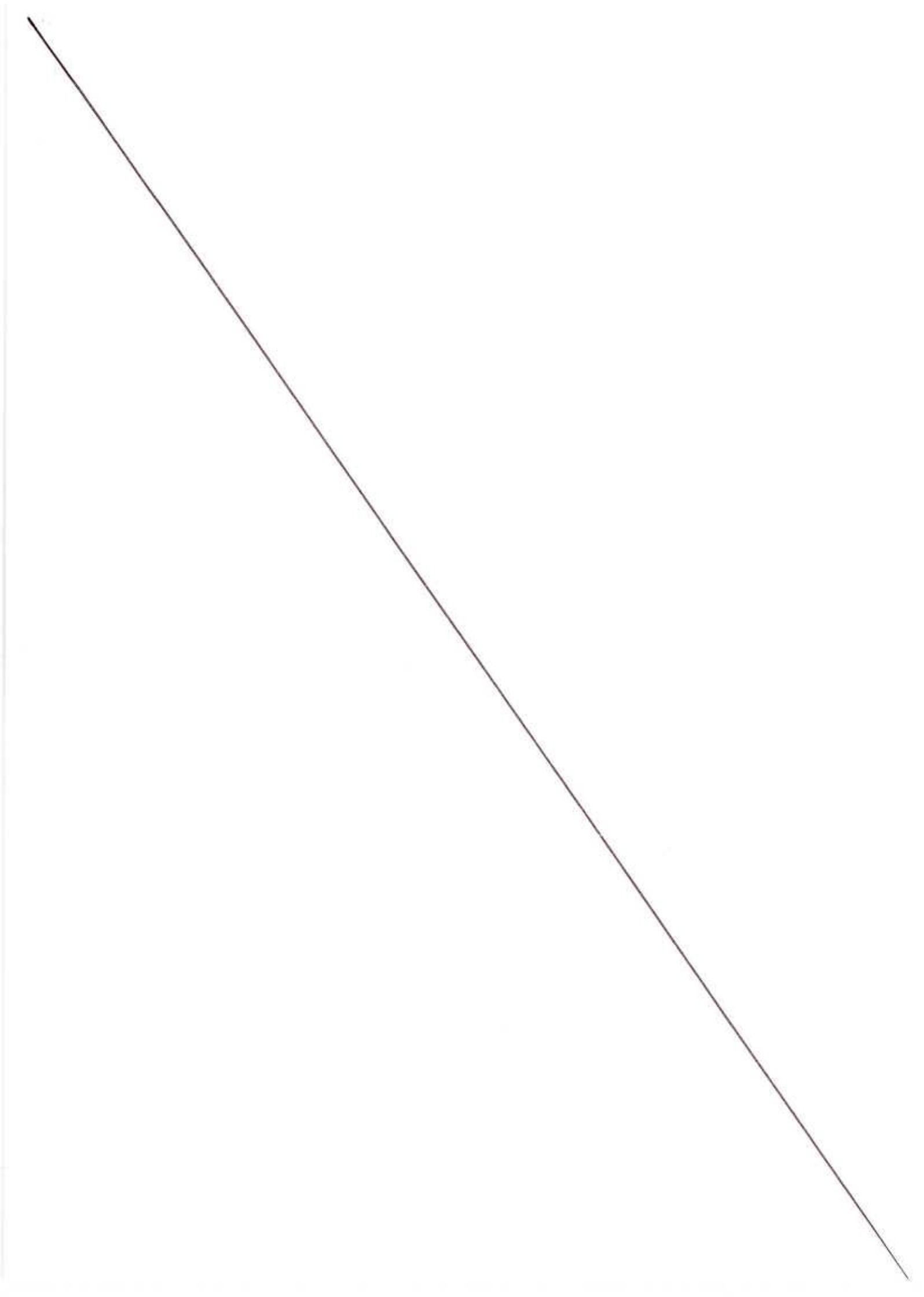
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373544-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/83/S

Objet : Réitération de l'accord de la Commune de Toulon pour la cession du local situé 35 rue Nicolas Laugier. Modification des délais de signature et substitution de l'acquéreur

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 35 rue Nicolas Laugier, constituant le lot de copropriété n°3, parcelle cadastrée section CN n°544, d'une superficie de 40 m² environ.

Par délibération n°2024/274/S du 22 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé la cession dudit local à Madame DUREAULT Ann et Monsieur BERTONNIER Bruno, pour un prix de 40 000 €.

La rédaction des actes ayant été retardé, il est nécessaire de proroger les délais de signatures de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique. En effet la délibération du 22 novembre 2024 prévoyait une signature au 31 mars 2025 pour l'avant contrat et au 31 juillet 2025 pour l'acte définitif.

De plus, les acquéreurs ont fait savoir au notaire qu'ils souhaitaient finalement acquérir ce bien par le biais d'une Société Civile Immobilière (SCI) en cours de constitution. Il convient donc de substituer l'acquéreur de ce local par une SCI représentée par Madame DUREAULT Ann et Monsieur BERTONNIER Bruno.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2024/274/S du 22 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local commercial, constituant le lot de copropriété n°3 d'une superficie de 40 m² environ, situé 35 rue Nicolas Laugier, cadastré section CN n°544,

Considérant que par délibération n°2024/274/S du 22 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé la cession dudit local à Madame DUREAULT Ann et Monsieur BERTONNIER Bruno, pour un prix de 40 000 €,

Considérant que les délais de signature tels que prévus dans la délibération du 22 novembre 2024 ne pourront être maintenus, il importe de les proroger comme suit : signature de l'avant contrat avant le 31 juillet 2025 et l'acte authentique avant le 31 octobre 2025 sauf prorogation unilatérale de la Commune pour une période supplémentaire de 6 mois,

Considérant que Madame DUREAULT Ann et Monsieur BERTONNIER Bruno souhaitent finalement acquérir ce local par le biais d'une SCI en cours de constitution,

Considérant la demande de substitution d'acquéreur formulée par Madame DUREAULT Ann et de Monsieur BERTONNIER Bruno.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la substitution de Madame DUREAULT Ann et Monsieur BERTONNIER Bruno par une Société Civile Immobilière dont ils seront les représentants,
- de proroger dès lors les délais de signature de l'avant contrat de vente et de l'acte authentique, lesquels interviendront respectivement avant le 31 juillet 2025 et avant le 31 octobre 2025, sauf prorogation unilatérale de la Commune pour une période supplémentaire de 6 mois,
- de réitérer les dispositions de la délibération du Conseil Municipal n°2024/274/S du 22 novembre 2024,
- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

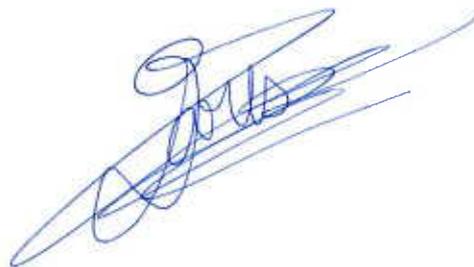
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

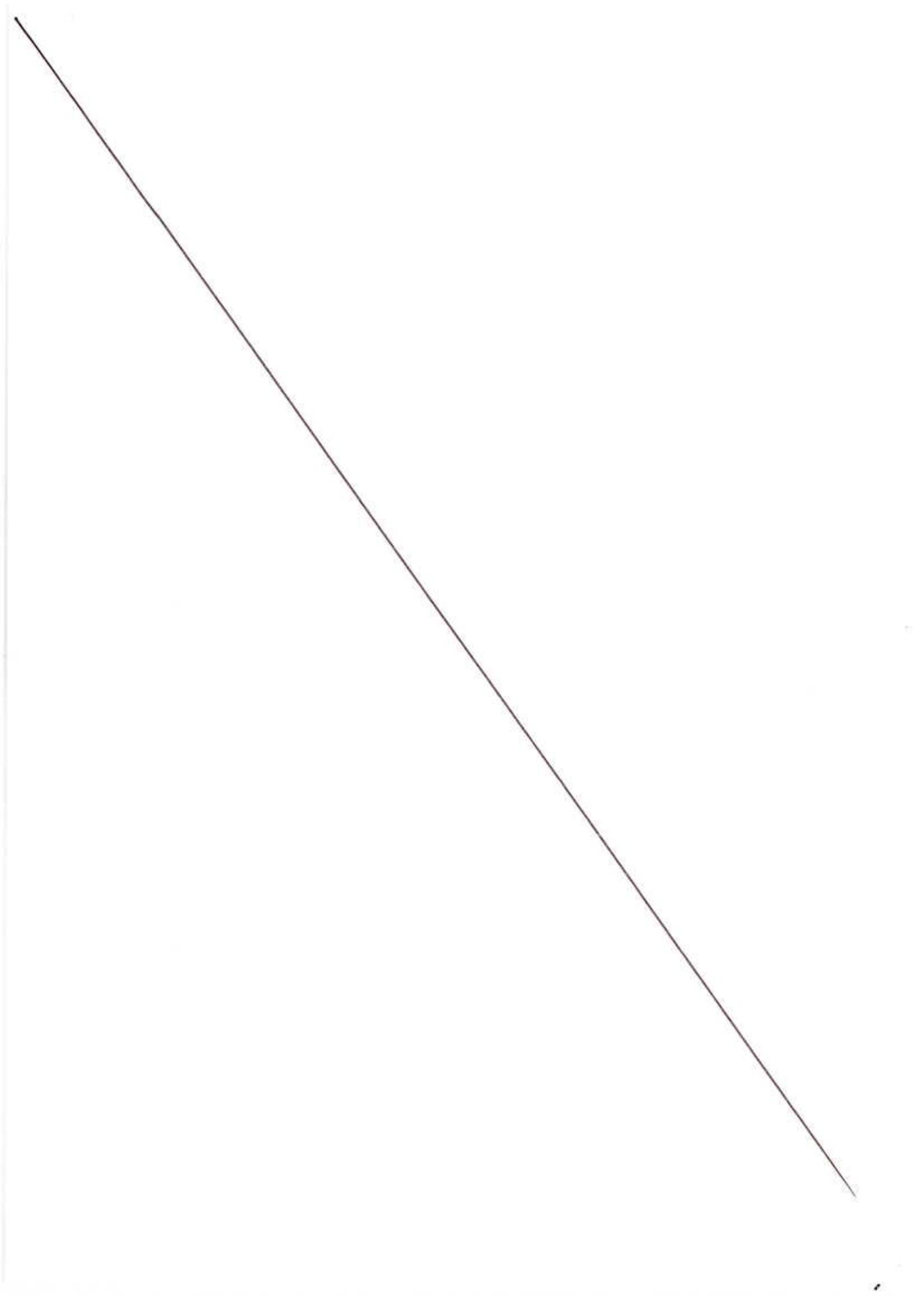
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1373123-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/84/S

Objet : Attribution de subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon mène une politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations dont les activités sont liées notamment aux spectacles vivants et à l'organisation de festivals (théâtre, danse, chant, musiques classiques, anciennes et contemporaines), aux arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel), aux activités socioculturelles, au soutien à la création artistique, ou bien en direction de sociétés savantes.

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel de la vie culturelle à Toulon. Ces associations, par leurs programmations et leurs actions envers les toulonnais, constituent des points d'ancrage de la vie culturelle dans la Ville, participent à la cohésion sociale et favorisent le développement économique et l'attractivité touristique du territoire.

Dans ce cadre et suite à leurs sollicitations, la Ville de Toulon souhaite soutenir les demandes des 2 associations suivantes pour un montant total de 7 000 €, au titre de la politique culturelle :

Association	Tiers	Montant	Description de l'activité pour 2024	Engagement
Arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel)				
VILLA ROSEMAINE (3690)	061737	6 000 €	Exposition et catalogues Modes et textiles 2025	S800020290
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
ORCHESTRE D'HARMONIE TOULON VAR MEDITERRANEE (3684)	062726	1 000 €	Saison de concerts de musique de chambre (création et diffusion)	S800020291
TOTAL		7 000 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon, listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 7 000 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

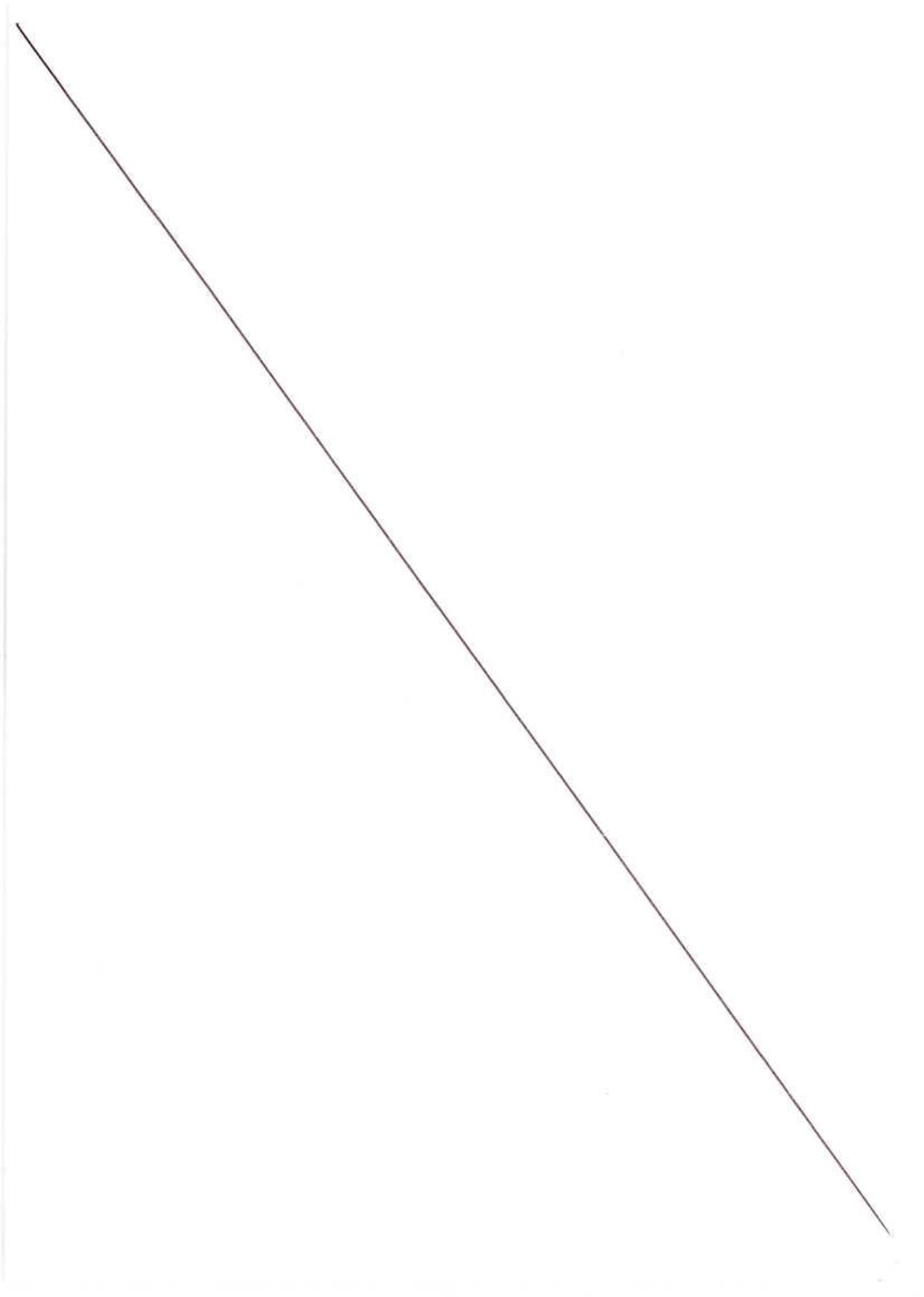
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1373395A-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/85/S

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre le réseau des médiathèques de Toulon et l'association Unis-Cité

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le réseau de lecture publique constitue un enjeu important en matière d'accès aux savoirs et d'aménagement durable du territoire et les bibliothèques sont un outil de démocratisation culturelle et de cohésion sociale important et constituent un lieu culturel de proximité dont la présence et l'activité jouent un rôle essentiel dans la vie locale.

Dans le cadre de la programmation d'actions en direction du public du réseau des Médiathèques de Toulon, la Ville de Toulon souhaite collaborer avec l'association UNIS-CITÉ afin d'encourager les missions d'utilité sociale et citoyenne de jeunes volontaires sur le territoire communal, notamment dans le cadre des projets « Booster, solidarité seniors, Re'Pairs Santé, Cinéma & Citoyenneté et Chercheurs d'art ».

L'association UNIS-CITÉ a pour but de faire vivre et développer l'engagement citoyen, la mixité sociale et le respect des différences en contribuant par tous moyens à développer le service civique via la formation professionnelle ou en organisant des programmes proposant à des jeunes de tous milieux sociaux, culturels, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe des projets de service à la Collectivité.

Ainsi, il est proposé de conclure une convention avec l'association pour l'année 2025, reconductible tacitement pendant une durée de 3 ans, qui permettra de mettre en place des projets autour du numérique, de la santé, des seniors et de la culture tout en favorisant l'inclusion sociale des jeunes volontaires comme des bénéficiaires des actions menées en partenariat avec les médiathèques.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : MEDIATHEQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Vu les statuts de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de signer une convention de partenariat entre le réseau des médiathèques de Toulon et l'association Unis-Cité,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

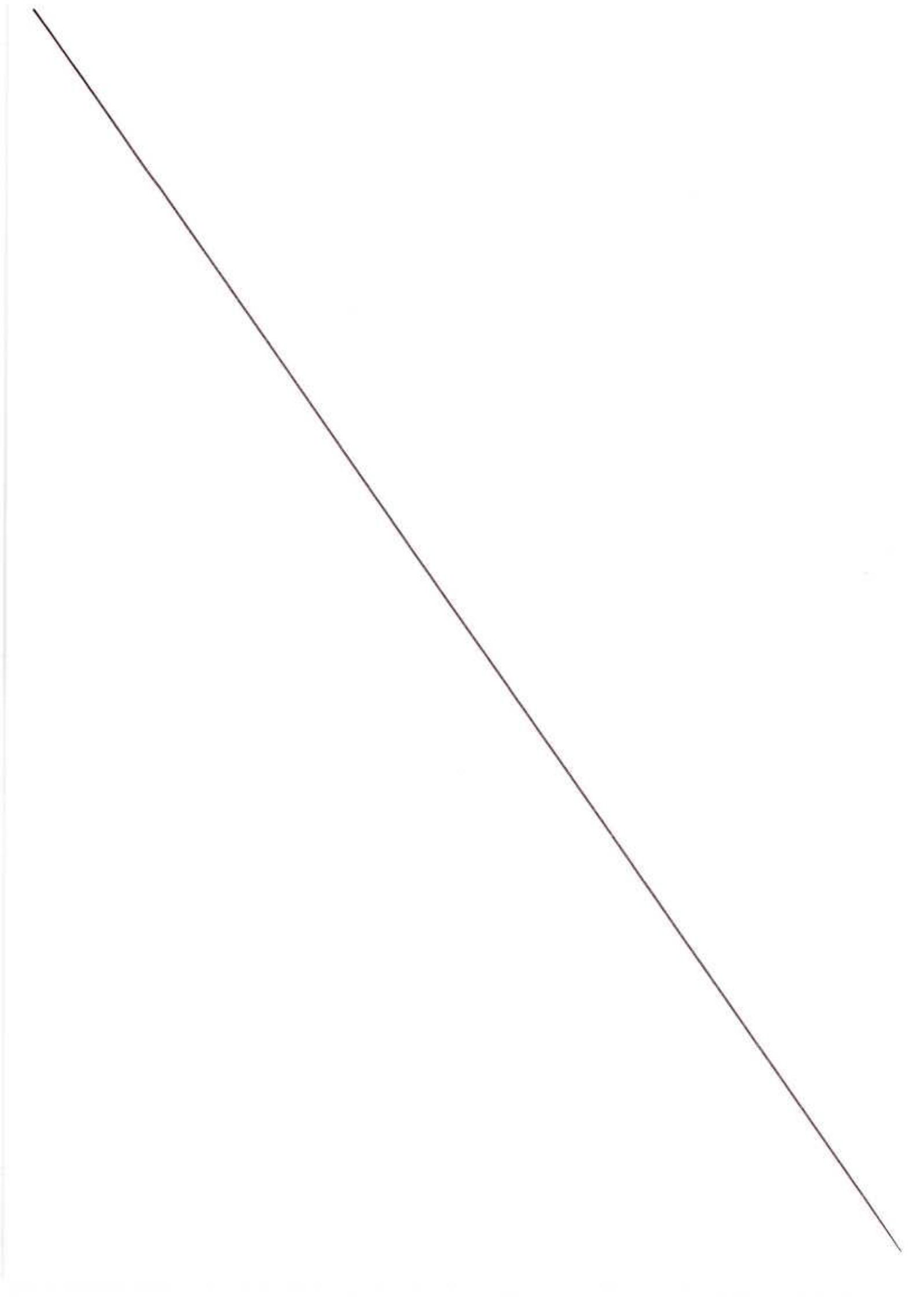
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marisa Diaz', written in a cursive style.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373109-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/86/S

Objet : Attribution de subventions à 2 associations intervenant dans le cadre des relations internationales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du développement des relations internationales et des jumelages, la Ville de Toulon accompagne les associations qui mènent des actions d'échanges culturels internationaux.

Ces associations ont notamment pour objectifs de promouvoir des liens d'interactivité et de coopération entre les communes et leurs citoyens en encourageant l'amitié, la connaissance mutuelle et le dialogue interculturel.

En complément des subventions accordées lors du Conseil Municipal du 28 février 2025, il est proposé l'octroi de subventions à 2 associations supplémentaires pour un montant total de 1 900 € décomposé comme suit :

Association	Montant	Description de l'activité pour 2025	Tiers	Engagement
CLAIR MATIN (3681)	1 400 €	Participation au Festival de chorales de Milan	001382	S800000036
LES AMIS DE LA CULTURE RUSSE (3683)	500 €	Amélioration de la connaissance de la culture russe à travers la littérature, les arts et les traditions	035913	S800000037
TOTAL	1 900 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Magali TURBATTE, 4ème Adjoint au Maire : RELATIONS INTERNATIONALES,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant les dossiers de subvention déposés par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 2 associations intervenant dans le cadre des relations internationales pour un montant total de 1 900 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

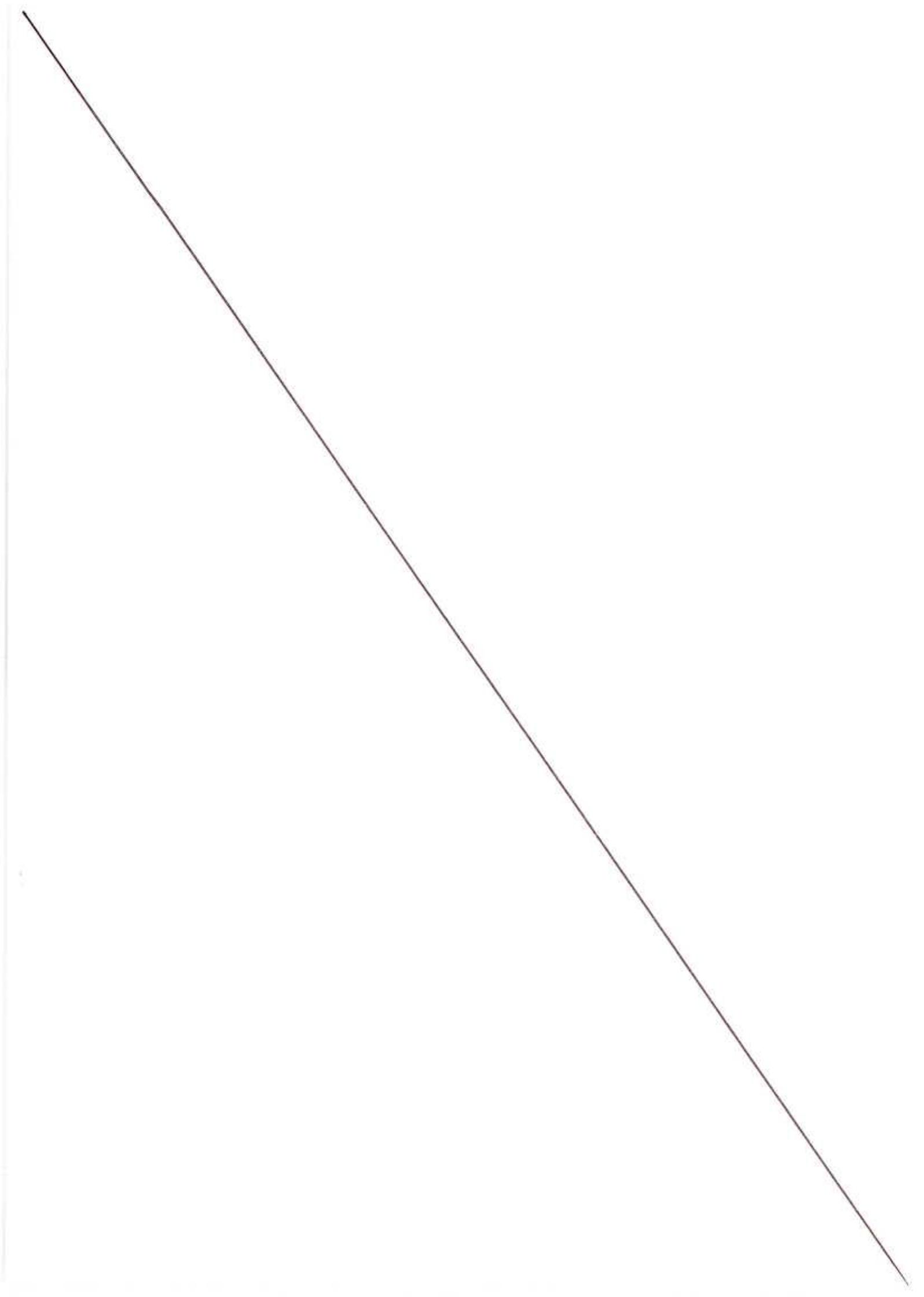
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1374140-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/87/S

Objet : Signature de la convention de mise à disposition par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à la Ville de Toulon d'une borne d'appel d'urgence

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Par délibération n°23-0656 du 26 octobre 2023, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité développer une nouvelle coopération en matière de sécurité avec les communes du territoire en approuvant le déploiement expérimental de bornes d'appel d'urgence autour de sites régionaux présentant des enjeux en termes de sécurité, notamment aux abords des lycées et des gares.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée le 21 octobre 2021 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de l'Intérieur relative au renforcement de la sécurité en région pour la période 2021-2027.

Conformément à la délibération susvisée, les dépenses engendrées par l'installation de ces bornes d'appel d'urgence et leur déploiement dans le cadre de l'expérimentation seront intégralement supportées sur le budget régional dans le cadre des budgets affectés au dispositif de l'aide aux forces de sécurité.

La Ville de Toulon s'est ainsi vu dotée d'une borne d'appel d'urgence par la Région afin qu'elle soit positionnée sur le parvis de la gare SNCF.

Par la présente délibération, il est proposé de signer avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la convention de mise à disposition de cette borne afin d'organiser les conditions de son installation et de son utilisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : SECURITE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21-369 du 23 juillet 2021 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant la convention de partenariat entre la Région et le Ministère de l'Intérieur relative au renforcement de la sécurité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2021-2027,

Vu la délibération n°23-0656 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 26 octobre 2023 approuvant l'engagement d'une expérimentation pour le déploiement de bornes d'appels autour de sites d'intérêt régional,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commissions Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que la Ville de Toulon s'est vue attribuée la mise à disposition de l'une de ces bornes d'appel d'urgence afin qu'elle soit installée sur le parvis de la gare SNCF,

Considérant qu'il convient d'organiser les conditions d'installation et d'utilisation de cette borne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de mise à disposition d'une borne d'appel d'urgence avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

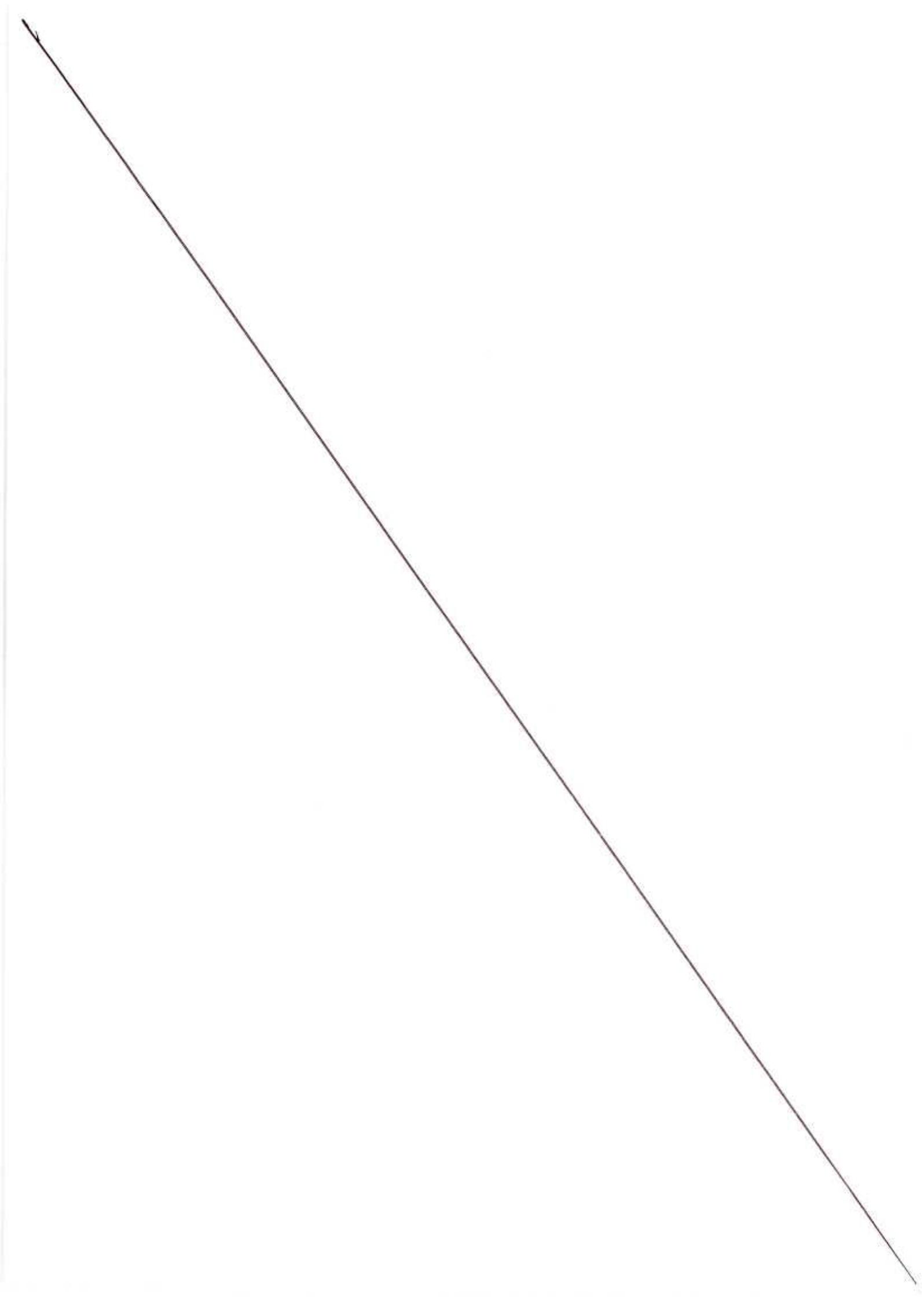
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1371228-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/88/S

Objet : Remises gracieuses à divers redevables

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La présente délibération a pour objet quatre demandes de remises gracieuses dont deux pour des forfaits de post stationnement acquittés et deux pour des frais de mise en fourrière.

Le véhicule du premier redevable a fait l'objet d'un forfait de post stationnement relevé au 65 Avenue Franklin Roosevelt, 83000 Toulon, le 30 janvier 2025. Le requérant a fait une erreur dans la saisie de sa plaque d'immatriculation et son paiement qui couvrait son temps de stationnement n'a pas été reconnu. Il a présenté un recours auprès de nos services et a obtenu une réponse favorable. De ce fait, il demande le remboursement du paiement de la redevance dont il s'est acquitté.

Le véhicule du deuxième redevable a fait l'objet d'un forfait de post stationnement relevé sur le parc des Lices, 83000 Toulon, le 14 janvier 2025. Le requérant a fait une erreur dans la saisie de sa plaque d'immatriculation et son paiement qui couvrait son temps de stationnement n'a pas été reconnu. Il a présenté un recours auprès de nos services et a obtenu une réponse favorable. De ce fait, il demande le remboursement du paiement de la redevance dont il s'est acquitté.

Le véhicule du troisième redevable a fait l'objet d'une réquisition de mise en fourrière par la Police Municipale pour un stationnement très gênant Voie 3114 sur le parking des plages du Mourillon 83000 Toulon, le 11 juillet 2024. Cependant, la requérante est titulaire de la carte mobilité inclusion « stationnement pour personnes handicapées », lui permettant de stationner sur cet emplacement réservé. Elle a saisi l'Officier du Ministère Public qui lui a accordé un classement sans suite. De ce fait, l'action publique est éteinte.

Le véhicule du quatrième redevable a fait l'objet d'une réquisition de mise en fourrière par la Police Municipale pour un stationnement très gênant, Voie 4222 sur le parking de Bon Rencontre, 83200 Toulon, le 15 octobre 2024. Cependant, son fils, mineur, est titulaire de la carte mobilité inclusion « stationnement pour personnes handicapées », lui permettant de stationner sur cet emplacement réservé. Elle a saisi l'Officier du Ministère Public qui lui a accordé un classement sans suite. De ce fait, l'action publique est éteinte.

Redevables	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Engagement	Tiers
1 ^{er}	20 €	Ville	65	01	6577	S500110160	072930
2 ^{ème}	20 €	Ville	65	01	6577	S500110161	072927
3 ^{ème}	141 €	Ville	65	01	6577	S500110162	072928
4 ^{ème}	134,30 €	Ville	65	01	6577	S500110164	053576
TOTAL	315,30 €						

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que les particuliers ont émis un règlement respectif de 20 €, et 20 € pour des forfaits de post stationnement acquittés et de 141 € et 134,30 €, lors de la mise en fourrière de leur véhicule.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une remise gracieuse à chaque redevable,

- d'émettre un mandat sur les comptes des différents particuliers pour un montant respectif de 20 €, 20 €, 141 € et 134,30 €,

- de dire que les crédits sont prévus sur le chapitre 65, fonction 01, compte 6577 du budget 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

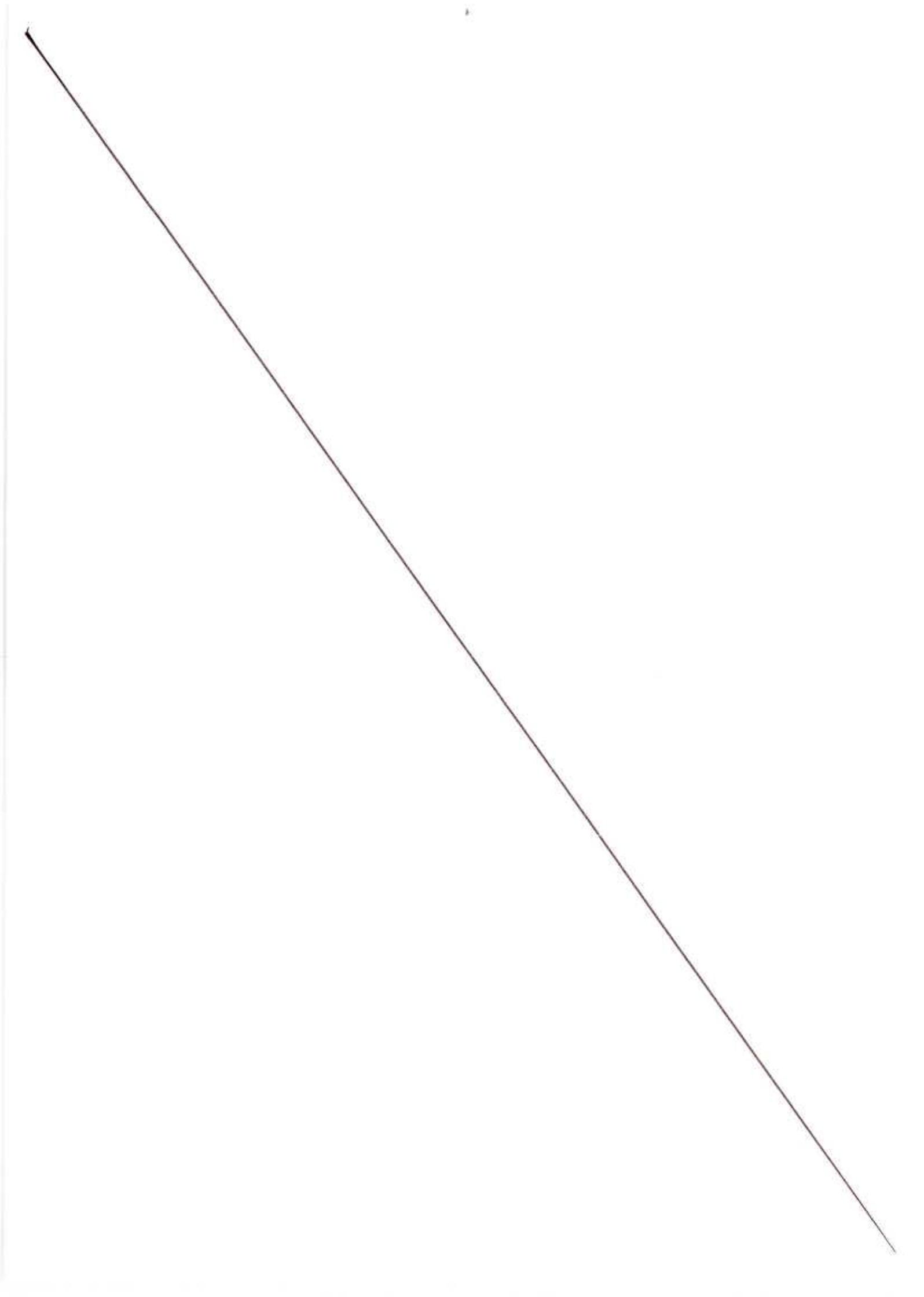
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1372381-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/89/S

Objet : Demande de remboursement du Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions subrogé dans les droits de deux agents ayant bénéficié de la protection fonctionnelle après avoir subi un préjudice dans l'exercice de leurs fonctions

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héléne AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Madame Martine BERARD, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD, Monsieur Guy LE BERRE

Le 29 juillet 2023, deux agents municipaux ont été victimes, dans l'exercice de leurs missions, de violence, d'outrages et de menaces de nature à porter atteinte à leur dignité ou au respect dû à leur fonction.

Conformément à l'article L134-5 du Code Général de la Fonction Publique, « *La Collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

A ce titre, la Ville d Toulon a donc accordé la protection fonctionnelle aux agents concernés.

Le 25 août 2023, le Tribunal Correctionnel de Toulon a alloué aux victimes, en réparation du préjudice subi du fait d'une infraction pénale, des dommages et intérêts d'un montant total de 1 700 €. Ce montant a d'ailleurs été confirmé en appel le 6 décembre 2023.

L'avocat des agents municipaux a saisi le Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) qui a pour mission d'indemniser les victimes d'infractions pénales ne pouvant obtenir réparation auprès de l'auteur du préjudice. En contrepartie, l'article 706-11 du Code de Procédure Pénale prévoit que le FGTI est subrogé dans les droits des victimes pour obtenir de l'employeur soumis à une obligation de protection fonctionnelle, le remboursement des sommes qu'il verse à titre indemnitaire.

C'est dans ce cadre, que la Ville a reçu une demande indemnitaire préalable de remboursement majorée d'une pénalité au titre des frais de gestion fixé par l'arrêté du 28 novembre 2008 du ministère chargé des assurances.

La Ville a donc l'obligation de rembourser le FGTI pour un montant total de 2 090 €.

La Ville sollicitera en parallèle le remboursement des sommes engagées auprès de l'auteur des faits afin de récupérer les sommes versées.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Virginie PIN, 6ème Adjoint au Maire : ASSURANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L134-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que la Collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée,

Considérant que la Commune est tenue de réparer le préjudice qui en est résulté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au remboursement pour un montant de 2 090 € TTC au Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

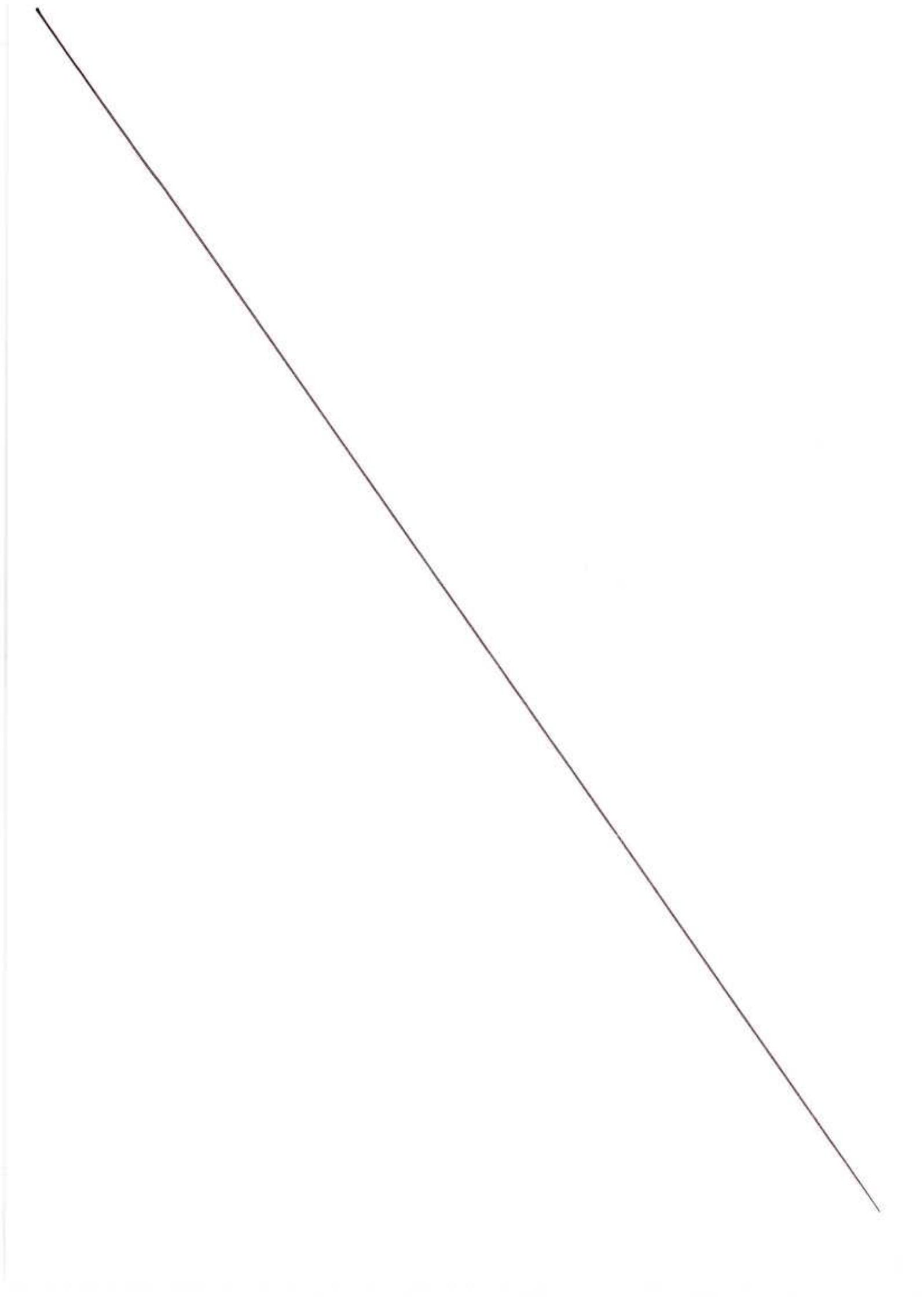
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373477-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/90/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville à la SA d'HLM ICF pour une opération de construction de 9 Logements Locatifs Sociaux sise impasse Edmond-Eude à Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHQ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale 2023/2025 signé le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

La SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée projette la construction en maîtrise d'ouvrage directe d'un immeuble de 9 Logements Locatifs Sociaux (LLS) et aires de stationnement sur le terrain acquis de la SNCF situé impasse Abbé Edmond-Eude à Toulon, section cadastrale BD n°70. Le financement envisagé est réparti comme suit : 5 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 3 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 1 PLS (Prêt Locatif Social).

Nom de l'opération / adresse	Nb total de logements construits	Dont logements locatifs sociaux
Impasse Abbé Edmond-Eude	9	9

La SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée a sollicité le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour le financement de ces 9 Logements Locatifs Sociaux neufs, dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	CR PACA	La Poste	Action Logement	Etat	Fonds propres, y.c. prêts
1 975 983 €	180 000 €	20 000 €	18 000 €	28 500 €	28 500 €	1 673 983 €

Cette participation financière s'inscrit dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Ces 9 logements seront comptabilisés à l'inventaire des logements sociaux de la Commune et la participation financière de la Ville sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage directe, la participation financière de la Ville de Toulon sera versée suivant les modalités suivantes :

- versement de 50% sur production de l'Ordre de Service de démarrage,
- versement du solde, soit 50%, sur production du Procès-Verbal de réception des travaux.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si une différence était constatée par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont il ne peut être présumé du montant, la Ville se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : LOGEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2024/304/S du 20 décembre 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement relatif à la réalisation de l'opération de construction de 9 Logements Locatifs Sociaux, impasse Abbé Edmond-Eude, tel que présenté par la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée et détaillé dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logements sociaux de la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée, à hauteur de 180 000 € suivant l'échéancier de versement ci-dessus énoncé,

- de dire que les crédits sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'attractivité - Volet Habitat », chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

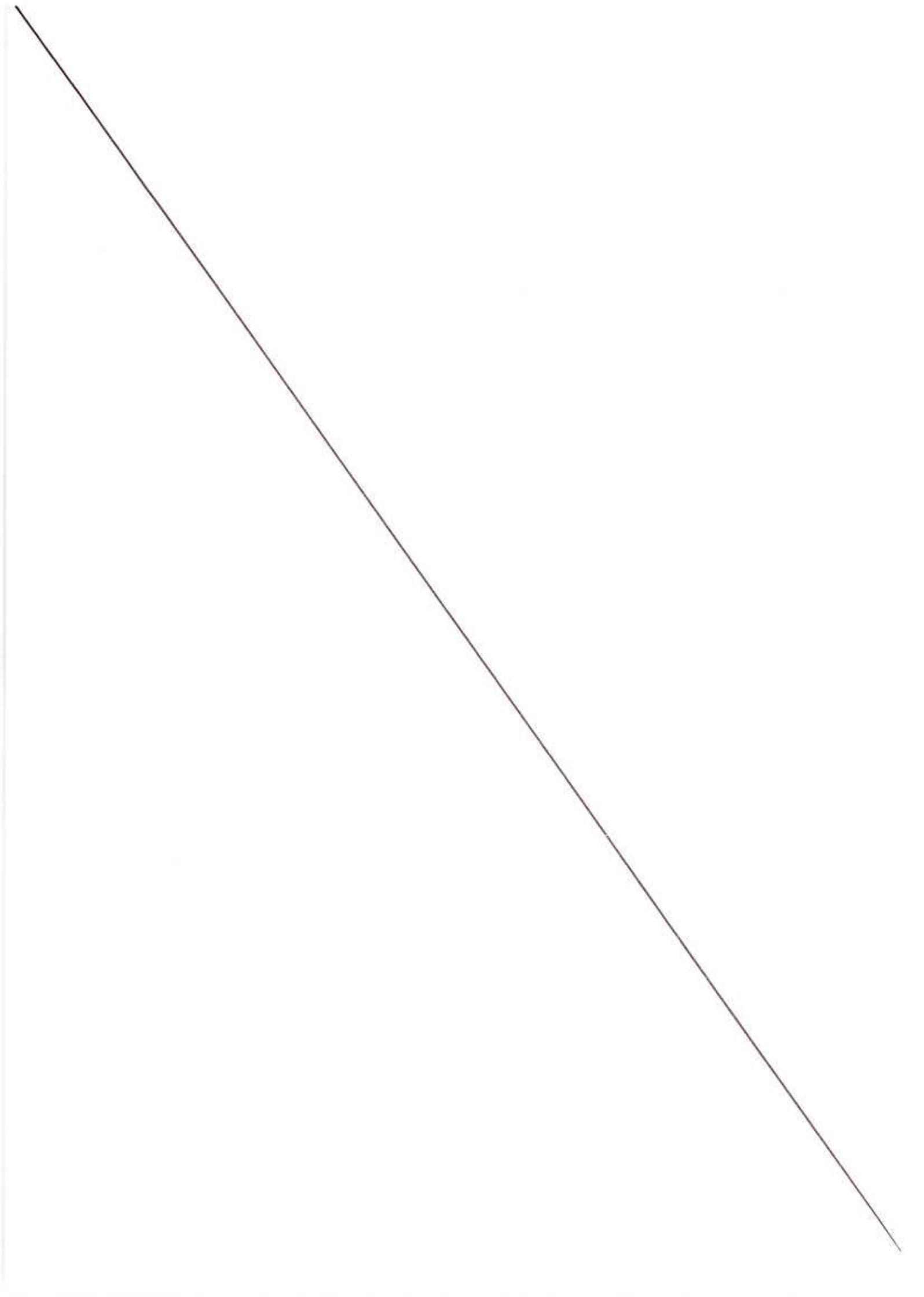
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373462-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/91/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville à la SA d'HLM CDC Habitat Social pour deux opérations de Logements Locatifs Sociaux neufs et une opération en Acquisition-Amélioration

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale 2023/2025 signé le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

La SA d'HLM CDC Habitat Social projette l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et en Acquisition-Amélioration (AA) de 59 logements dont 31 Logements Locatifs Sociaux répartis sur trois opérations immobilières sur le territoire communal comme suit :

Nom de l'opération / adresse	Nb total de logements acquis	Dont logements à loyer intermédiaire	Dont logements locatifs sociaux	Nature du financement prévisionnel
806 vieux chemin de Sainte-Musse - VEFA	14	0	14	14 PLS
Le Flore – chemin de Flore / rue Charles-Lejeune - VEFA	40	28	12	12 PLS
419 avenue du XVe Corps - AA	5	0	5	2 PLAI 3 PLUS
TOTAL	59	28	31	

Le SA d'HLM CDC Habitat social a sollicité le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour le financement de ces 31 Logements Locatifs Sociaux neufs, dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nom de l'opération / adresse	Nb de LLS	Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	MTPM	CD 83	Etat	Fonds propres, y.c. prêts
806 vieux chemin de Sainte-Musse - VEFA	14	2 953 639 €	280 000 €	0	0	0	2 673 639 €
Le Flore – chemin de Flore / rue Charles-Lejeune - VEFA	12	2 255 340 €	240 000 €	0	0	0	2 015 340 €
419 avenue du XVe Corps - AA	5	943 469 €	100 000 €	75 000 €	25 500 €	75 500 €	667 469 €
TOTAL	31	6 152 448 €	620 000 €	75 000 €	25 500 €	75 500 €	5 356 448 €

Cette participation financière s'inscrit dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Ces 31 logements seront comptabilisés à l'inventaire des logements sociaux de la Commune et la participation financière de la Ville sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Pour chacune des deux opérations en VEFA, la participation financière de la Ville de Toulon sera versée suivant les modalités suivantes :

- 50% sur production du contrat de réservation,
- 50% sur production de l'appel de fonds à 75% de l'opération.

Pour l'opération en Acquisition-Amélioration, la participation financière de la Ville de Toulon sera versée suivant les modalités suivantes :

- 50% sur production de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- 50% sur production du procès-verbal de réception des travaux.

A titre dérogatoire, l'ordre de service pourra être remplacé par les devis signés et le procès-verbal de réception par les contrats de location.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si une différence était constatée par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont il ne peut être présumé du montant, la Ville se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : LOGEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2024/304/S du 20 décembre 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les plans de financement relatifs à la production de 31 Logements Locatifs Sociaux au sein des trois opérations précitées, tels que présentés par la SA d'HLM CDC Habitat Social et détaillés dans les tableaux ci-dessus,

- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logements sociaux à la SA d'HLM CDC Habitat Social, à hauteur de 620 000 € suivant le détail par opération et l'échéancier de versement ci-dessus énoncés,

- de dire que les crédits sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'attractivité - Volet Habitat », chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

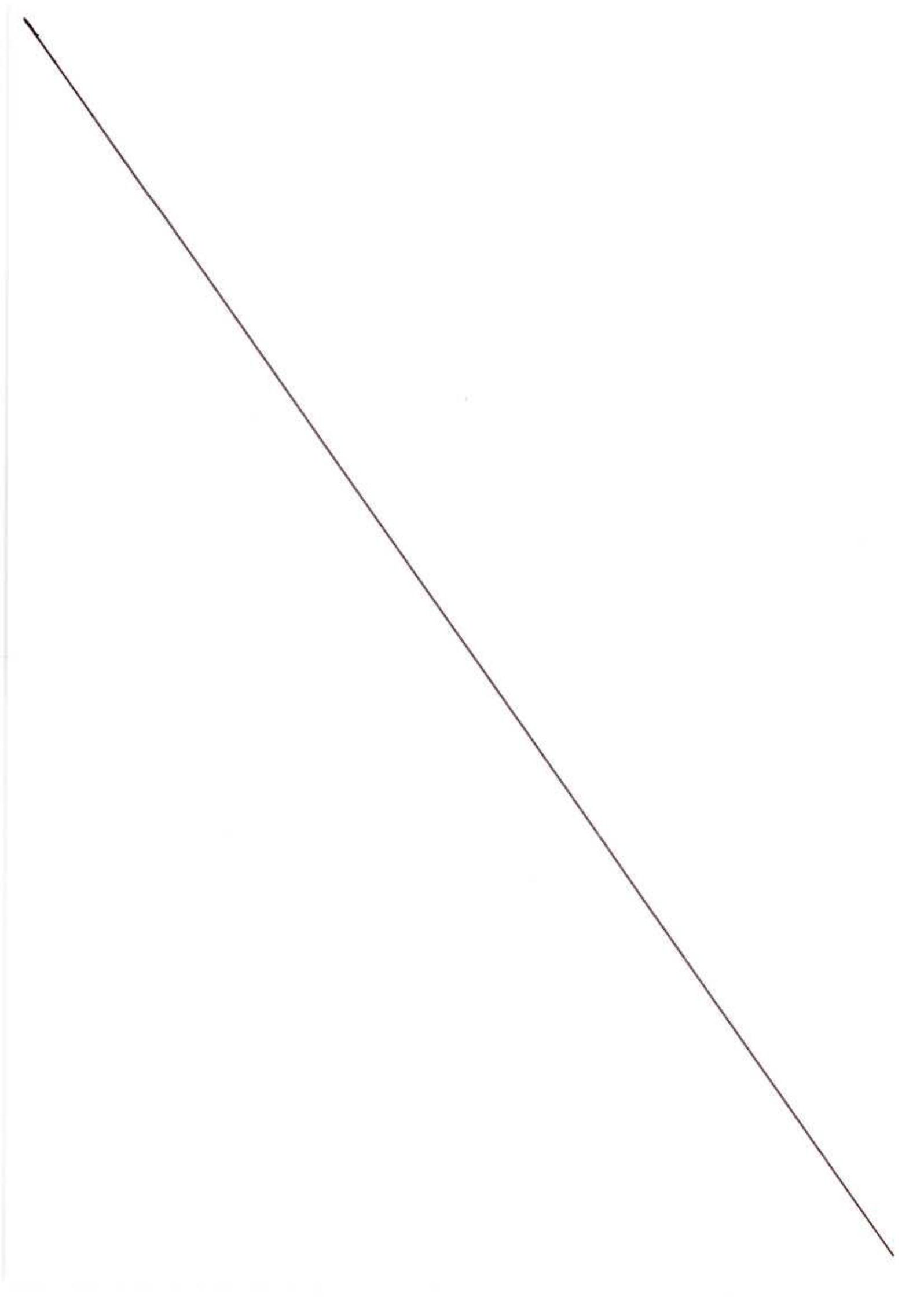
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DADhals02







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1373472-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/92/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville à la SA d'HLM Grand Delta Habitat pour deux opérations de Logements Locatifs Sociaux neufs

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAU, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilièn LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale 2023 / 2025 signé le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

La SA d'HLM Grand Delta Habitat projette l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 31 logements dont 10 Logements Locatifs Sociaux (LLS) répartis sur deux opérations immobilières sur le territoire communal comme suit :

Nom de l'opération / adresse	Nb total de logements acquis	Dont logements à loyer intermédiaire	Dont logements locatifs sociaux	Nature du financement prévisionnel
Angle rue Télon / chemin de la Providence	21	14	7	7 PLS
6 rue Laborde	10	7	3	3 PLS
TOTAL	31	21	10	

Le SA d'HLM Grand Delta Habitat a sollicité le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour le financement de ces 10 Logements Locatifs Sociaux neufs acquis en VEFA, dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nom de l'opération / adresse	Nb de LLS	Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	Fonds propres, y.c. prêts
Angle rue Télon / chemin de la Providence	7	1 331 075 €	140 000 €	1 191 075 €
6 rue Laborde	3	383 336 €	60 000 €	323 336 €
TOTAL	10	1 714 411 €	200 000 €	1 514 411 €

Cette participation financière s'inscrit dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Ces 10 logements locatifs sociaux seront comptabilisés à l'inventaire des logements sociaux de la Commune et la participation financière de la Ville sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Pour chacune de ces deux opérations en VEFA, la participation financière de la Ville de Toulon sera versée suivant les modalités suivantes :

- 50% sur production du contrat de réservation,
- 50% sur production de l'appel de fonds à 75% de l'opération.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si une différence était constatée par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont il ne peut être présumé du montant, la ville se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : LOGEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2024/304/S du 20 décembre 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les plans de financement relatifs à la production de 10 Logements Locatifs Sociaux au sein des deux opérations précitées, tels que présentés par la SA d'HLM Grand Delta Habitat et détaillés dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logements sociaux de la SA d'HLM Grand Delta Habitat, à hauteur de 200 000 € suivant le détail par opération et l'échéancier de versement ci-dessus énoncés,

- de dire que les crédits sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'attractivité - Volet Habitat », chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

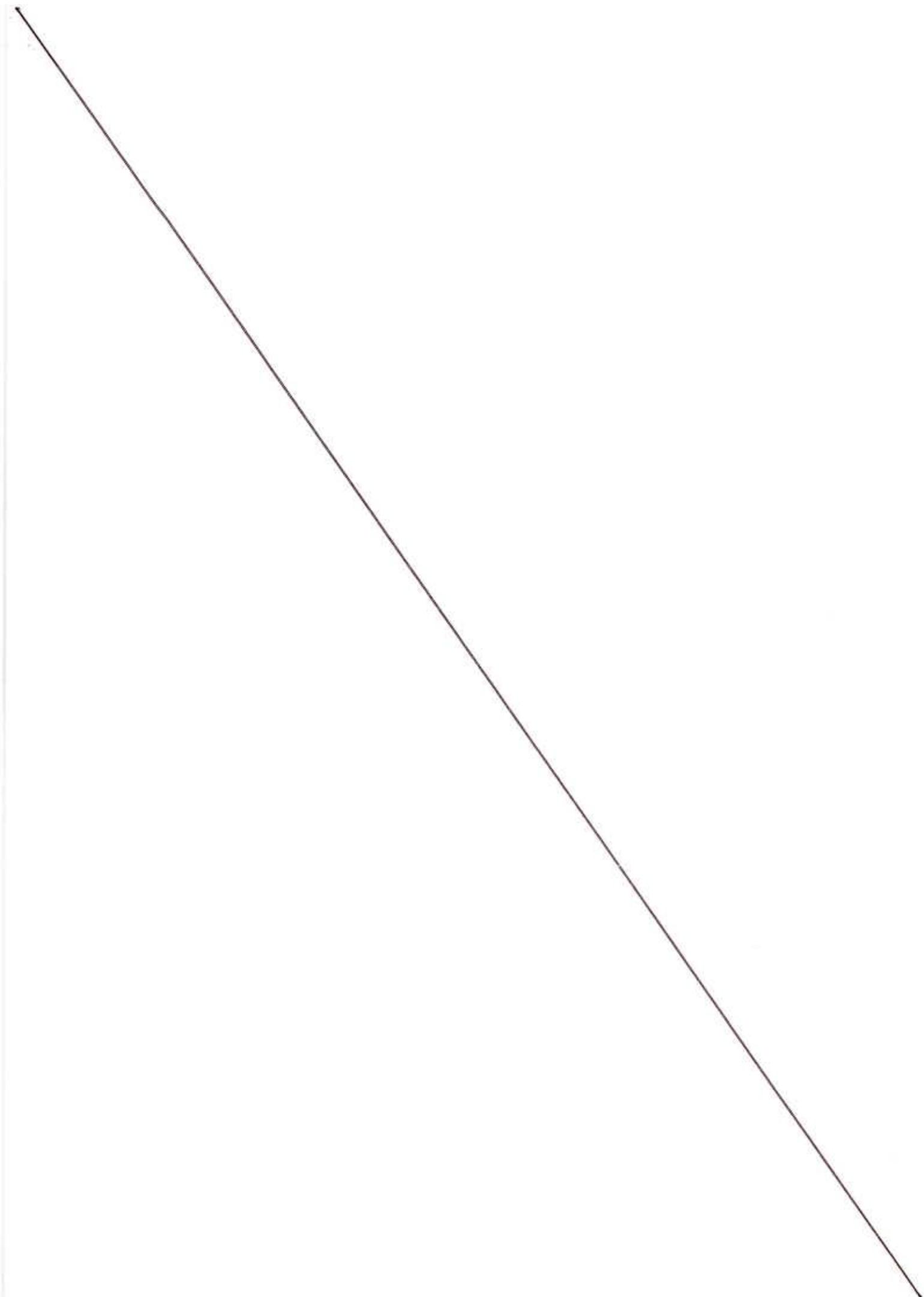
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1372963-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/93/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter, par la Société Méridionale de Carrières, la carrière et les installations de traitement de matériaux situées lieux-dits "Les Amendes" et "Fiéraquet" sur la Commune du Revest-les-Eaux et lieu-dit "Tour Vidal" sur la Commune d'Evenos

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héléne AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

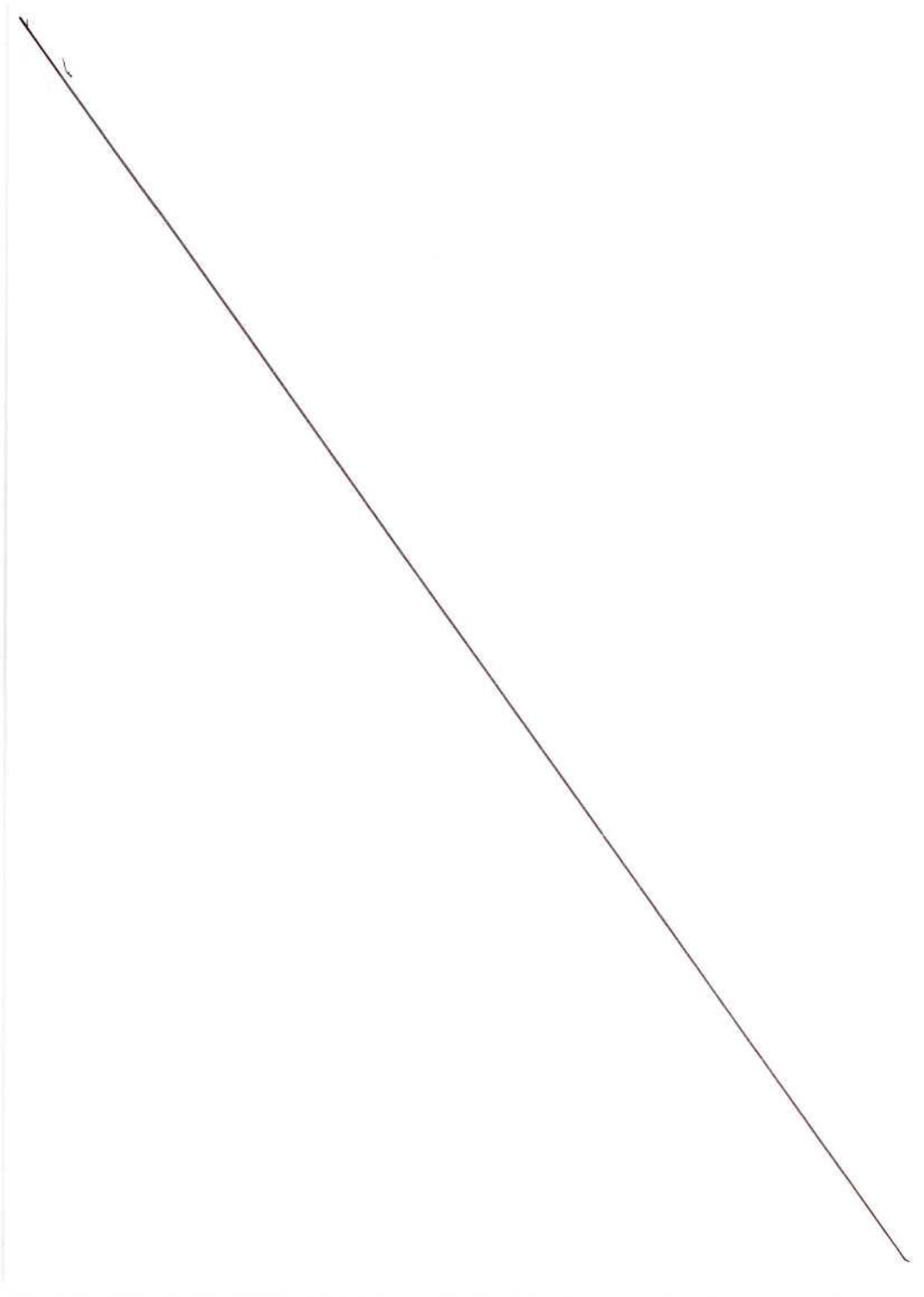
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



La Société Méridionale de Carrières (SOMECA) dispose d'une autorisation d'exploiter une carrière de roche massive ainsi qu'une installation de traitement des matériaux et autres installations connexes, sur les communes du Revest-les-Eaux et d'Evenos, dans le Département du Var.

La carrière constitue la principale source d'approvisionnement en granulats de la métropole toulonnaise, au regard des besoins et est idéalement située au cœur du territoire.

L'arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur date du 11 janvier 2006 et a été octroyé pour une durée de 30 ans, soit une échéance au 11 janvier 2036. Plusieurs arrêtés complémentaires successifs ont été signés depuis, pour prendre en compte les évolutions de l'exploitation et les actions de réduction de poussières.

La SOMECA a déposé une demande d'autorisation environnementale le 7 décembre 2023, complétée le 6 septembre 2024. Pour pérenniser l'activité du site, elle sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière et ses installations de traitement existantes, une extension mesurée du périmètre autorisé de la carrière pour accéder à de nouvelles réserves de gisement, ainsi que la possibilité d'accepter des matériaux inertes d'origine extérieure dans le cadre de la remise en état de la carrière.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale est consultable en Préfecture.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement prévu à l'article L512-1 du Code de l'Environnement au titre de la nomenclature 2510-1, du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2515-1 et celui de la déclaration pour la rubrique 1435-2. En outre, ces installations relèvent de régime de l'autorisation IOTA mentionné au I de l'article L124-1 du Code de l'Environnement pour ce qui concerne la rubrique 2.1.5.0.

Par arrêté préfectoral du 31 janvier 2025, une enquête publique environnementale a été ouverte du 10 mars 2025 au 11 avril 2025 sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société SOMECA.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une étude de dangers ainsi que de l'avis des services de l'Etat requis, a été mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral précité,

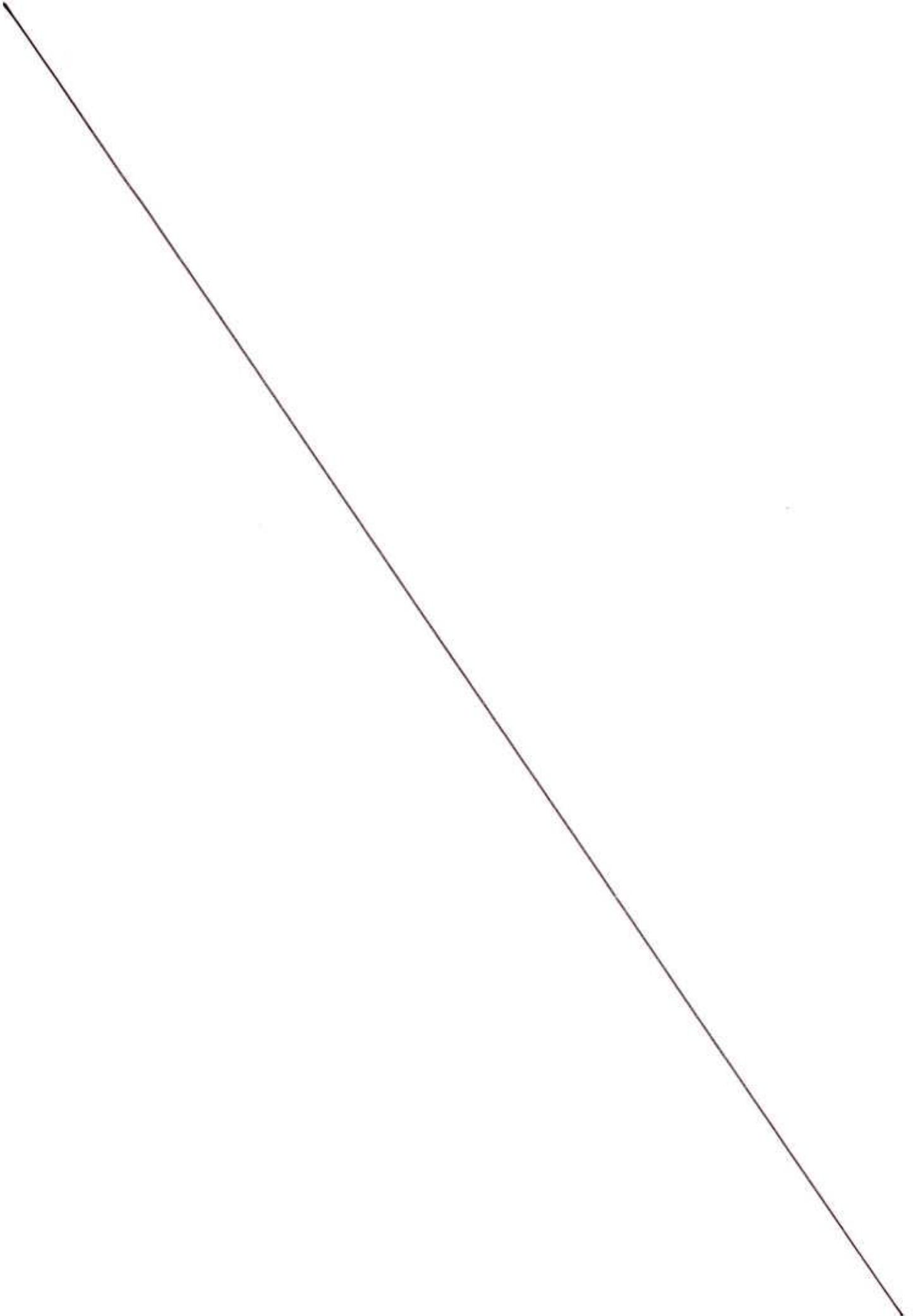
Dans le cadre de cette enquête, et conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, les conseils municipaux du Revest-les-Eaux, Evenos, Toulon, La Valette-du-Var, Signes, Solliès-Ville, Solliès-Toucas sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

De même, les avis du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur seront sollicités.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oùï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L181-3, L512-1, L512-7, L512-8, L214-3 I, R123-1 à R123-2 et R181-36 à R181-38,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2006 modifié, autorisant, jusqu'au 11 janvier 2036, l'exploitation, par la société SOMECA d'une carrière de calcaire sur une surface de 57 ha, pour une production annuelle maximale de 2 500 000 tonnes,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 7 décembre 2023, complétée le 6 septembre 2024, par la Société Méridionale de Carrières (SOMECA), afin d'exploiter la carrière et les installations de traitement des matériaux, situés lieux dits « Les Amendes » et « Fiéraquet » au Revest-les-Eaux et lieu-dit « Tour Vidal » à Evenos,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2025, portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale accordée à la Société Méridionale de Carrières (SOMECA), afin d'exploiter la carrière et les installations de traitement de matériaux, situées lieux dits « Les Amendes » et « Fiéraquet » au Revest-les-Eaux et lieu-dit « Tour Vidal » à Evenos,

Vu l'article 10 dudit arrêté appelant le Conseil Municipal de la Ville de Toulon à donner son avis sur cette demande de renouvellement d'autorisation environnementale,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 09 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale accordée à la Société Méridionale de Carrières (SOMECA), afin d'exploiter la carrière et les installations de traitement de matériaux, situées lieux dits « Les Amendes » et « Fiéraquet » au Revest-les-Eaux et lieu-dit « Tour Vidal » à Evenos,

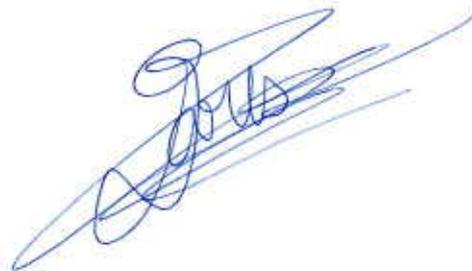
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions de signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

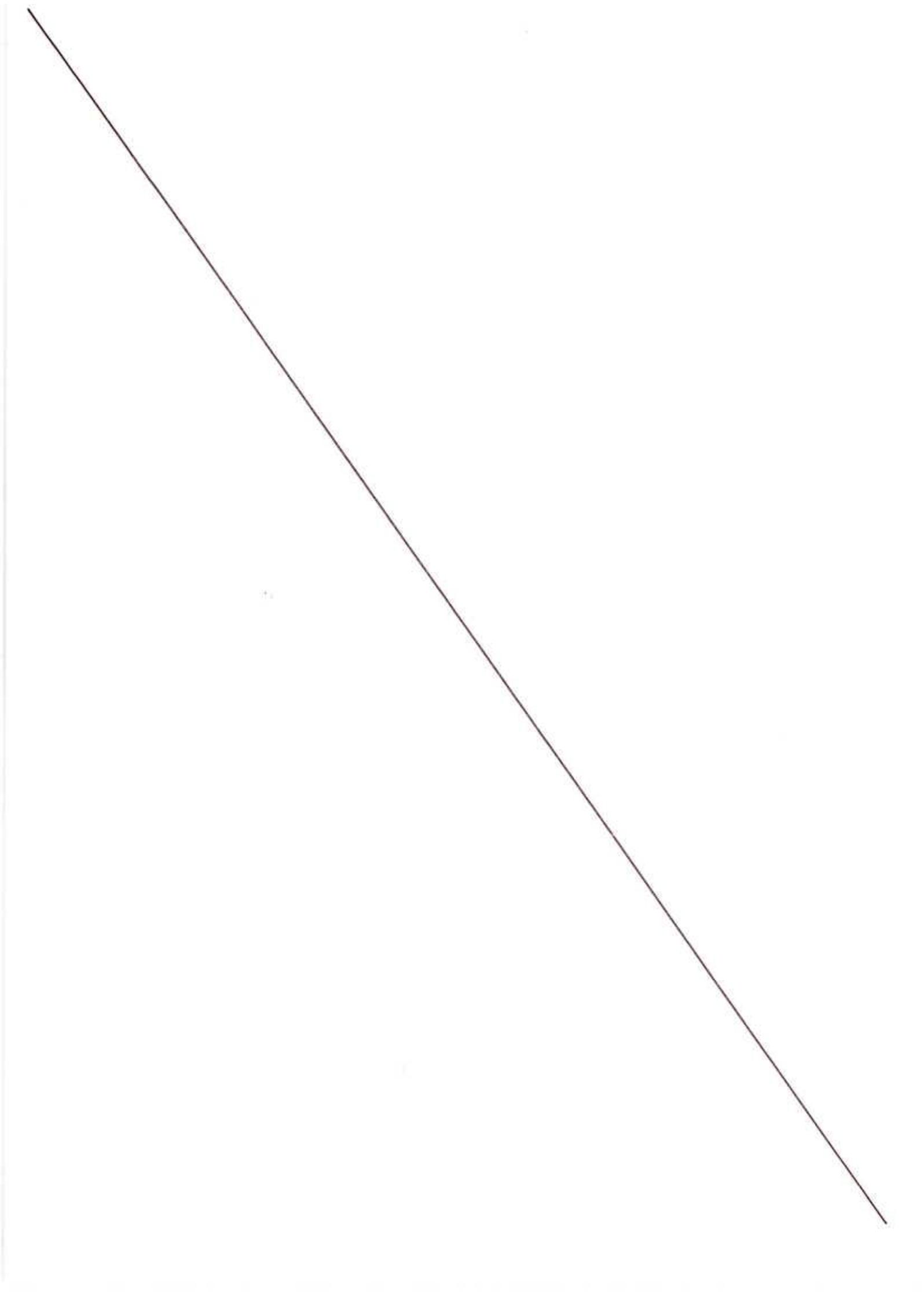
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1370302-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/94/S

Objet : Signature de la convention relative aux modalités de coopération entre l'association Var Azur Linge et la Ville de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	5

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

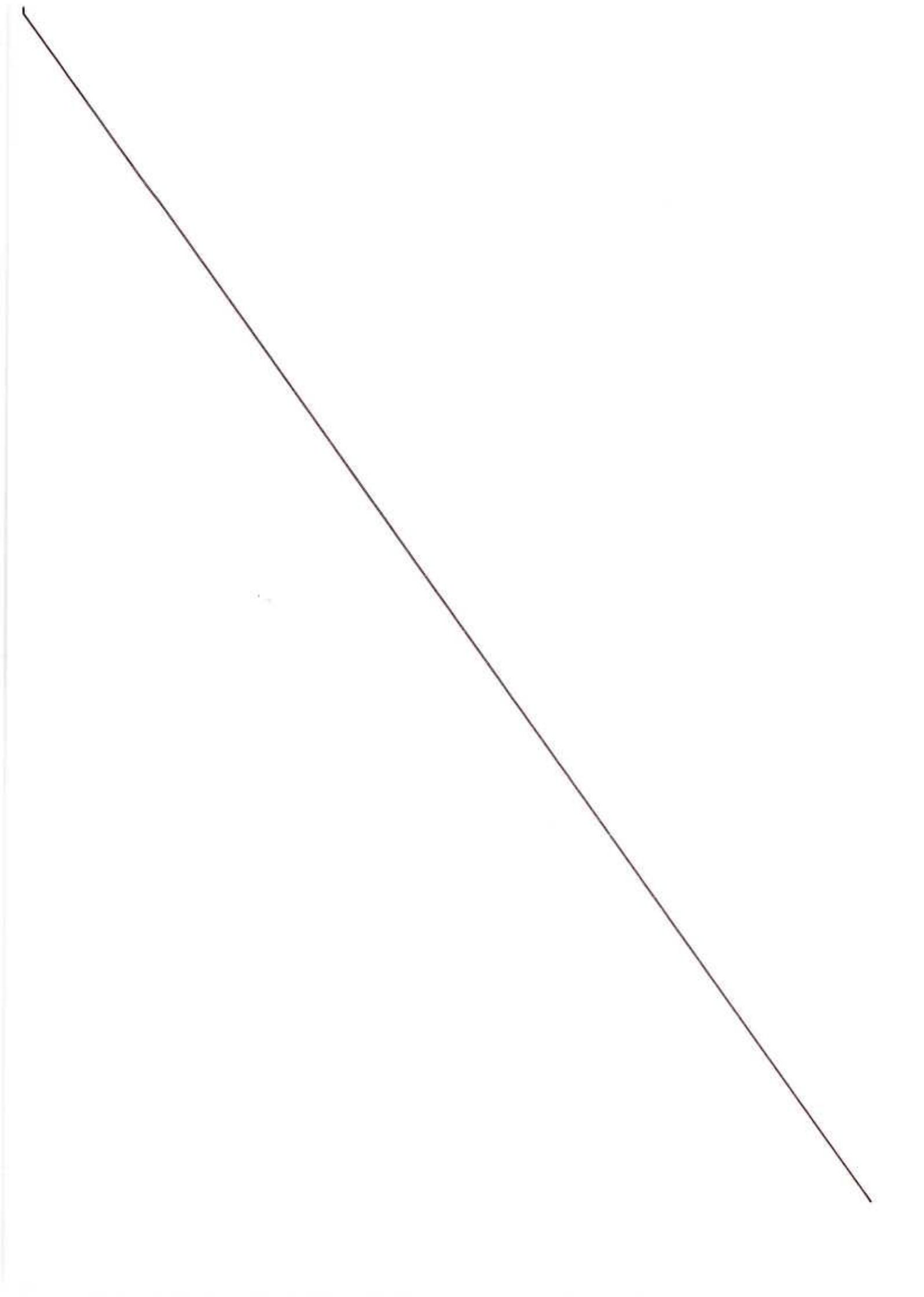
Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



L'association Var Azur Linge est une structure d'insertion professionnelle chargée de collecter dans tout le département varois des vêtements, chaussures et accessoires dans le but de les revendre en boutiques.

La Ville de Toulon souhaite développer un partenariat avec cette association afin de répondre aux besoins vestimentaires des habitants évacués en urgence suite à un sinistre ou à un risque de péril.

L'association s'engage à proposer et distribuer gratuitement un lot de vêtements et accessoires à chaque sinistré demandeur n'ayant pas pu rassembler ses affaires, dans l'incapacité d'accéder à des moyens de paiement ou à faible revenus et sous réserve de disponibilité.

Le Service Risques Urbains et Habitat de la Ville de Toulon sollicitera ponctuellement et selon les besoins, l'association par l'intermédiaire de sa boutique du centre-ville de Toulon.

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de sa signature. Son renouvellement sera possible et conditionné à l'accord de pérennisation des deux parties. Toute modification de la convention fera l'objet de la signature d'un avenant entre les parties.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 11ème Adjoint au Maire : HABITAT DURABLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention relative aux modalités de coopération entre l'association Var Azur Linge et la Ville de Toulon,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

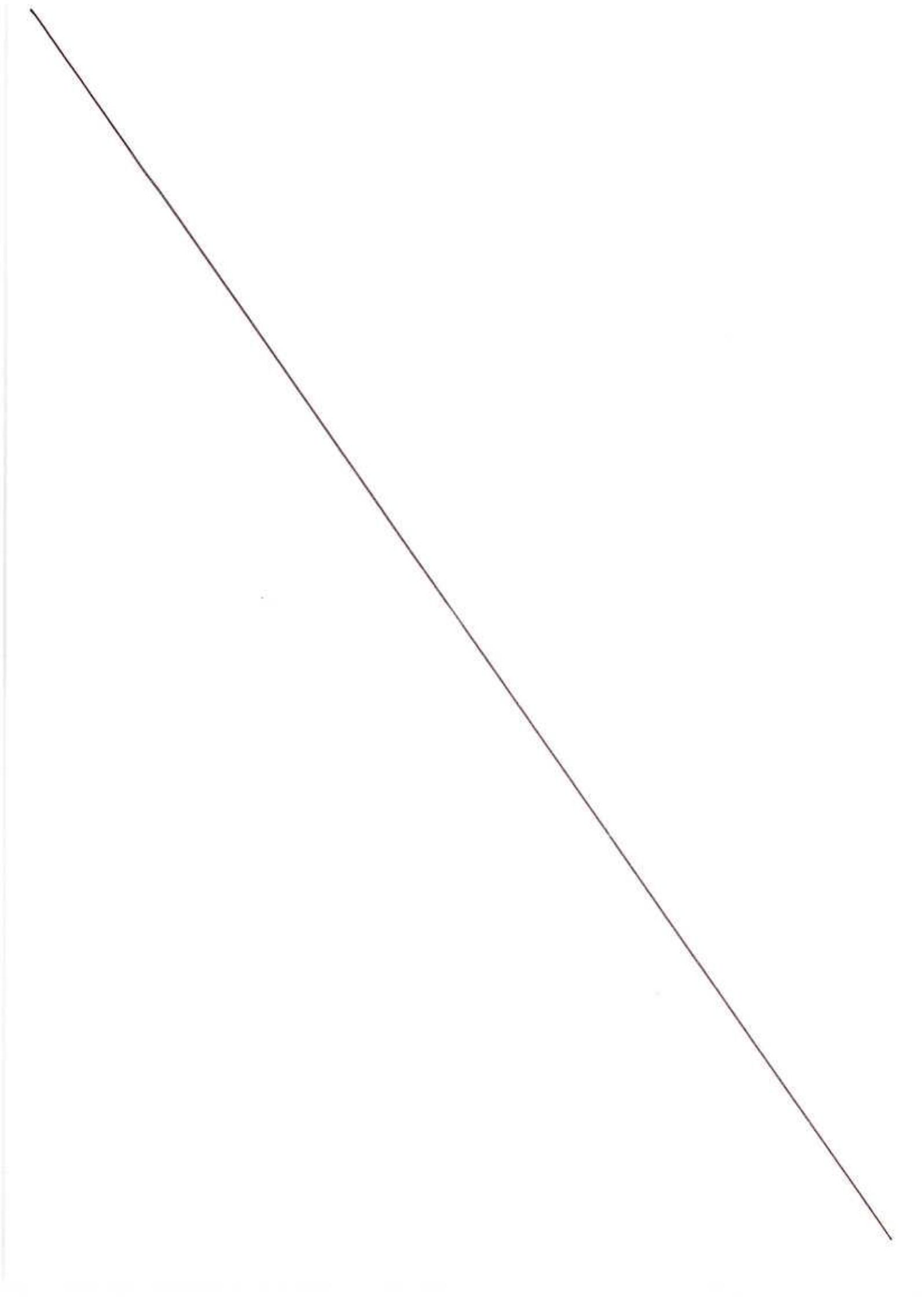
SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DADhabl01







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1374356-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/95/S

Objet : Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires - Modification de la délibération n°2024/176/S du 28 juin 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

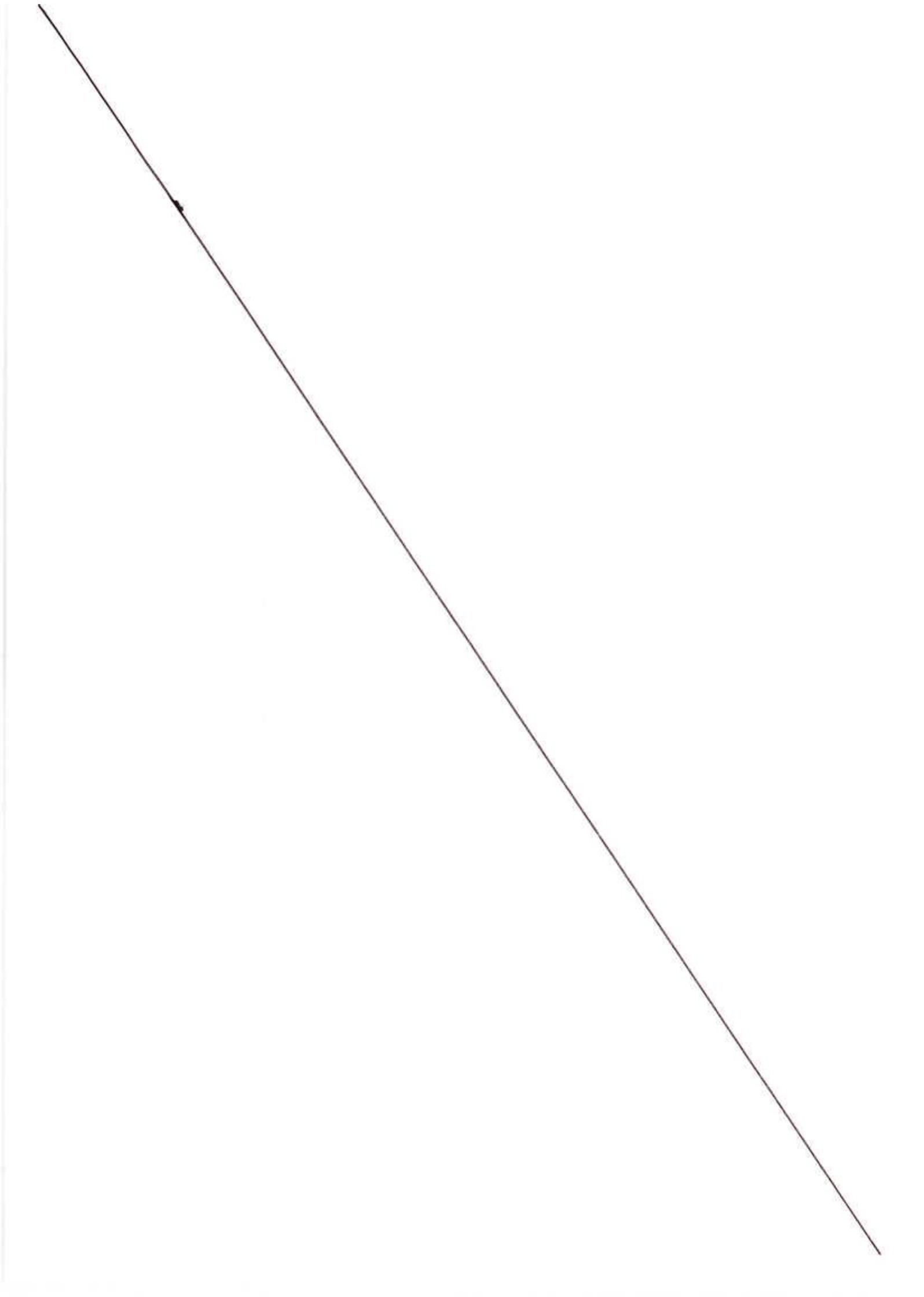
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



En 2024, la Ville de Toulon a souhaité moderniser et simplifier les démarches d'inscriptions des familles pour les enfants, en crèches, à l'école, et aux activités péri et extrascolaires. Pour cela, elle s'est dotée d'un nouveau logiciel d'inscription permettant aux familles de faire l'ensemble des démarches en ligne (inscriptions, réservations, annulations).

Afin d'adapter les modalités et les délais au nouveau fonctionnement, il est proposé de modifier le règlement intérieur.

Les modifications portent sur les points suivants :

- modification du titre du règlement intérieur : inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires et fonctionnement des activités,
- ajout des modalités des inscriptions scolaires,
- complément d'informations à destination des familles pour les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I),
- création d'un nouveau centre de loisirs pour les 12/17 ans.

Ce règlement est présenté en annexe, il sera mis en ligne sur le site de la Ville et mis à disposition des familles dans chacun des lieux d'accueil.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : JEUNESSE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024/176/S du 28 juin 2024 modifiant le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,
- de modifier la délibération n°2024/176/S du 28 juin 2024 relative à la modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

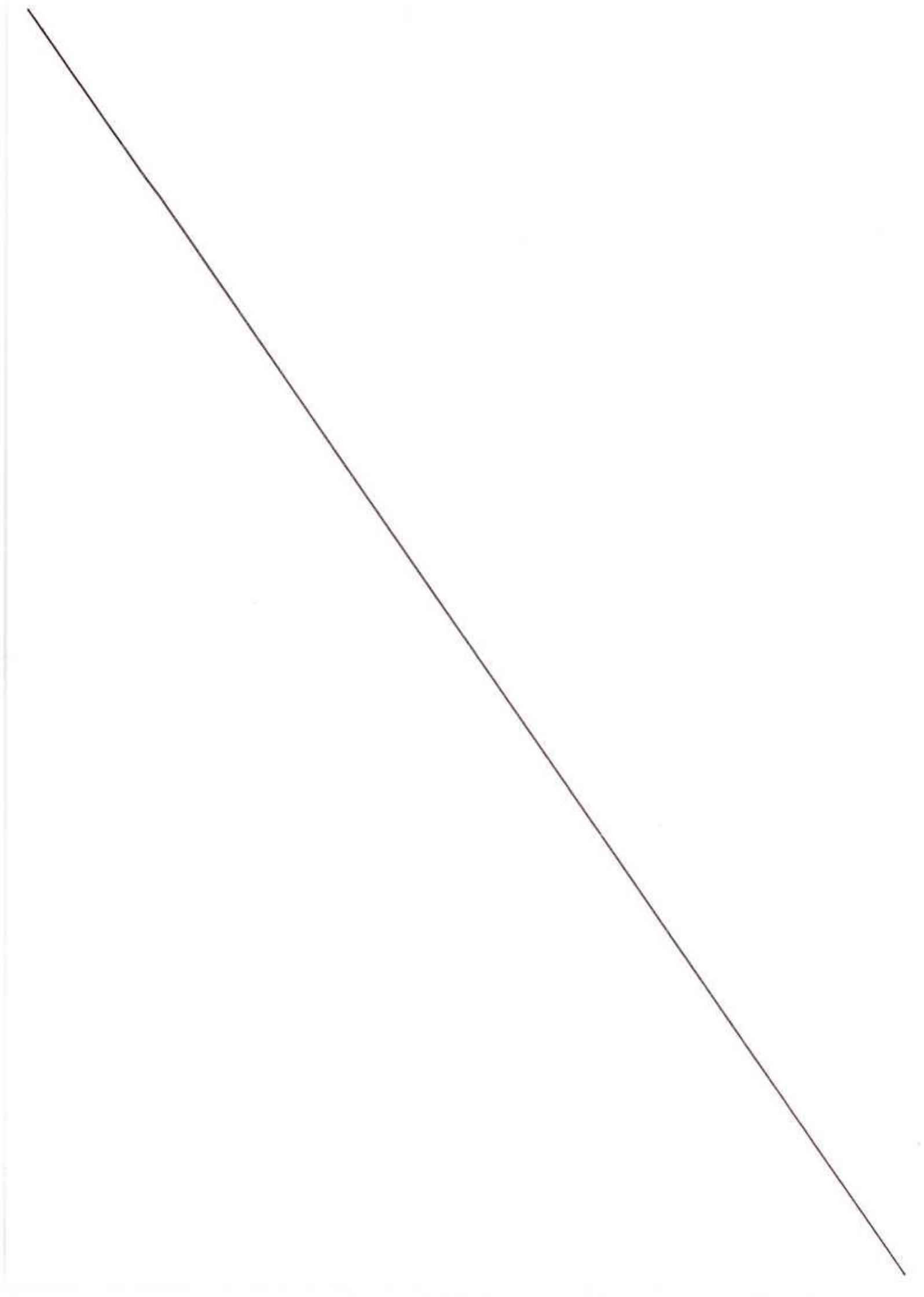
CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



DirEducJeun02







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1374351-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/96/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux 20 associations d'anciens combattants et signature de la convention avec l'association "La Maison du Combattant"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Madame Martine BERARD, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR, Monsieur Guy LE BERRE

Les associations d'anciens combattants ont un statut associatif loi 1901, c'est à ce titre qu'elles sollicitent individuellement la Ville de Toulon pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Dans le cadre de la politique de soutien menée par la Ville de Toulon en faveur des anciens combattants, et suite aux sollicitations respectives de ces associations, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 20 associations suivantes pour un montant total de 35 900 € et de signer une convention avec l'association « La Maison du Combattant ».

Associations	Montant	Tiers	Engagement
Amicale des Sous-Mariniers de Toulon et du Var (3354)	700 €	057129	S800010504
Confédération Nationale des Retraités Militaires et Veuves de Guerre (3292)	500 €	060470	S800010505
Amicale du 9ème RCP (3555)	600 €	045658	S800010507
Amicale Toulonnaises des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de marine (3330)	900 €	023575	S800010509
Association Anciens Combattant Polonais (3401)	600 €	045659	S800010510
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants (3554)	700 €	001834	S800010512
Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (3259)	600 €	012992	S800010513
Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (3413)	1 000 €	045663	S800010514
Ceux de Verdun (3654)	900 €	002391	S800010517
Comité Départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation du Var (3434)	1 000 €	008675	S800010518
Souvenir Français Comité de Toulon (3533)	1 300 €	001866	S800010519
Union Nationale des Combattants de Toulon (3459)	1 000 €	002507	S800010520
Union Nationale des Parachutistes Section Toulon Var Ouest Hyères (3364)	1 000 €	032070	S800010521
Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, Toe, Afrique du Nord (3258)	1 000 €	022062	S800010522
Association ACVG OPEN et de tous les ressortissants de l'ONAC du Var Vétérans UN NATO OTAN OPEX France Var (3688)	1 400 €	067827	S800010523
La Maison du Combattant (3301)	20 000 €	001839	S800010525
AVAL 18 J (3544)	700 €	069185	S800010527
Fraternité Forces Sous-Marine Section Suffren (3278)	700 €	066184	S800010528
Association des Personnels des Retraités et des Sympathisants de Gendarmerie de Toulon Provence Méditerranée APRSG-TPM (3410)	800 €	047298	S800010530
MEDAILLE MILITAIRE 3EME SECTION TOULON (3535)	500 €	001858	S800010573
TOTAL	35 900 €		

L'association «la Maison du Combattant» bénéficie aussi, pour la réalisation de son projet, de la mise à disposition d'équipements municipaux à titre non onéreux. Le montant valorisé cumulé à la subvention en numéraire de la Ville dépasse le seuil réglementaire de 23 000 € à partir duquel une convention de subvention doit être établie, jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que les actions menées par ces associations présentent un intérêt public local entrant dans le domaine de compétences de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 20 associations d'anciens combattants, pour un montant total de 35 900 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2025, chapitre 65 « charges de gestion courante »,

- d'autoriser la signature de la convention avec l'association « La Maison du Combattant »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

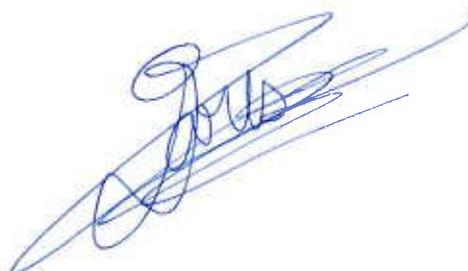
Avant la présentation du dossier, Monsieur CHENEVARD, Monsieur LE BERRE et Madame BERARD sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

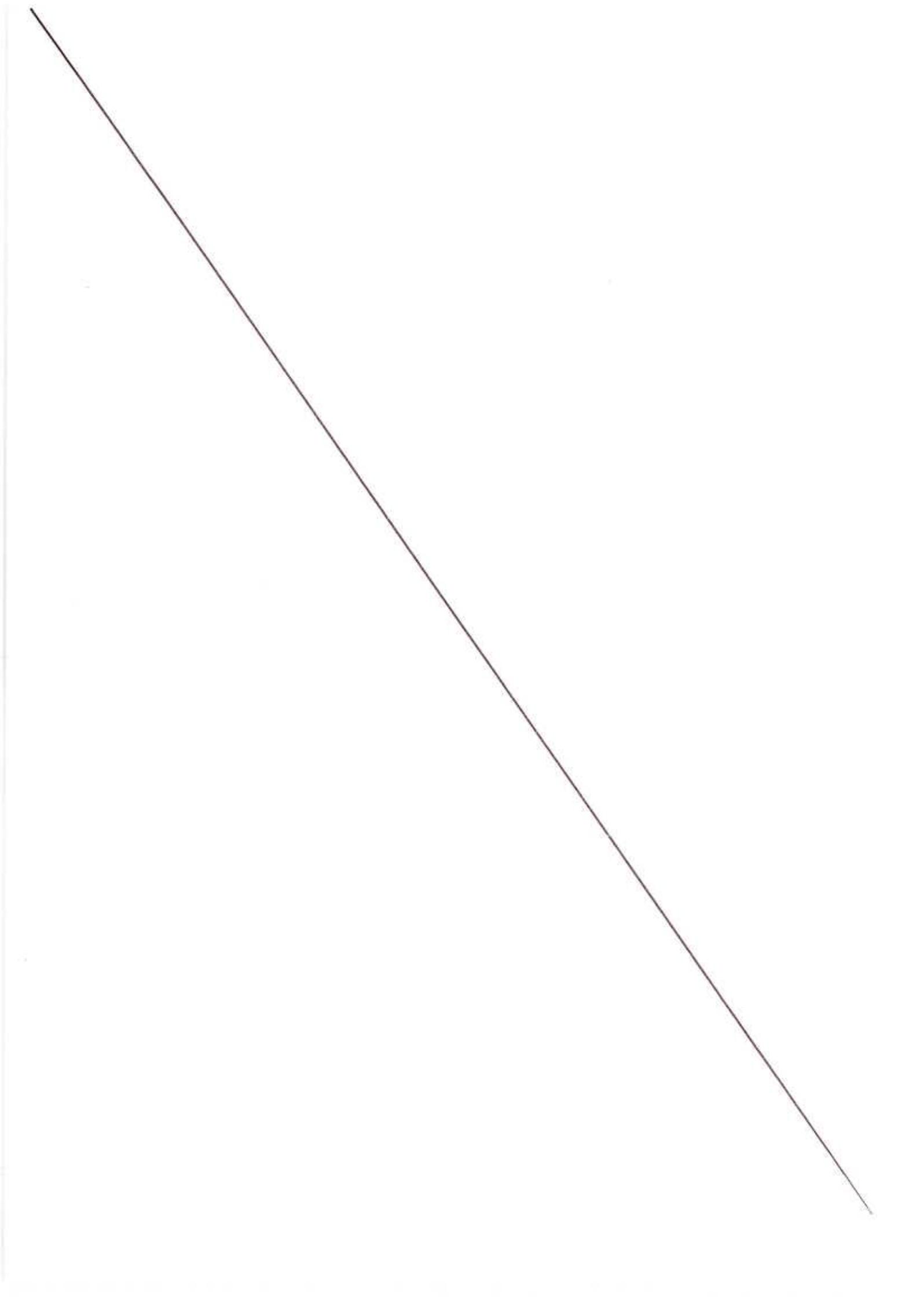
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1374354-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/97/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux 13 associations de clubs de retraités de la Ville de Toulon et à 3 associations œuvrant en faveur du public seniors

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Toulon en matière de solidarités et en faveur du public seniors, il est proposé d'attribuer aux 13 associations de clubs de retraités des subventions de fonctionnement pour un montant total de 11 700 €.

Ces demandes de subventions sont destinées à financer des activités d'animation en faveur du public senior, qui participent au maintien du lien social dans les différents quartiers.

Par ailleurs, il est proposé de subventionner pour un montant total de 3 500 € :

- l'association Générale des Intervenants Retraités à hauteur de 1 000 € afin de diversifier l'offre d'activités en direction des seniors tout au long de l'année,
- l'association Accueil des Villes Françaises Toulon à hauteur de 500 € car elle propose des activités variées tout au long de l'année en direction du public seniors (offre complémentaire à celle proposée par la Ville),
- l'association Compagnie CACHO FIO à hauteur de 2 000 € qui propose un projet innovant autour du théâtre, de la mémoire et du grand âge.

Le montant global des subventions s'élève à 15 200 €.

Associations	Montant	Tiers	Engagement
CLUB DE RETRAITES AGUILLON	900 €	061343	S800010415
CLUB DE RETRAITES BARBES	900 €	059353	S800010415
CLUB DE RETRAITES PONT DU LAS/BON RENCONTRE	900 €	061743	S800010415
CLUB DE RETRAITES CLARET	900 €	059367	S800010415
CLUB DE RETRAITES DARDENNES	900 €	059368	S800010415
CLUB DE RETRAITES ESCAILLON	900 €	059369	S800010420
CLUB DE RETRAITES LE MOURILLON	900 €	059373	S800010421
CLUB DE RETRAITES LA RODE	900 €	059363	S800010422
CLUB DE RETRAITES RODEILHAC	900 €	059364	S800010423
CLUB DE RETRAITES TROIS QUARTIERS	900 €	059378	S800010424
CLUB DE RETRAITES VALBERTRAND	900 €	059379	S800010425
CLUB DE RETRAITES LES ROUTES	900 €	059365	S800010426
CLUB DE RETRAITES SIBLAS-BISCARRE	900 €	059377	S800010727
ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES TOULON	500 €	001928	S800010428
COMPAGNIE CACHO FIO	2 000 €	072478	S800010429
ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES	1 000 €	056363	S800010430
TOTAL	15 200 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oui l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025,

Considérant que les actions menées par ces associations présentent un intérêt public local entrant dans le domaine de compétences de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 13 associations de clubs de retraités pour un montant total de 11 700 € et aux associations « Accueil des Villes Françaises Toulon », « Association Générale des Intervenants Retraités » et à « l'association Compagnie CACHO FIO », pour un montant total de 3 500 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

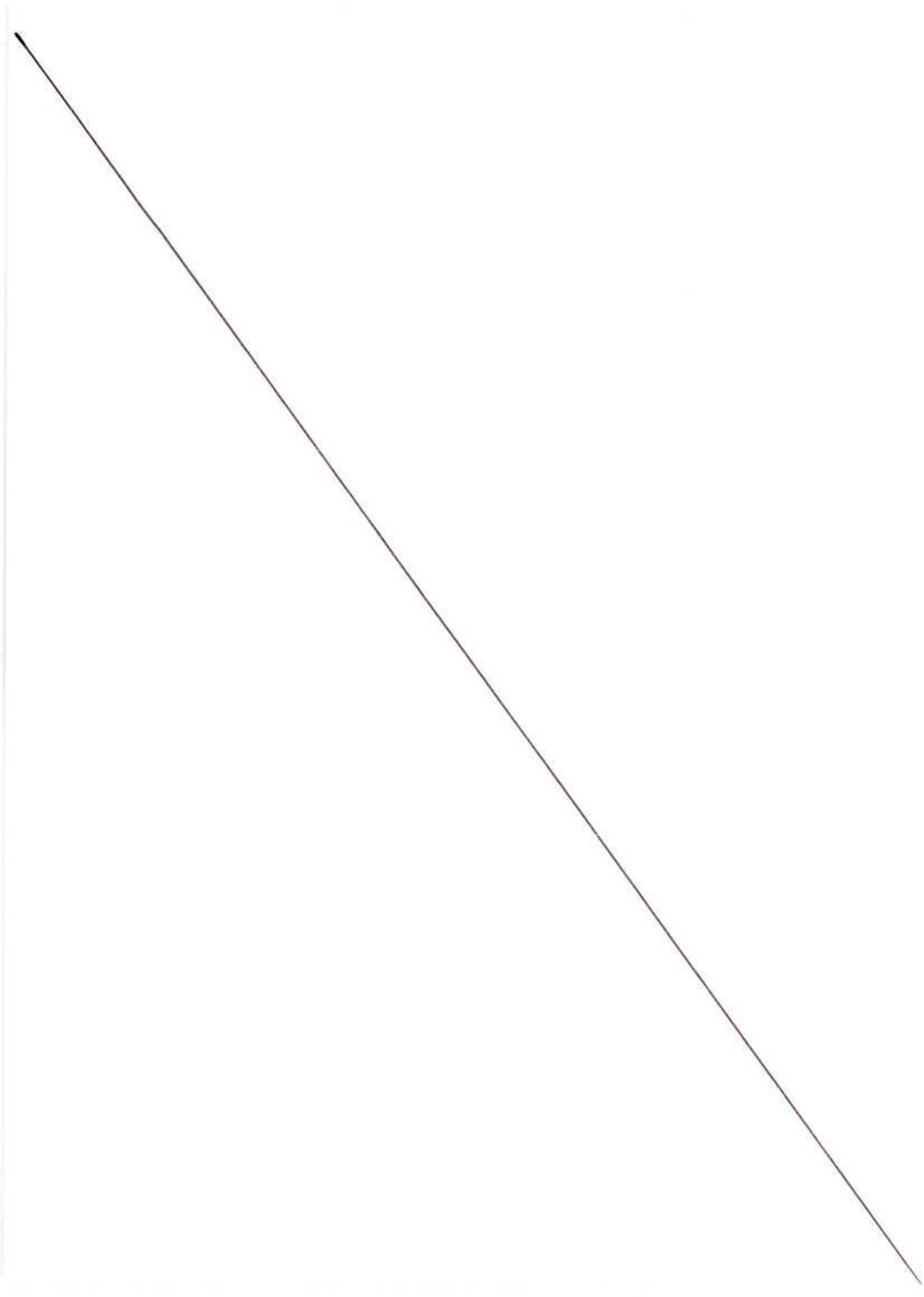
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1374364A-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/98/S

Objet : Approbation d'une convention de partenariat type permettant de définir les modalités de collaboration et d'intervention entre les associations et/ou institutions et la Ville de Toulon afin de proposer des animations gratuites au public seniors

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

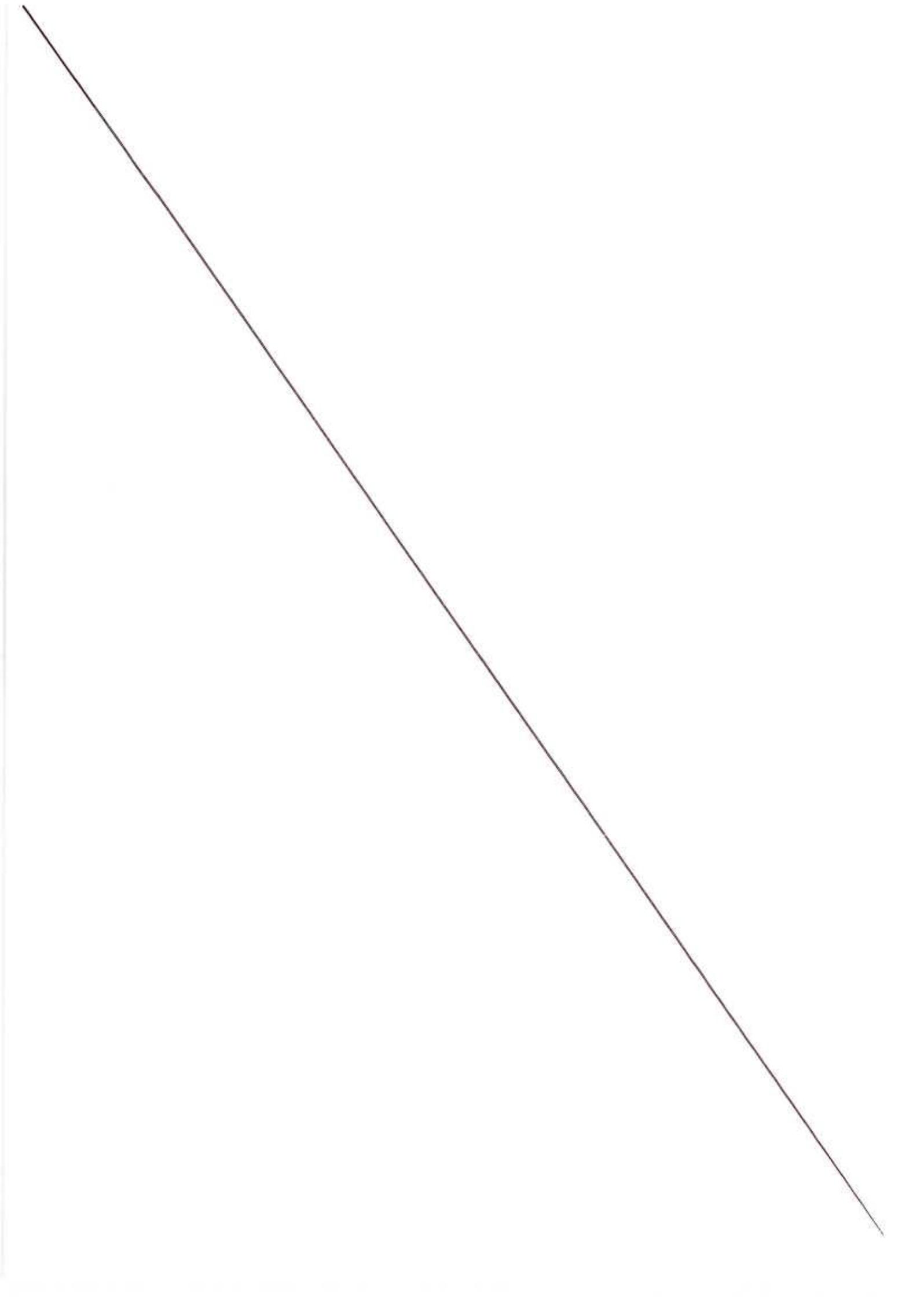
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



La Ville de Toulon mène une politique d'animation et de solidarité en direction des seniors de la commune à travers la mise en place d'activités adaptées à leurs besoins.

L'objectif principal est de répondre aux différentes attentes des plus de 60 ans, qui représentent près d'un tiers de la population toulonnaise. Les activités développées par la Ville visent notamment à combattre l'isolement, lutter contre l'exclusion liée à l'âge et reculer la dépendance par le maintien d'une bonne condition physique, l'entretien d'un tissu relationnel dynamique et la découverte de nouveaux centres d'intérêts.

Dans ce cadre, des associations et institutions, à leurs seules initiatives, proposent tout au long de l'année d'animer des activités gratuites en direction de ce public.

De ce fait, il est proposé d'approuver une convention de partenariat permettant de définir les modalités de collaboration et d'intervention de ces associations et institutions et d'autoriser la signature des conventions à intervenir.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat type annexée à la délibération.
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

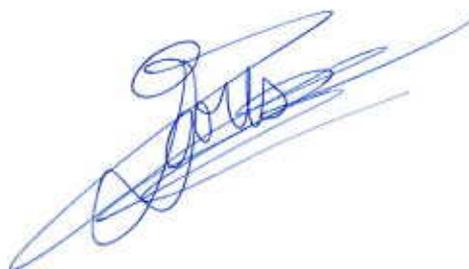
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

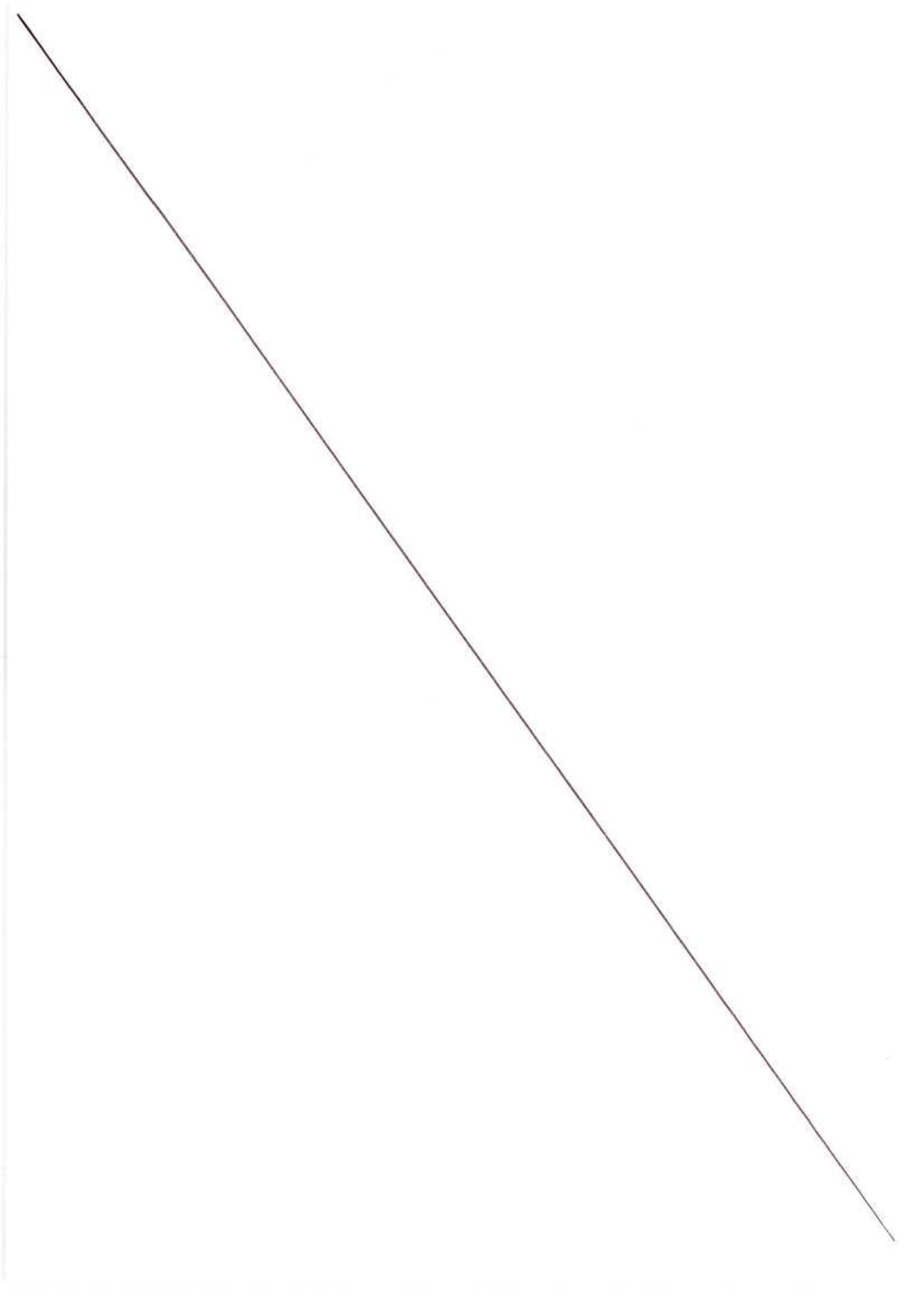
SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1371538-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/99/S

Objet : Signature de la convention tripartite entre la Ville de Toulon, l'ASCM Toulon Gymnastique et le collège Pierre PUGET en vue du financement par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux de la Ville de Toulon par le Collège "Pierre PUGET" durant l'année scolaire 2024-2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héléne AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

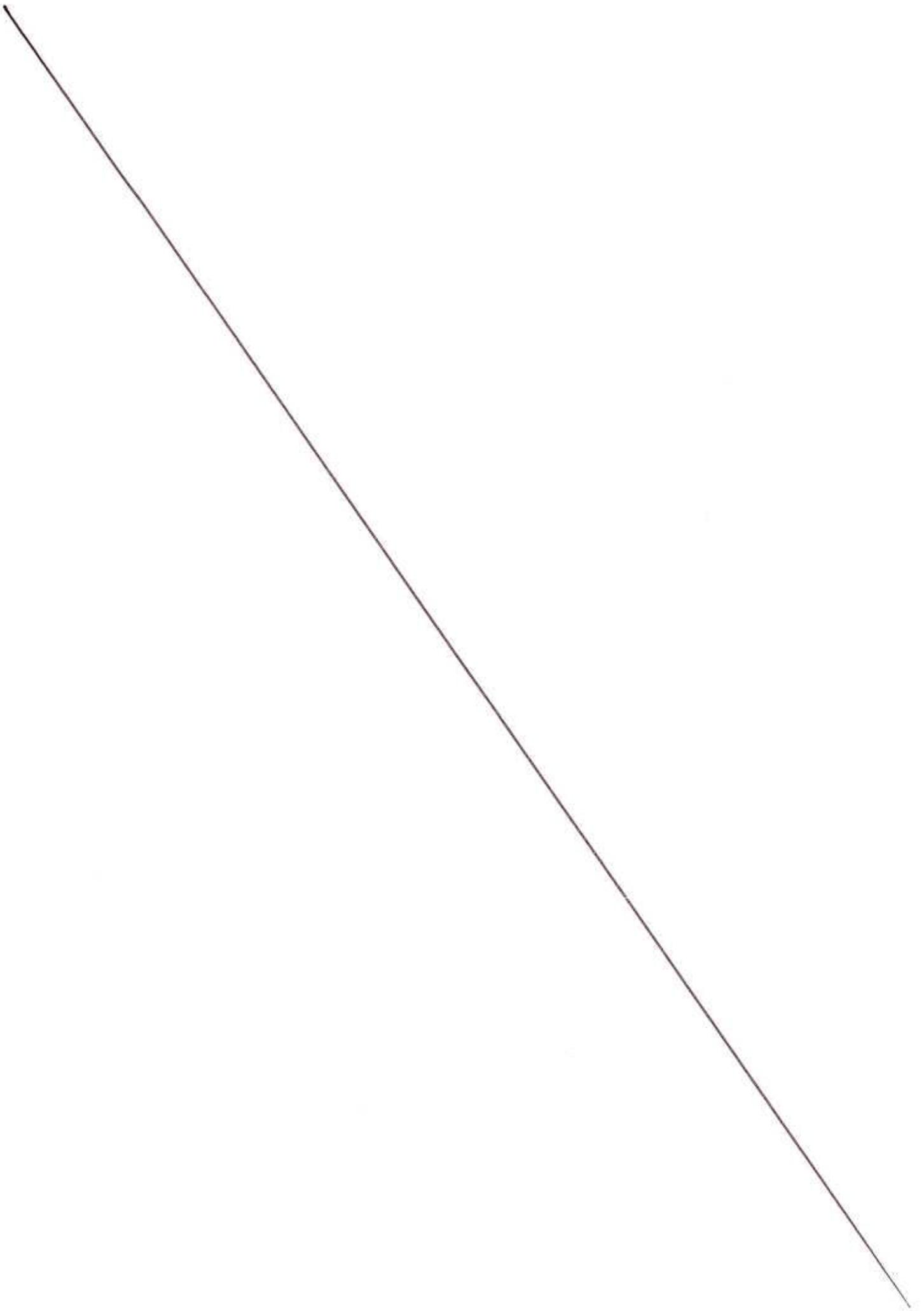
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative déploie sur l'ensemble du territoire le dispositif « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens » favorisant une démarche journalière de la pratique sportive des élèves.

Ainsi, les collèges inscrits dans le dispositif sont invités à faciliter l'accès des élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème} aux clubs sportifs de leur territoire, sur le temps périscolaire, grâce à une organisation dédiée et élaborée en relation avec le projet d'éducation physique et sportive de l'établissement.

De ce fait, la Ville de Toulon contribue au succès du dispositif, en permettant l'accès au gymnase « Delaune ».

Afin de concrétiser cette organisation, il convient de signer la convention tripartite telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1311-15,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°83-633 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention tripartite entre la Ville de Toulon, l'ASCM Toulon Gymnastique et le collège « Pierre PUGET » en vue de l'utilisation du gymnase « Delaune », par le collège « Pierre PUGET » pour l'année scolaire 2024-2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

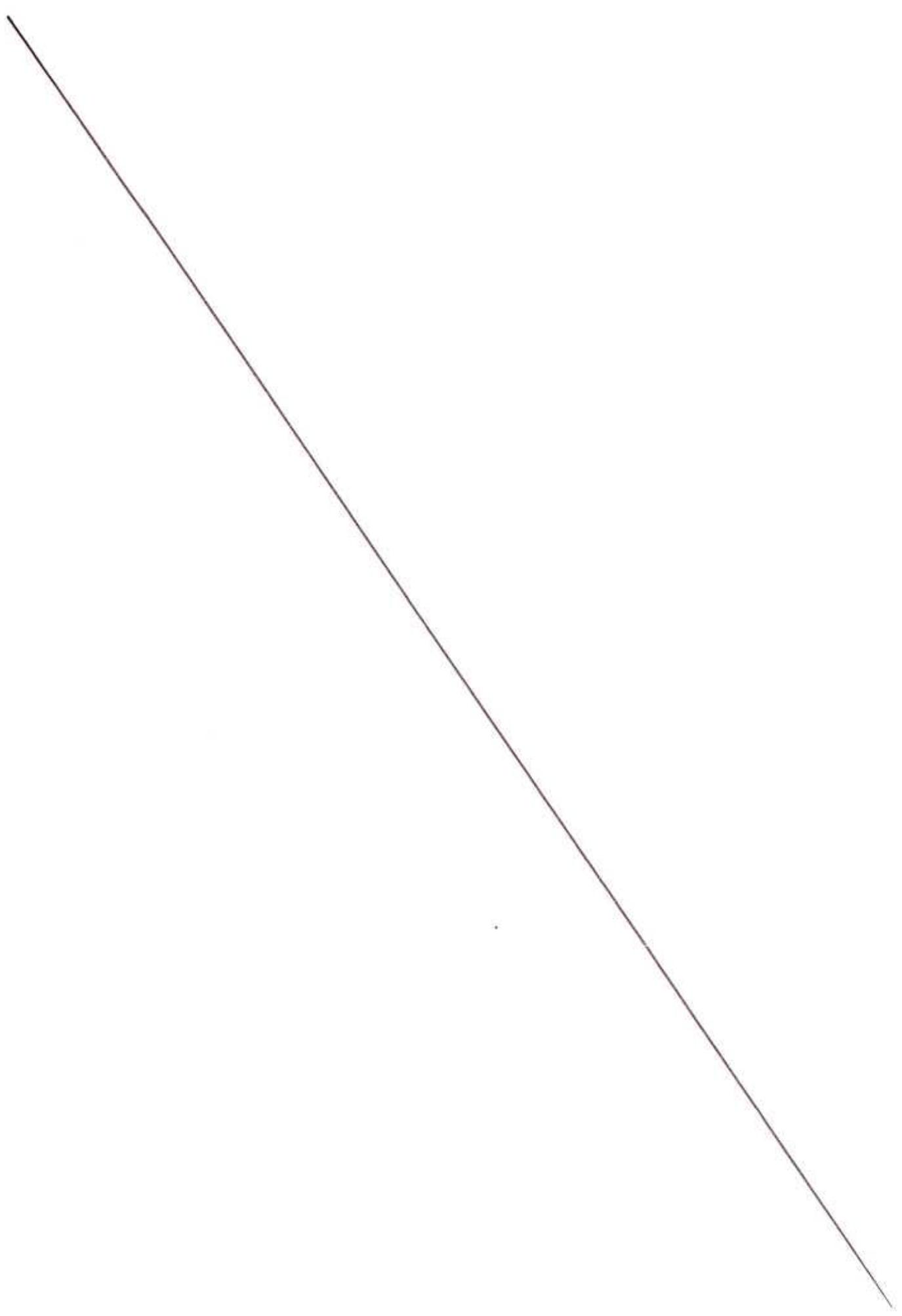
CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



DCSEspol010







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-Imc1372428-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/100/S

Objet : Attribution de subventions à 8 associations sportives affectées à la saison 2024/2025 au titre du Budget 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions, affectées à la saison 2024/2025, au titre du budget 2025, aux 8 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025 :

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
JUDO 83 TOULON (3677)	2 000 €	Participation aux Tournois internationaux d'athlètes de très haut niveau du club	058240	S800180238
YES YOGA 83 (3647)	800 €	Organisation de manifestations gratuites sur divers publics dont les seniors	072942	S800180261
LA BOULE DU PETIT TOULONNAIS (3678)	15 000 €	Organisation du nationale de la Ville de Toulon au jeu Provençal	061207	S800180239
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT VAR (3672)	5 000 €	Fonctionnement et développement du para sport et participation aux Jeux régionaux de l'avenir	069998	S800180240
LIGUE SUD DU SPORT UNIVERSITAIRE (3685)	4 000 €	Organisation de la finale de Championnat de France universitaire de Rugby à 7	072945	S800180265
TOULON A VELO (3660)	2 000 €	Aide au fonctionnement pour favoriser le sport loisirs et le sport santé	059548	S800180242
SOURIEZ VOUS PEDALEZ (3666)	1 500 €	Promotion du cyclotourisme écoresponsable	071370	S800180243
HOCKEY CLUB AIR TOULONNAISE (3682)	5 000 €	Aide au fonctionnement et à la pratique du Hockey sur glace	004069	S800180244
TOTAL	35 300 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 8 associations sportives listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 35 300 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

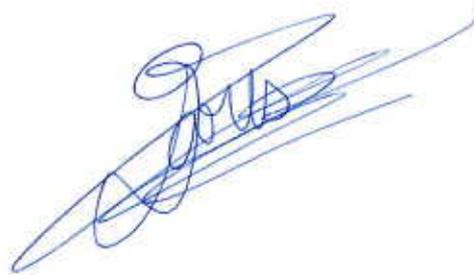
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

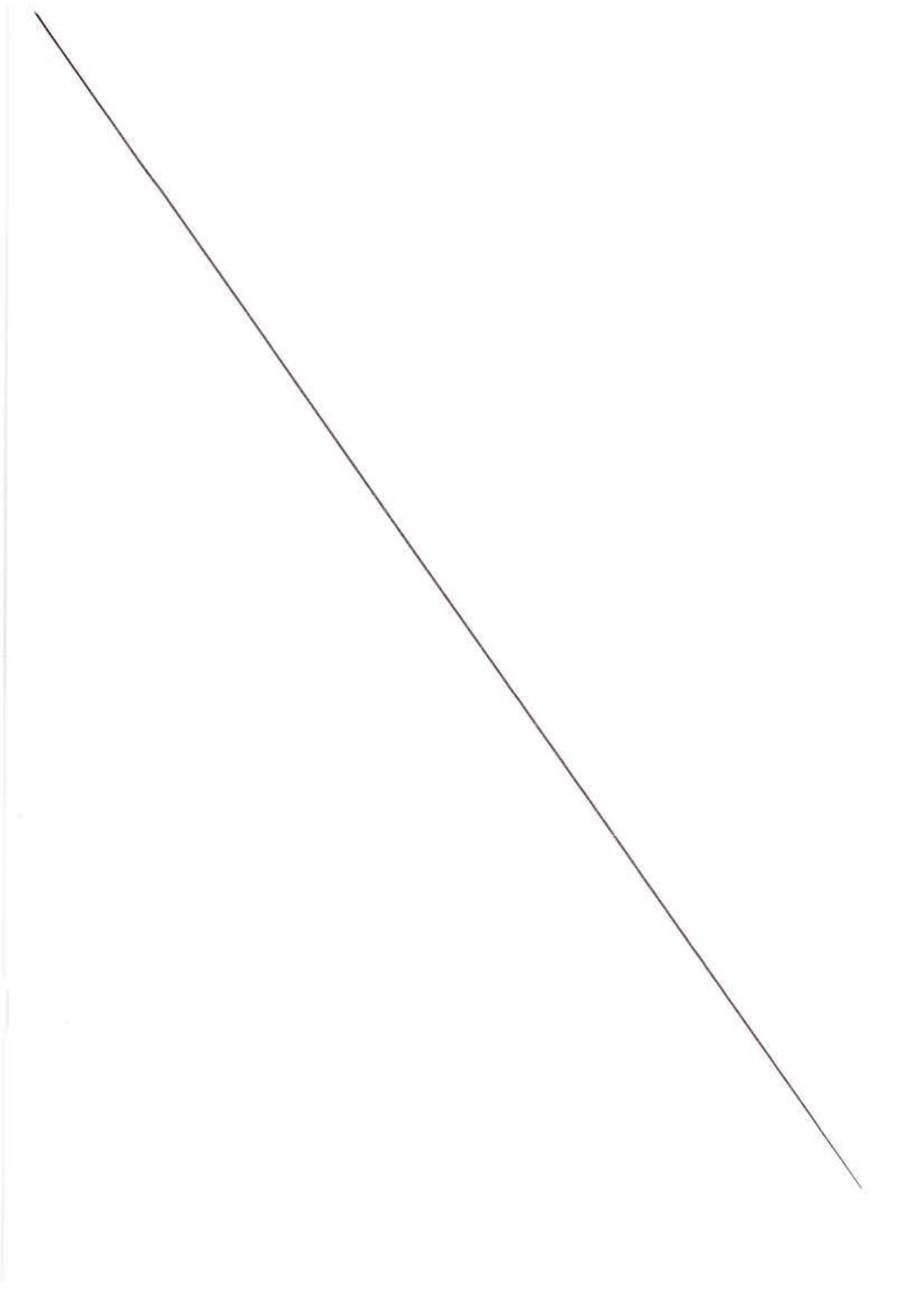
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josée Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marisa Diaz', written in a cursive style.





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1371863-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/101/S

Objet : Approbation du règlement du concours photographique sur le réseau Instagram "Toulonforever2025"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

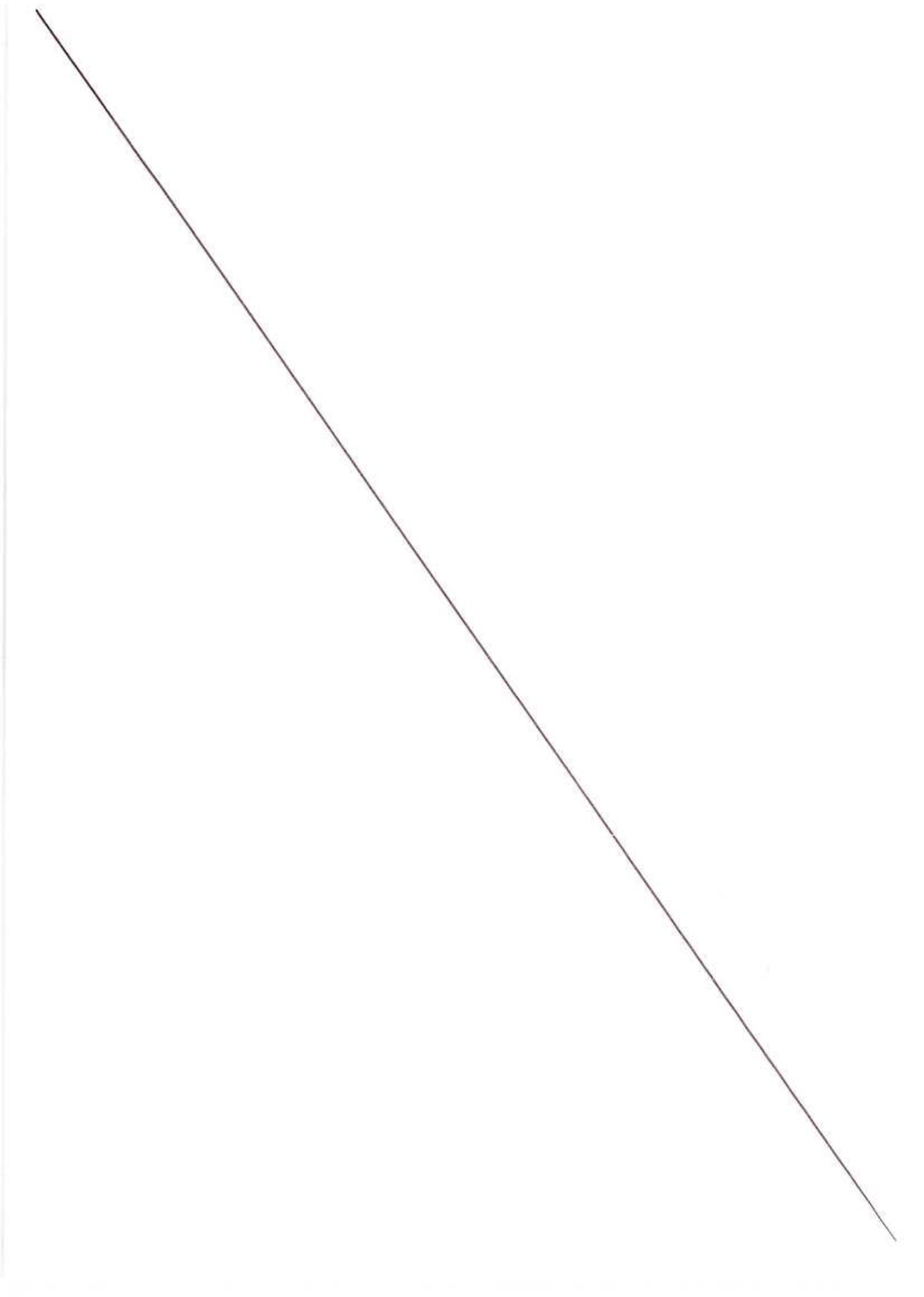
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



La Ville de Toulon organise un concours photographique "Toulonforever2025" sur le réseau social Instagram.

Les photographes amateurs seront amenés à poster leurs plus belles photos sur la page @toulonforever2025 dans un intervalle de temps défini, à la manière des jeux-concours se déroulant traditionnellement sur Instagram.

Dans un objectif de valorisation du territoire, une exposition sera organisée en Mairie d'honneur, du 16 juillet 2025 au 04 septembre 2025, avec les photos de Toulon publiées sur Instagram par le grand public.

8 prix seront décernés aux lauréats des différentes catégories. Ces derniers seront accompagnés de dotations des différents partenaires.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Oùï l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire :
COMMUNICATION,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement du jeu concours sur le réseau social Instagram "#Toulonforever2025",

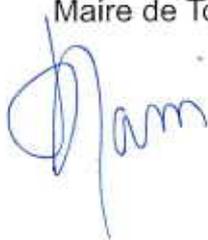
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

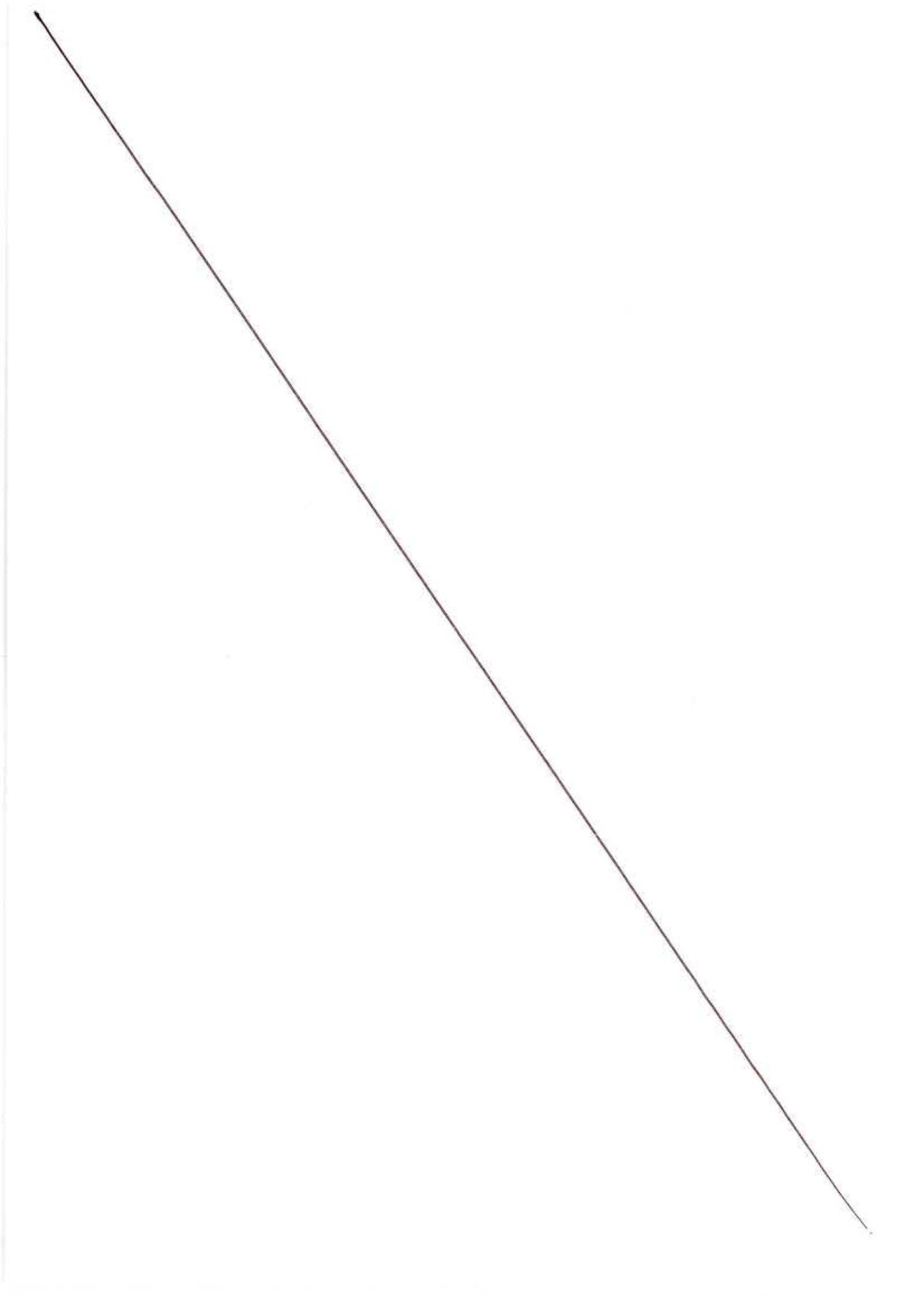
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon







MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 30 Avril 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250425-lmc1374317-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025/102/S

Objet : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 18/04/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	51
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

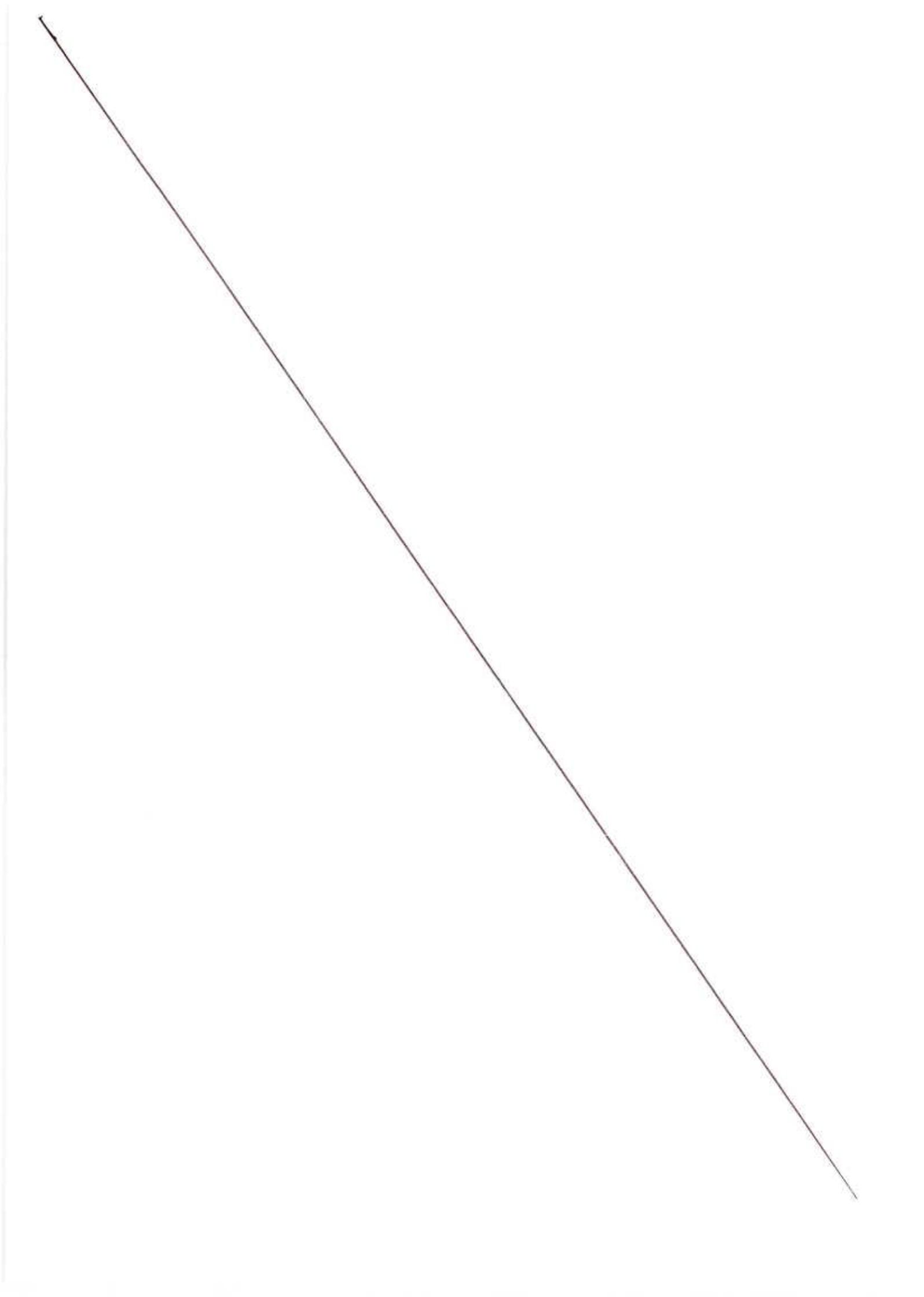
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Madame Marcelle SABARLY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF



Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- gymnase de la Roseraie : ravalement des façades,
- groupe scolaire Saint Louis : rénovation de la cour en toiture,
- logement rue Garnero : démolition du bâtiment.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 avril 2025,

Où l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R421-1-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêt n°98MA02238 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 09 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

